328 1961 4

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

FÉLIX LECOY

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXXII

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Michel Dubois, Notes lexicologiques 433

John L. Grigsby, *Miroir des bonnes femmes* 458

Rita Lejeune, Pour quel public *la farce de Maistre Pierre Pathelin* a-t-elle été rédigée ? 482

MÉLANGES

Jean Frappier, Sur le vers 30 de la farce de *Regnault qui se marie à Lavollee* 522

Félix Lecoy, Note sur le fabliau du *Prêtre au lardier* 524

COMPTE RENDU

Anthime Fourrier, Le courant réaliste dans le roman courtois en France au moyen âge. T. I, Les débuts : XII^e siècle (J. Frappier).. 536

PÉRIODIQUES 551

CHRONIQUE 554

INDEX DES MOTS 559

TABLE DES MANUSCRITS CITÉS 571

TABLE DES MATIÈRES 572

Les prochains fascicules contiendront :

John L. Grigsby, *Miroir des bonnes femmes* (*suite*).

M. Lieberman, Chronologie gersonienne (*suite*).

A. Micha, Les manuscrits du *Lancelot en prose* (*suite*).

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

NOTES LEXICOLOGIQUES

1. — Anc. fr. *DE SENES*.

Cette expression ne se trouve, à ma connaissance, que dans des textes provenant de l'extrême nord de la Gaule romane. La plupart des exemples ont été recueillis dans des règlements relatifs à la draperie ou à la vente des matières textiles.

1. Arras, 1367 — Item que nulx ne face piecheterie en XVI c. qui n'aient bleues lisieres, et celes de XIII c. verdes lisieres, et celes de desous XIII c. il n'i ara nulles lisieres, fors *de serres* [1].

2. Arras, XVI[e] s. — Tous ces filez que j'ay ci nommez, qu'il n'y ait point entrewidiet le mauvais avec le boin, et cascun loyen *de senes* [2].

3. Béthune, XIV[e] s. — Et que tout chil et toutes celles qui traimes et roiez vendent n'y fachent pieuille (?), se elles ne sont *de senez* [3].

4. Douai, v. 1275. — Et s'il faloit trainme as blans dras de muison et il avoit estain *desenes* [4] ki fust trais de le trainme, bien i poet on ferir dusques a 2 lb. d'estain el daerain drap de le sorte.

5. Douai, v. 1275. — Et si poet on faire covretures blankes dusques a 32 ausnes de ourdure. Et bien i poet on faire ferir estain *desenes* [5], se on veut.

6. Lille, 1384. — ...et li seaus tenans *deseves* [6] a le dicte aune de drap.

7. Tournai, v. 1300. — Et se conmandons que tous fillés c'on vent ou markiet de Tournay, ne traime ne estain ne autre fillet, k'il soit tout .I. devens les loiiens, et se soient li loiien *dessenes* [7].

---

1. Espinas et Pirenne, *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, Bruxelles, 1906, t. I, p. 160.

2. *Ib.*, p. 237.

3. *Ib.*, p. 334.

4. *Ib.*, t. II, p. 126.

5. *Ib.*, t. II, p. 127.

6. *Ib.*, t. III, p. 26.

7. *Revue du Nord*, XXXII, p. 149, 20.

8. Maubeuge, déb. du XIVe s. — ...et couvient ces couvertures en lanme de noeuf a .XLV. portees u en lanme de dis a .L. portees... et se n'i puet on faire point de lisiere se *de senes* [1] non.

9. Ib., fin du XIIIe s. — Et se ne puet nuls vendre barbe se elle n'est bien lavée et bien suee et bien souffissans et doit iestre loie d'un trait enmi *desenes* [1].

10. Ib., id. — ...et se doient iestre toutes les barbes loies d'un trait enmi *de senes* [1].

11. Ib., id. — Nuls hons ne feme ne puet vendre lainne loie se *de senes* [1] non.

L'identité de l'expression soulignée dans ces textes ne peut faire de doute, quoique dans 1 et 6 elle se présente sous des formes différentes, facilement explicables par des fautes de lecture ou de copie. Les textes 2, 3, 7, 9, 10 et 11, relatifs aux laines et filés apportés au marché, s'éclairent si on les rapproche d'autres règlements de la même région, par exemple :

Ypres, av. 1363. — ...dat alle maniere van gaerne moet wesen goet ende loyael os wel binnen os buten, ende de band *van den zelven* [2].

Le Quesnoy, 1462. — ...Item qui aroit filet ou marchié, se ne fust les loyures *du mesme filet*, celui ou celle seroit a .I. s. blz de loix [3].

Ils signifient que le lien doit être de la même matière que la botte de laine ou le filé qu'il entoure.

Les textes 4 et 5 s'expliquent facilement si l'on sait que l'*estain trait de le trainme* est du fil de chaîne fait de la même laine qui a fourni le fil de trame et que *ferir* signifie « loger (le fil de trame) dans le pas » [4], c.-à-d. dans l'ouverture de la chaîne. Donc ici encore *desenes* veut dire « de la même matière » [5].

Les textes 1 et 8 sont relatifs aux lisières des draps. Le premier ne peut signifier que ceci : les pièces de moins de 1300 fils

---

1. *Archives communales de Maubeuge, Registre de la draperie*, fo 27, 33 vo, 34, 35.

2. Espinas et Pirenne, *op. cit.*, t. III, p. 593.

3. *Archives départementales du Nord*, B 8984 ; fo 211 vo.

4. G. de Poerck, *La draperie médiévale en Flandre et en Artois*, t. II, glossaire français, no 412.

5. M. de Poerck (*op. cit.*, no 260) voit dans *desenés* le participe d'un verbe *desener* « dessuinter ». Cette interprétation me semble difficile à admettre tant pour des raisons grammaticales que pour des raisons sémantiques.

de chaîne doivent avoir leurs lisières du même fil (ou d'un fil de même couleur) que celui du drap, contrairement aux étoffes plus larges. Le texte 8 se trouve par là même expliqué.

Le texte 6 est plus difficile à interpréter. Il semble signifier que le sceau ne doit pas être fixé au drap par des fils d'une autre matière que celle dont est fait le drap. *Tenans desenes* serait donc un raccourci d'expression pour *tenans par un fil desenes*.

En résumé, il semble que *desenes*, équivalent du flamand *van den zelven*, signifie « de même nature ».

Quant à la forme, la façon dont l'expression est souvent coupée et le redoublement de *-s-* dans l'un des exemples sont des indices à peu près certains d'une prononciation avec *s* sourd. Mais faut-il accentuer *de sénes* ou *de senés* ? Les textes précédents ne nous renseignent pas sur ce point. Il en va tout autrement des deux textes littéraires qu'il nous reste à examiner.

Gilles le Muisit [1] écrit au sujet de la parure des femmes de son temps, qu'il oppose à la simplicité ancienne :

> Or estoient aucunes u réses u tonsées (*l.* tousées)
> Et les autres estoient et bien et biel huées [2].
> Traiches de kevelures *de senais* assanlées
> Et tout entour leur kiés portoient ordenées.

Je ne pense pas qu'on puisse retenir pour valable l'explication de Scheler [3], lequel, suivi par Godefroy (art. *segnet*), interprète *senais* « signets ou petits rubans ». Si l'on identifie *de senais* avec *de senes*, le passage de Gilles le Muisit pourrait signifier que les chevelures n'étaient attachées par aucun ornement étranger. Cependant, comme on lit quelques lignes plus bas :

> On ne pourtast pour riens cheviaus d'estragnes femmes
> Ne de mortes aussi, che fust trop grant diffames,

il est préférable d'entendre : « de leurs propres cheveux ». Quoi qu'il en soit, le sens est très voisin de celui qui a été induit des exemples empruntés à des règlements techniques.

---

1. *Poésies de Gilles li Muisis*, publiées par le baron Kervyn de Lettenhove, Louvain, 1882, t. II, p. 29.
2. Il faut probablement lire *huvées*.
3. *Étude lexicologique sur les poésies de Gilles le Muisit*, p. 123.

Enfin *de senez* se trouve à la rime dans l'*Histoire de Gille de Chin*, par Gautier de Tournai [1]. Voici le passage :

La contesse tout de recief 1277
Ens en ses cambres l'emmena (*un écuyer*),
Les vairez armez li moustra ;
Devisees li a mout bien
Que il n'i mesprenge de rien.
Avoir li carge bonement ;
A Gant l'envoie justement (*l.* vistement)
Cez armez faire deviser —
Mont li proie de tost haster —
Et couvreturez *de senez*
De fin vair faitez demanés,
Cote a armer tout a droiture
Si com il voit en le pointure.

L'explication donnée par l'éditeur : « SENET m. *seal* ; de senez : *monogrammed, marked with seals* » est arbitraire. Les couvertures dont il s'agit sont *vaires* comme les armes proprement dites, c'est-à-dire l'écu ; ce sont des couvertures « assorties » à l'écu, comme le montrent d'ailleurs les vers suivants :

Li escuchiers, sans plus de plait, 1302
En mains d'uit jors l'escu a fait
Et couvreturez de sez armez...

Ces textes nous renseignent sur l'aspect phonologique de l'expression : l'accent porte sur la dernière syllabe. La graphie *-ai-* de Gilles le Muisit est usuelle dans le Nord-Est picard et particulièrement à Tournai pour *-e-* fermé (cf. dans le même quatrain *traiches*). Elle nous renvoie à un *ī* entravé latin. La rime *senez/demanés* n'y contredit pas, car, quoique *demanois* soit infiniment plus fréquent, un autre exemple de *demanés* rimant avec *mes* < missos nous est fourni par le dictionnaire de Tobler-Lommatsch [2]. Comme d'autre part *sen* est en picard la forme ordinaire du possessif de la 3e personne, peut-être ne paraîtra-t-il pas imprudent de proposer pour *de senés* un étymon théo-

1. Publiée par Edwin B. Place, Evanston et Chicago, 1941.
2. Dans *Athis et Prophilias*, v. 809.

rique de suum ipsum « du sien même », qui ne fait point difficulté pour le sens [1].

2. — Anc. fr. *MES* (terme de chasse).

Godefroy ignore un des sens de *mes*, du lat. missum, « occasion ou lieu favorable pour tirer ». Dans l'édition des *Lais* de Marie de France par Warnke, on lit aux vers 87-88 de *Guigemar* :

Traire voleit, si *mes* eüst,
ainz que d'illuec se remeüst.

Au glossaire sont proposées deux traductions : « *Schuss, Gelegenheit zu schiessen* », dont la dernière est évidemment préférable. — Dans les notes de la même édition, on trouve trois autres exemples de *mes*, déjà cités par Ducange et Lacurne, qui ne peuvent laisser de doute sur le sens du mot :

Si cum la herde trespassat
E le grant cerf a *mes* li vint,
Entesat larc ken sa main tint.
(Gaimar, *Lestoire des englés*, éd. Duffus-Mardy et Trice Martin, v. 6323-5.)

La ou li *mes* avint plus beiaus,
De traire fu mult igneaus.
(Benoit, *Chronique des ducs de Normandie*, éd. Michel, v. 40801-2.)

Ki ferir volt, tost en ot *mes*.
(Wace, *Roman de Brut*, éd. Arnold, v. 12558).

Un autre exemple se trouve dans *Eneas*, mais manque au glossaire de l'édition des *Classiques français du moyen âge* :

Ascanius l'en a choisi (*un cerf*); 3590
Se a droit *mes* en puet venir,
penera soi de lui ferir.

---

1. Je retrouve un autre exemple de la même locution dans les *Bans des Échevins* de la Ville de Béthune (*Bulletin historique et philologique*, t. XX, p. 80). Béthune, v. 1350 : *Et que nuls ne nulle ne soit sy hardiz qu'il aporche lin ne queuvene* (*l.* quenvene) *vendre a Bethune qu'il ne soit boine* (*l.* boins) *et loiaulx et autreteulx devens que dehors et tout louer* (l. *loiiet*) de senes.

C'est, semble-t-il, un sens légèrement différent et sans doute plus ancien « coup, jet (d'une arme) » qu'il faut reconnaître à *mes* dans ce passage des *Quatre Livres des Rois* où il est dit de David combattant Goliath :

Une pierre de la ú il l'out reposte sachad, mist la en la funde é entur la turnad ; jetad la pierre, *adreit mes* l'asenad, hurtad al frunt é jesqu'al cervel esfundrad.

(Éd. E. R. Curtius, p. 35, 49.)

Curtius traduit « recht traf er ihn nunmehr », ce qui n'est guère satisfaisant. Il faut plutôt lire *a dreit mes* et entendre : « il l'atteignit d'un coup droit, de plein fouet », et non pas « en bonne position pour tirer », car cette précision viendrait trop tard dans le récit [1].

Voici un troisième passage où, si je ne me trompe, le même nom est accompagné du même adjectif. Il se trouve dans le roman d'*Yder*. Au cours d'une joute d'Yder contre Gauvain, le cheval de celui-ci s'abat, puis, débarrassé de son cavalier, se relève et s'*esleisse* vers Yder, qui le prend par la rêne :

---

1. On pourrait croire que *mes* signifie « coup » ou « projectile » dans le roman de *Fergus* :

Se ne fuissiés devant le roi,
.I. tel *mes* en vous envoiasse
Que tous les costés vous brisaise.
(Éd. Michel, p. 36, 4-6 ; éd. Martin, 23, 22.)

Mais il faut plutôt voir ici un emploi métaphorique de *mes* « service de table », comme dans la *Chanson des Quatre fils Aymon* :

Car se Maugis en ot mot tentir ne soner,
Il nos envoiera si fort *mes* au disner
K'a tot le plus hardi saigneront li costé.
(Éd. Castets, v. 7524-6.)

ou de *mes* « messager ». Cf. :

Jou vous quit ja tel message envoier
Qui vous fera les deus costés percier.
(*Moniage Guillaume*, éd. Cloetta, 2e réd., v. 5535-6.)

Tout au moins la métaphore existait dans la conscience des auteurs. Mais, devant la curieuse ressemblance de ces trois passages (noter dans les trois textes la présence du mot *costé*), on se demande si les trouvères ne répétaient pas, avec quelques variantes, une formule traditionnelle qu'ils ne comprenaient plus et dans laquelle aurait primitivement figuré *mes* au sens de « coup ».

Mes li roi Artur i sorvient.
« Vassa[l], dist il, il n'est pas droitz
Ke vos le cheval en meinnoiz.
Sis sires ne l'a pas forfait,
Al mien avis, que il ne l'ait,
Ne l'en avez pas abatu.
Il nel doit pas avoir perdu
Pur ço si ses chevals chaï. »
Yder respont : « Ne jo nel di,
Mes il m'est venuz a dreit met. »
Li rois respont : « Chalange i met,
Sil me larroiz mes vos a moi. »
« A vos, voire ? » dist il au roi [1].
(Éd. Gelzer, v. 2300-12.)

La correction de *met* en *mes* au vers 2309 donnerait ce sens excellent : « le cheval est venu à moi tout droit, comme un projectile à son but ». Elle entraînerait celle de *met* en *mez* au v. 2310. La rime serait correcte, puisque l'éditeur note dans son introduction (p. XXXI) : « *s* reimt zu *z*. » Mais le *s* « inorganique » à la 1re p. s. ferait exception dans le poème (cf. ib., p. XXXIV). Il faut pourtant, je crois, le rétablir ici.

Donc *mes* a signifié « action de tirer », puis « occasion de tirer ». Ce dernier sens lui-même a évolué, car déjà dans le texte de Wace il ne s'agit plus de tir à l'arc ou à la fronde, mais d'un corps-à-corps. De même dans *Folque de Candie* :

Il jure Mahomet qu'il en sera vengiez
et que Bertrans en iert mort ou pris ou liez,
s'il vient *maiz* en bataille, ou en soit aaisiez.
(Éd. Schultz-Gora, t. II, p. 442, v. 714-6),

j'inclinerais à reconnaître le même mot et à traduire : « si l'occasion se présente dans une bataille », en admettant que *ou en soit aaisiez* développe de façon pléonastique le sens de *maiz*. Mais cette interprétation ne s'impose pas : *il* peut fort bien être un

1. Je reproduis la ponctuation de Gelzer, qui est certainement mauvaise. Lire :

...Chalange i met.
Sil me larroiz. — Mes vos a moi.
— A vos ? — Voire, dist il au roi.

sujet personnel et *maiz* l'adverbe de temps bien connu : « s'il vient quelque jour dans une bataille. »

L'auteur de la *Damoiselle a la mule* raconte le combat de Gauvain contre un lion. Un vilain, son hôte, a fourni au chevalier sept écus et l'assiste de ses conseils :

Si li revient (*le lion*) comme tempeste,
si lou refiert parmi la teste
de sa poe, et li a tolu
lo secont et lo tierz escu,
si que do quatre n'en a il mes.
« Or puez tu trop attendre *mes*,
par ma barbe ! » fait li vilains.
Lors lou fiert messire Gauvains...
(Éd. Orlowski, v. 709-16.)

A attendre trop longtemps « l'occasion favorable pour frapper », Gauvain risque de perdre l'un après l'autre tous ses écus et de se trouver désarmé devant le lion. Ici nulle ambiguïté, car il est peu vraisemblable que l'adverbe (qui d'ailleurs serait au v. 714 une cheville) rime avec lui-même.

Toute idée de combat a disparu et seul subsiste le sens d'« occasion » dans les textes suivants :

Ja ne cuide iestre marïee
Ne pour amis ne pour avoir.
Ja n'en cuide tel *mes* avoir.
(*Les Merveilles de Rigomer*, éd. Foerster, v. 14330-2.)

Et Gavains menga molt a aise,
Qui molt sovent acole et baise
La dame, que bien en a *mes*,
Et ce est en liu d'entremés.
(Gerbert de Montreuil, *Continuation de Perceval*, éd. Williams, v. 13387-90.)

Jehan et Blonde ont fui la cour du comte d'Oxford et errent seuls dans les bois :

Illuec se revont desduisant
De baisier et d'entracoler,
De doucement entrepaller,
Mais del sourplus conte ne fas,
Que je ma matere n'effas.
Encor n'est pas venus li poins

Que de chou faire soit besoings.
Peu en est or qui s'en tenissent,
Puis que a tel *mes* en venissent ;
Car maintenant est plus de mal.

(Philippe de Beaumanoir, *Jehan et Blonde*, éd. Suchier, v. 3612-21.)

Les jeunes gens de notre temps, dit l'auteur, auraient profité de l'« occasion » offerte par la solitude pour manquer à la chasteté.

Un clerc *golias* s'est rendu moine dans une abbaye avec l'intention de voler et de s'enfuir, mais il ne peut s'y résoudre :

Si le set li maufé mener
C'onques un jour ne fu en pes
Que de l'issir n'eüst un *mes* :
Et toutes vois se garda si
C'un jour des dix anz n'en issi.

(Méon, *Nouveau Recueil de Fabliaux*, II, p. 452, v. 168-72.)

Chaque jour, pour le tenter, le diable lui offre une occasion de sortir de l'abbaye.

N'est-ce pas le même mot que l'on retrouve avec un sens très voisin dans le serventois de *Groignet et de Petit* par Gerbert ? Le dernier éditeur de ce texte. M. D. L. Buffum imprime.

Groignés [1] m'asiet au feu qui fume, 34
Groignés ferme l'uis et la porte,
Groignés laide nappe m'aporte ;
Groing sont touz jors mi premier mes ;
Ja n'iere en cel lieu n'ens el *mes*
Que Groingnés ne me soit devant [2],

avec le commentaire suivant : « au v. 38, on pourrait lire *nesel mes* ou *nèlel mes* (avec une barre nasale au-dessus du *n* ;...) ...Montaiglon et Raynaud imprimèrent *n'en sel mes* sans offrir une interprétation de cette leçon. Nous avons interprété la leçon

1. Groignet personnifie l'accueil revêche et Petit la parcimonie.
2. *Romania*, t. LIII (1927), p. 558 et ss. M. Buffum pense que ce fableau est l'œuvre de Gerbert de Montreuil. Il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'on attribue parfois au même auteur la continuation de Perceval, dans laquelle nous avons relevé trois exemples de *mes*.

comme *n'ens el mes* : la conj. *ne, ens,* < lat. intus, adv. renforçant *el* = en le, *mes* nom ; ... » Une traduction de la phrase entière eût été bienvenue. Il me semble que *cel* annonce le *que* suivant et que *ens el mes* rompt la construction. Cet inconvénient n'existe pas si l'on en revient au texte de Montaiglon et Raynaud. En effet M. Buffum note lui-même la confusion fréquente de *c* et *s*, qui l'a amené à corriger cinq fois *c* en *s* et deux fois *s* en *c*. Ici aussi il faut corriger *sel* en *cel*. *Mes* « maison » pourrait se comprendre, mais la phrase s'équilibre mieux si l'on entend : « Jamais je ne serai dans un lieu tel ni dans une occasion telle que Groignet ne se présente à moi. »

Enfin, par un dernier affaiblissement de sens, *mes* devient synonyme de « temps, moment propice ». Deux exemples semblent assurés :

> Et quant il fu et tans et *mes*
> D'oster les tables, si les ostent.
> (Gerbert de Montreuil, *op. cit.*, v. 12242-3.)

> Et quant il fu et tanz et *mes*,
> Les napes li seneschaus hoste.
> (*Ib.*, v. 13144-5.)

Pour le passage suivant l'interprétation est moins certaine :

> L'emperere meïsmement
> S'en esmerveille molt forment
> Porquoi sa fille tant demeure,
> Car bien est *mais* et tans et eure
> Qu'ele deüst estre levee.
> (*Guillaume de Palerne*, éd. Michelant, v. 3503-7.)

Sans doute il n'est pas impossible de comprendre *mais* « déjà, dès lors ». Cependant la comparaison avec les deux passages de Gerbert, où se lit le même redoublement d'expression engage à voir dans *mais* un synonyme de *tans*.

En résumé, *mes* a eu anciennement le sens de « coup (d'une arme de jet) ». De là est venu celui de « place ou occasion favorable pour tirer », qui en français[1] se rencontre exclusivement

1. L'anglais médiéval a connu *mes* « proper distance or range for shooting ». Le *NED* en donne plusieurs exemples des XIV et XV^e^ s. Dans un texte obscur du XIII^e^, *mes* semble signifier : « a blow, the force of a blow ».

dans des textes du XII[e] s. [1], puis celui d'« occasion de frapper ». Il n'est pas étonnant que le langage de la chasse et celui de la guerre aient donné ce mot à la langue générale avec une valeur moins précise : « occasion », puis « moment ».

Cette filiation de sens semble simple et naturelle ; cependant un texte, d'ailleurs obscur, m'oblige à ne la proposer qu'avec réserves. Il s'agit du fableau *De saint Pierre et du Jongleur* (Montaiglon et Raynaud, *Rec. gén.*, t. V, p. 65 et suiv.) On connaît le sujet de ce fableau : un jongleur que, même mort, sa passion pour les dés n'a pas abandonné, joue contre saint Pierre et perd au jeu les âmes qui lui avaient été confiées par les diables. Le jongleur, dépité par la chance continue de son adversaire, a interrompu la partie ; saint Pierre propose de la reprendre :

Amis, dist sains Piere, entendez ! 291
.XLIII. ames devez.
— Voire, fet il, par saint Germain !
Je commençai le geu trop main.
Or rejouons, si biau vous vient,

---

1. Baudouin de Condé, (éd. Scheler, p. 102) écrit :

Mout a em preudome bon oste ;
Benois soit preudom ou k'il soit !
Dalés lui n'a on fain ne soif,
Car tout adiés trueve on *a mes*
Son biel samblant, si n'i a mes
Dont on puist puis avoir mesaise.
(*Li contes dou preudome*, v. 116-21.)

Scheler interprète « en permanence, à demeure ». Je crois plutôt qu'il y a là un emploi figuré de *a mes* « à bonne portée », relevé dans Gaimar. Le *biel samblant* du *preudome* s'offre à l'hôte comme au chasseur un gibier bien placé. Le reste est un lieu commun : le bon accueil *assaveure* les mets.

Mais c'est bien de chasse qu'il s'agit dans ce passage de *Guillaume de Dole* (éd. Servois, v. 436-41) :

Il ne porterent roiz ne laz
Ainçois pristrent a forçoier
.III. cers, sanz ce que li archier
Ocirent ciax q'as mains lor vint
Qu'il en ocistrent plus de .XX.
Biches, chevriex, lievres, goupiex.

As mains ne serait-il pas une déformation de *a mes* mal compris ?

Si soient ou .III. tans ou nient
Se no gieu revient en tel *mes*[1].

Semrau[2] déclare ne pas comprendre ces deux derniers vers et rejette la traduction de Hertz : « Werfen wir einmal Um eine dreifach grösse're Zahl », comme ne donnant pas de sens suffisant et ne répondant pas aux faits du récit. Il semble clair cependant que le jongleur propose de jouer « quitte ou triple » non pas sans doute les quarante-trois âmes qu'il doit déjà, mais celles qui pourraient se trouver en jeu si telle éventualité qui s'est produite au cours de la partie se reproduisait. Mais quelle éventualité ? C'est ce que le contexte ne permet pas de discerner. On peut toutefois sans trop d'invraisemblance attribuer à *mes* le sens de « coup (de dés) » ; et dans cette hypothèse la synonymie de *chance* suggérerait une série « coup de dés, hasard heureux, occasion favorable ». Peut-être quelques-uns des exemples cités plus haut, notamment celui des *Merveilles de Rigomer*, pourraient-ils s'expliquer par là sans faire intervenir *mes*, terme de chasse. Mais sur un terme attesté une seule fois, et dans un passage de sens douteux, on ne peut rien édifier de solide[3].

3. — Anc. fr. *RESCEER*.

On connaît depuis Raynouard les verbes provençaux *eissidar*, *reissidar*, etc., que A. Thomas[4] a rattachés au lat. excitare. Les mêmes mots se rencontrent sous différentes formes dans

1. En rime ici avec *pres*. Dans la *Continuation de Perceval*, *mes* rime toujours avec *entremés*. Mais il n'est pas étonnant que dans des textes plus récents *e* (< *i*) rime avec un *e* d'autre provenance. Si les exemples de telles rimes masculines font défaut, on peut du moins noter que l'auteur de la *Damoiselle a la Mule* fait rimer *chevestre* : *estre*, celui du fableau *D'un Clerc Golias*, *fete* : *nete*. Dans *Groignet et Petit*, les rimes ne permettent aucune conclusion.

2. *Würfel and Würfelspiel im alten Frankreich*, Halle, 1910.

3. [Le texte de Montaiglon et Raynaud est fort mal ponctué ; il est évident que le vers 297 appartient à ce qui suit et à la réponse de saint Pierre, et non à ce qui précède. C'est ce qu'a bien vu la dernière éditrice de ce texte difficile Mme M. Walters-Gehrig. Le passage reste obscur en tout état de cause ; Mme Walters-Gehrig voit dans le *mes* en question le représentant du lat. *messis* « moisson », mais cette interprétation est douteuse — F. L.]

4. *Mélanges d'étymologie française*, p. 123.

Girart de Roussillon[1]. Dans la langue d'oïl, un unique exemple de *esceer* a été relevé par Schultz-Gora[2] dans le roman de *Syracon*. Ce savant lui reconnaît le sens de « erregen, beunruhigen » ; il peut, à vrai dire, se traduire simplement « éveiller ». Mais on n'a jamais, que je sache, signalé en ancien français l'existence d'un verbe *resceer*. Il se trouve pourtant en deux endroits de la *Chronique des Ducs de Normandie* par Benoit :

S'il la aime, s'il i entent,
De ce n'os merveillez neient ;
Li cors, li oiz qui bien la veient
Ne puet estre ne se *resceient*
En desïer et en douçor
E en esveil de fin'amor.
(éd. C. Fahlin, v. 6305-10).

Seielez fu li parchemins.
Ne parut si tost li matins
Con cil quil porte se *resceie*,
Erranment se mist a la veie.
(*Ib.*, v. 16865-8.)

Dans le premier passage, il s'agit de la beauté d'une jeune fille dont Rollon s'est épris ; le sens est certainement « réveiller (au figuré) », comme le montrent les vers suivants :

Rou, quant la veit, si s'en *esveille*
En fine amor, n'est pas merveille...
(*Ib.*, v. 6311-12.)

Pour le deuxième exemple le contexte indique clairement le sens « se réveille » ou « se lève ».

Un troisième exemple se trouve dans un ms. de *Folque de Candie*. Schultz-Gora[3] a étudié, presque en même temps que M. Tilander[4], le verbe afr. *receer* < recitare « klagen, beklagen », employé à propos de lamentations funèbres. Aux exemples cités

1. Au vers 986 de l'édition Hackett (exemple cité par Raynouard et Thomas), mais aussi aux v. 6263 et 9707.
2. *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, 1934, p. 81.
3. *Ib.*, 1923, p. 251.
4. *Remarques sur le Roman de Renart*, p. 29 ; *Lexique du R. de R.*, s. v°.

par Godefroy, il en ajoute deux[1], dont l'un est celui qui nous intéresse. Le roi Louis a envoyé à Thibaut un messager pour lui offrir la paix à condition qu'il se convertisse. Ce messager rencontre à l'entrée du camp ennemi un chef païen, auquel il s'adresse en ces termes :

> Proier vos vueil a Tiebaut me menez
> et a son oncle, de cui estes chasez ;
> S'orroiz tex diz, s'entendre les volez,
> Dont maint preudon iert a mort *receez*.
> (Éd. Schultz-Gora, v. 7767-70.)

Tel est le texte du ms. *P* (BN. f. fr. 25518). Mais le ms. *S* (Stockholm 44) donne :

> ...prosdom ert de mort *resceez*.

Schultz-Gora s'en tient au texte de *P*, tout en reconnaissant que le sens de *receer* « faire une lamentation funèbre » se justifie ici difficilement : « Der Tenor des Verses überrascht, denn mit *tex diz* kann Garnier doch nur seine eigenen Worte meinen ; und diese enthalten gemäss des ihm Aufgetragenen keine Beschimpfung der Feinde. Es liegt wohl der Zwischengedanke vor, dass Desramé sicher seine Vorschläge nicht annehmen wird, so dass denn die weitere Kriegsführung als eine Folge jener Nichtannahme erscheinen mag. » Cela est bien subtil, et, à vrai dire, peu convaincant. Garnier est un messager de paix ; ne crût-il pas lui-même au succès de sa mission, il se doit de faire ressortir les conséquences heureuses de la proposition qu'il apporte :

---

1. La grande édition de Princeton n'ayant pas encore de glossaire, il peut être utile de signaler que ce mot figure dans le *Roman d'Alixandre*, branche III, v. 2767 et 2796. D'autre part à l'art. *recoier*, Godefroy cite avec la traduction assurément fausse « se reposer » les vers suivants de la *Passion* du ms. de Sainte-Geneviève (publiée par Jubinal dans les *Mystères Inédits du XV^e siècle*) :

> En ce temps leur vous recoiez
> Quand Dieu prendra de mort vengence,

où, dans un contexte d'ailleurs peu clair, il me semble reconnaître le verbe étudié par Schultz-Gora ; le passage est en effet la paraphrase des paroles adressées par Jésus aux femmes de Jérusalem dans *Luc*, XXIII, 28 : « ...nolite flere super me, sed super vos ipsas flete... »

sauver de la mort beaucoup de gens de bien. C'est justement ce que dit le ms. de Stockholm, si l'on veut bien accepter pour *resceer* « réveiller » le sens figuré « ramener à la vie ». Par une anticipation bien naturelle Garnier considère comme un fait déjà acquis la mort certaine des *prosdomes*, et, en conséquence, parle de leur salut éventuel comme d'une résurrection.

4. — Anc. fr. *NE ... JOI*.

Gaston Paris, rendant compte d'un mémoire de Settegast sur *joi* dans la langue des troubadours, a mis en lumière l'emploi de ce mot dans la langue d'oïl « dans des textes ou poitevins ou voisins du Midi »[1]. Les textes qu'il cite, à l'exception du *Roman de Thèbes*, ne connaissent *joi* que comme substantif signifiant « joie ». Assez différent est un emploi de *joi* auquel M. Sneyders de Vogel a consacré une partie de son article *Jor et autres particules négatives*[2]. L'auteur y a rassemblé plusieurs textes extraits du *Roman de Thèbes* ou du *Roman de Troie*, dans lesquels *joi* n'a, lui semble-t-il, d'autre fonction que de renforcer la négation. Il va même jusqu'à douter que ce mot soit identique au substantif, tellement le rapport sémantique entre l'un et l'autre lui paraît difficile à établir. Je me propose de montrer que dans ces textes *joi* n'est pas un simple renforcement de la négation, qu'il a une valeur propre, voisine de « assez » et de rendre vraisemblable qu'il est bien le même mot que le substantif issu du lat. gaudium. Je m'appuierai sur quelques autres textes qui ne laissent pas d'être assez probants. Mais plus décisifs encore sont, au point de vue sens, les articles de glossaires cités ci-dessous :

---

1. *Romania*, XIX, p. 476. Les textes cités étaient le *Roman de Thèbes*, *Joufroi* (v. 1383), la *Légende de Théophile* (Bartsch, *Langue et litt. franç.*, 466,9 et 470,22) ; on peut y ajouter le *Roman de Troie* (v. 13640, 14122, 15870, 16428, 17739, 17879, 20123), le *Roman d'Alixandre* (éd. Armstrong, t. I, vers. B, v. 1386 et 9878), Kjellmann, *La deuxième collection des Miracles de Notre-Dame*, p. 279,45 et 40 ; p. 281,45 ; etc.), la *Vie de sainte Catherine*, v. 71 (*Romania*, LVIII (1932), p. 214).

2. *Neophilologus*, XXVII (1942), p. 280 et suiv.

Joé, adv. Trop peu, pas assez. *Quand n'on é joé fó, faut qu'n'on deure.*
(Montesson, *Vocabulaire du Haut-Maine.*)

ce qui doit signifier : « Quand on n'est pas assez fort, il faut qu'on endure. »

Jouė, adv. Pas assez, insuffisamment : « Il n'a joué d'argent pour payer. »
(Ch. Vérel, *Dictionnaire du parler bas-normand, arr. d'Alençon.*)

jwa, jwé, assez, suffisamment, s'emploie toujours avec une négation ; *sa n fe jwa* ; *i n y ãn a jwè* (Gorron, Izé). « Je ne me trouvais jouai forte pour une telle entreprise. » (Dict. Lavallois [ms. de 1810].)
(G. Dottin, *Glossaire des parlers du Bas-Maine*, Paris, 1899.)

Et, dans le corps du même ouvrage :

j n avõ jwe grã d pré (s. v° *grã*).
i n e jwe ǩoeru ó traval (s. v° *ǩoeru*).

J'essaierai de montrer que ce sens convient à presque tous les exemples médiévaux. Pour ce faire, je passerai en revue les textes recueillis par M. Sneyders de Vogel et par moi-même, en prenant toutefois la liberté de les ranger dans un ordre un peu différent de celui qu'a suivi le distingué philologue néerlandais.

I. *ne ... joi* est employé avec le verbe *être* :

La nuit (*les Grecs*) reposerent un poi,
Mes a plusors d'eus ne fu *joi* ;
Car sempres les estut lever
Quant il virent l'aube crever.
(*Thèbes*, éd. Constans, app. II, 8881.)

Li champ esteient bien herbos
Et li chemin soëf poudros.
Lores espleiterent un poi,
Si ne leur iert encore *joi*.
(*Ib.*, 9828.)

Dans ces deux exemples « on pourrait reconnaître le sens primitif », dit M. Sn. de V. ; à mon avis le sens du premier est « cela ne suffit pas... », celui du deuxième : « cela ne leur suffisait pas encore[1]. »

1. Le v. 2150 de la *Chanson de Guillaume* :

Escacher es, n'est mais joie de ta vertu,

me semble offrir un emploi de *joie* tout à fait comparable à ces emplois de

II. *ne ... joi* est employé avec le verbe *avoir* sans autre objet exprimé.

Un certain comte Bernard dit au roi de France pour l'exciter contre son vassal Hugues le Grand :

E uncor l'avez plus poié,
Plus munté e plus essaucié,
Encor l'avez plus enrichi
E plus de force enorgoilli.
N'aveit il *joi,* s'en ne li donne
Dum jus vos mete la coronne ?
(Benoit, *Chronique des Ducs de Normandie*, éd. Fahlin, 17211.)

ce qui doit s'interpréter : « Les honneurs et les richesses dont vous l'avez comblé ne lui suffisaient-ils pas, si on ne lui donne encore le moyen de vous déposséder de la couronne ? »

Le duc de Normandie Guillaume Longue-Epée passe par Jumièges ; il s'y entretient avec les moines, qui, vivant dans une grande pauvreté, relèvent les ruines de leur abbaye :

Aprés li osfrent charité,
Pain d'orge li unt aporté
E eue, n'i unt plus que traire.
Simple, benigne e de buen aire
Le preent moct que ce receive,
Deu pain mengust, de l'eue beive,
Mais li dus l'a tenu a poi :
Ce set qu'a lor os nen unt *joi* ;
Refusé a lor poverté
Si qu'il nen a de rien gosté.
Abaissement li fust e laiz,
Ne se part mie d'eus em paiz,
Quer moct en sunt triste e irié
Dunt il n'aveit od eus mengié.
(*Ib.*, 13101-14.)

On serait tenté de prendre ici *joi* dans son sens primitif en rapprochant le v. 13108 des v. 13113-4 qui insistent sur le

joi. Il pourrait se traduire : « Tu es estropié, il ne reste guère (pas assez) de ta force. » L'incertitude qui plane sur la date et l'origine de ce texte interdit de tirer de là aucune conséquence.

chagrin causé aux moines par le refus du duc; mais *a lor os* s'oppose à cette interprétation, car il ne semble pas qu'on puisse attribuer à cette locution un sens un peu vague, comme « en ce qui les concerne ». J'entendrais plutôt : « il sait bien que pour leurs propres besoins ils n'ont pas suffisance (et qu'ils ne peuvent donc lui offrir davantage, cependant)... », ce qui s'accorde bien avec le v. 13103 : « ... n'i ont plus que traire. »

III. *ne ... joi* employé avec un autre verbe de sens transitif, mais sans objet exprimé :

Beals sire Ytiers, ne dites *joi* :
Dites mielz, se vous plest, un poi.
(*Thebes*, app. 8917.)

« Vous ne dites pas assez, vous ne dites pas tout ce qu'il faudrait. »

Vos dites bien et dites veir :
.....
Mais, se vos plaist, n'i dites *joi*,
Laissiez m'i amender un poi,
Si vos dirai que j'en otrei.
(*Ib.*, 5029.)

« Vous dites bien et vrai, ... mais, ne vous déplaise, vous ne dites pas tout ce qu'il faut... »

Tydée reproche aux autres barons de mal conseiller le roi :

..... Mout me merveil
Que li donez ital conseil.
A ço que jo dire vos oi,
Si il y pert, ceo vos est poi.
Ou vous yci ne veez *joi*,
Ou vous amez son prou mout poi.
(*Ib.*, 4190, texte du ms. *S.*)

« ... Ou vous n'avez pas une vue assez claire de la situation, ou vous vous souciez peu de l'intérêt du roi. »

Dans le petit poème intitulé *C'est le lay d'Amours*, l'auteur interrompt l'éloge d'un haut personnage pour s'écrier :

Enfin c'est li plus hauz a droit :
Car se jel nomoie orendroit

L'en diroit que je ne di *joi*,
Ainz seroie blasmez du poi.
(*Romania*, t. VII, p. 406, v. 19-22.)

Gaston Paris a corrigé *joi* en *foi*. Mais l'opposition marquée par le v. 22 demande pour *joi* un sens voisin de « assez » : « Si je le nommais, on dirait que je n'en dis pas assez, au contraire je serais blâmé pour l'insuffisance de mon éloge. »

IV. *ne ... joi* employé avec un verbe intransitif, pronominal ou ayant un objet exprimé :

... .Atendez un poi ;
Ne s'est li reis conseilliez *joi*.
(*Thèbes*, 7148.)

« Le roi n'a pas pris suffisamment l'avis de son conseil. »

Alexis frappe un chevalier qui est venu au combat armé seulement d'une lance et d'un écu et le blâme en ces termes :

Ne se gardot *joi*, ce li crie,
Et come clerzon le chastie.
(*Ib.*, app. I, 5175.)

« Il ne se gardait pas assez, lui crie-t-il, ... »

Briseida, courtisée par Diomède, lui répond :

Se dit m'avez vostre plaisir,
Bien l'ai oï et entendu,
Mais ne vos ai *joi* coneü
A doner vos si tost m'amor.
(*Troie*, 13626.)

« ... mais je ne vous connais pas assez... »

Aton est mortellement blessé, on s'empresse à son secours

O un coutel les denz desjoignent,
La langue de basme li oignent.
Içо le fist parler un poi.
Mais çо cuit chaut ? Ne parla *joi*,
Preié lor a a quauque peine
Que li ameinent tost Ysmeine.
(*Thèbes*, 6240.)

« Il ne parla guère... » Le sens de *joi* est ici affaibli, mais on ne peut sans contradiction en faire un simple renforcement de la négation.

Pinçonart sevent guaster terre,
Volentiers vont por preie querre ;
Mais il n'estont *joi* en l'estor :
Ja n'i prendront que sol un tor.
(*Thèbes*, 7903.)

« ... ils s'entendent à piller, mais ils ne tiennent guère (pas assez) en bataille rangée : ils ne persisteront jamais au-delà du premier engagement. »

Dans le *Tournoiement d'Enfer*, l'auteur attaque la convoitise :

Covoiteus semble l'aïmant,
Il seroit ainz le chief d'un an
Que j'an poïsse *joi* parler.
Por ce si le lerai ester
Qu'au reconter avroit trop paine.
(*Romania*, t. XLIV, p. 551, v. 1891-5.)

« ... une année passerait avant que je pusse en dire assez ; je m'abstiendrai donc (de tout dire), car la tâche serait trop pénible. »

V. *ne ... joi* joint à un autre mot.

Après une bataille Hector propose une trêve :

N'eüst *joi* pro de quinze dis
As morz ardeir e enterrer
E a toz les chans delivrer ?
(*Troie*, 12986.)

Le sens qui s'impose est : « N'y aurait-il pas assez de quinze jours... ? », mais on ne peut distinguer dans la signification globale ce qui revient à *joi* et ce qui revient à *pro*.

A l'aspect d'une bête monstrueuse :

De hide et de paor en oi la pel sullente,
Quar de gens escillier n'estoit onques *joi* lente.
(*Un dit d'aventures*, B. N. fr. 837, f° 343 v° a.)

« ... elle n'était guère lente... » Ici le sens de *joi* est affaibli, comme d'ailleurs celui de *onques*.

L'auteur du *Tournoiement d'Enfer* se plaint de la mauvaise volonté qu'apportent les vilains à payer les dîmes dues à l'ab-

baye de Saint-Lomer de Blois. Si, dit-il, les redevables s'acquittaient, les moines

> Tant com li vins est en la cue
> N'avroient *joi* large celier
> Ne *joi* toniaus a l'estuier.
> (*l. c.*, v. 1512-14.)

L'éditeur, A. Långfors, propose avec réserve de voir dans *joi* une variante de *ja*. Mais la suite des idées exige un mot du sens de « assez » : « les moines n'auraient pas de cellier assez vaste ni assez de tonneaux pour contenir le vin. »

Les exemples modernes sont très voisins des exemples médiévaux. Le premier (Montesson), où *joi* accompagne un adjectif, se rapproche de celui de *Un dit d'aventures*, ainsi que les ex. 3, 4, 5 de Dottin; le deuxième (Vérel), où *joi* est joint à un substantif, rappelle le v. 1514 du *Tournoiement d'Enfer*, compte tenu de la syntaxe moderne, qui exige la préposition *de* devant le complément partitif. Les deux premiers exemples de Dottin, où *joi* complète les verbes *faire* et *avoir*, sont à rapprocher respectivement de nos groupes III et II.

En résumé, le sens « assez, suffisamment » semble bien établi pour *joi* pour l'ensemble de nos textes. Dans l'un d'entre eux (*Un dit d'aventures*), on est forcé d'admettre que ce sens est affaibli en « guère ». Dans deux autres (*Thèbes* 6240 et 7903) le même affaiblissement est possible, mais non certain.

Comment se comporte *joi* au point de vue grammatical? Si l'on admet comme point de départ un substantif signifiant « satisfaction, suffisance », on voit que, dans les exemples du groupe I, il a gardé presque toute sa valeur nominale; dans le groupe II on peut encore le considérer comme objet du verbe *avoir*; même valeur dans le groupe III, où *joi* complète les verbes *dire* et *voir*; mais il est déjà adverbe dans le groupe IV. On conçoit facilement que de « *vous ne dites joi* » on ait pu passer à « *vous ne parlez joi* », types de phrases représentés l'un et l'autre dans le *Roman de Thèbes*; enfin dans le groupe V, *joi* a nettement la valeur d'un adverbe de quantité, construit tantôt avec un adjectif, tantôt avec un nom.

Pour que cette évolution fût prouvée, il faudrait que le classement des différents emplois correspondît à l'ordre chronolo-

gique des textes. Il n'en est pas ainsi, puisque tous ces emplois, à peu de chose près, se trouvent déjà dans le *Roman de Thèbes*. Il est cependant digne de remarque que les exemples où *joi* est le plus proche de sa valeur nominale, supposée primitive, se rencontrent exclusivement dans des textes du XII^e^ siècle.

Une autre raison rend cette évolution vraisemblable : elle rappelle beaucoup celle qu'a subie un mot sémantiquement apparenté à *joi(e)* : *pro*[1]. En effet, quoique, dès le *Roland*, *pro* ait un emploi adverbial, il semble que cette valeur se soit développée à partir de la valeur nominale « avantage, profit ». De même que pour *joi* dans les exemples du groupe III, on peut se demander si *preu* est adverbe ou nom dans ce vers de *Perceval* :

Vallez, fet il, tu ne dis preu.
(éd. *Hilka*, 2396)

et une phrase telle que :

(*femme*) ne se tient *prou* en sa parole
(*Eneas*, v. 1594)

rappelle le v. 7903 du *Roman de Thèbes*.

Si cette analogie parle en faveur d'un développement *joi* substantif > *joi* adverbe, le problème sémantique n'est pas pour autant résolu. Prendre comme point de départ un substantif signifiant « satisfaction, suffisance », c'est attribuer à *joi* un sens qui n'est, il faut le reconnaître, ni étymologique, ni usuel[2]. Parmi les exemples connus de *joi* employé sans néga-

---

1. *Pro* et *joie* sont associés dans une locution proverbiale :

De me vie est ne prex ne joies.
(*Guillaume d'Angleterre*, v. 1133, éd. Wilmotte.)

Auxint de vostre fiz com de vos : del un pru ne del autre joie.
(Bozon, *Contes moralisés*, p. 66.)

Dans leur emploi adverbial *joi* et *pro* sont interchangeables : au v. 12986 du *Roman de Troie*, où les deux mots sont réunis, certains mss omettent l'un ou l'autre ; au v. 13626 du même roman, l'un des mss donne *preu* au lieu de *joi*.

2. Il est intéressant de considérer le développement sémantique du verbe *joïr*, car la parenté entre ce mot et *joie* a été longtemps sentie ; la preuve en est fournie par le proverbe : « *Nul duel sordoleir ne nule ioye sorjoÿr* » (Mo-

tion, je n'en vois qu'un qui puisse être traduit aussi bien par « satisfaction » que par « joie ». C'est celui-ci :

De Saint Liz oct Bernarz li quens
Moct de ses *jois* e de ses buens.
(Benoît, *Chron.* ..., v. 17476.)

Partout ailleurs il a le sens de gaudium. Quant à *joie*, il semble signifier « satisfaction, succès » dans quelques passages, comme :

Se vos a *joie* en esploitiez...
(*Erec*, éd. Fœrster 5644, éd. Roques 5616.)

... J'aie *joie* de ma proiere.
(*Le dit de la rose*, v. 22, dans Jubinal, *Jongleurs et trouvères*, p. 115.)

Mais, même si le sens requis n'existait pas dans des phrases affirmatives, il semblerait vraisemblable qu'il ait pu naître dans un contexte négatif. En effet dans la litote « ordinairement, dit

---

rawski, 1403); cf. *Ipomedon*, v. 10438-9. On sait que ce verbe, s'il continue à exprimer la joie ou plutôt le plaisir, peut souvent aussi être défini : « recevoir (d'un être ou d'une chose) les satisfactions qu'il est dans sa nature ou dans sa destination de procurer. » De là son sens juridique ; de là aussi les sens si fréquents dans les textes littéraires médiévaux : « mener à bien (une entreprise), venir à bout (d'une tâche, d'un adversaire). » Dans certains cas intervient la considération d'un rapport de force ou de grandeur, qui infléchit l'idée de satisfaction en celle de suffisance :

Tel arbre fait par lui seul jus caïr,
Quinse vilain nel peüssent jovir,
(*Moniage Guillaume*, II, 2543-4)

exprime que la force de quinze vilains n'aurait pas été suffisante pour abattre l'arbre. Si un jeune garçon dit :

Se je vif tant k'armes puisse jouir...
(*Bueve de Hantone*, réd. continentale, II, 617)

il aspire au jour où il aura la force suffisante pour porter les armes. Cette idée est particulièrement nette dans l'unique exemple de *se joïr* que Godefroy a tiré du *Bestiaire d'Amour* de Richard de Fournival :

« ... mais quant il (*un roi qui a déjà convoqué son ban*) voit qu'il ne se puet joïr a tant de gent come il en maine, si parmande toz ceaus qu'il a lessiez. » Il n'est pas invraisemblable que la même idée se soit glissée dans le sens de *joie*, quoique nous ne puissions pas en apporter d'exemples probants.

Nyrop, on prend le terme opposé à celui qui est demandé en lui donnant une forme négative ». Quand il s'agit de langage expressif, il faut entendre « le terme le plus opposé possible » : on a recours de préférence à un mot exprimant une réalité plus frappante, un sentiment plus intense, une impression plus vive que le terme logiquement opposé. D'une lecture ennuyeuse, d'une nouvelle pénible, on dira volontiers : « ce n'est pas drôle », plutôt que : « ce n'est pas intéressant » ou : « ce n'est pas réconfortant » ; d'une personne qui souffre le martyre, « elle n'est pas sur un lit de roses », plutôt que : « elle n'est pas à son aise », etc. Au moyen âge, un chevalier au clair visage « *n'avoit mie la face perse* [1], une demoiselle au teint éblouissant « *n'ot pas sale Le douç vis* » [2]. Un ménestrel, tenant à son maître des propos qui doivent l'enchanter, « *ne le feri pas lez l'oïe* » [3], c.-à-d. « ne lui a pas donné un soufflet ». Il peut y avoir à l'origine de notre expression une litote de ce genre : en niant qu'une personne ait éprouvé cette émotion sereine et durable qui naît d'un plein contentement, on laisse entendre qu'elle est restée bien en deçà même d'une satisfaction modérée.

Les textes où se présente « *ne ... joi* » doivent être examinés à un autre point de vue. Gaston Paris disait que *joi* est employé uniquement dans des textes poitevins ou voisins du Midi. Il en est bien ainsi du *Roman de Troie* et de la *Chronique des Ducs de Normandie*, puisque ces deux ouvrages ont vraisemblablement le même auteur, Benoit, originaire de Sainte-Maure, en Touraine méridionale. J'ignore la provenance du *Lay d'amours* et de *Un dit d'aventures* ; mais l'auteur du *Tournoiement d'Enfer* s'intéresse trop à l'abbaye de Saint-Lomer pour ne pas avoir d'attaches avec Blois [4]. Les exemples modernes viennent ou du Maine, ou de la partie de la Normandie contiguë au Maine. Il faut donc réviser l'opinion de G. Paris et celle qu'a exprimée récemment M. von Wartburg : « Während in den meisten

1. *Escoufle*, 5611
2. *Ib.*, 5594.
3. *Guillaume de Dole*, 1409.
4. M. Robert C. Bates, *Romania*, LXII (1936), p. 359 et suiv., l'attribue à Jean de Blois, l'auteur du *Conte du Barril*.

romanischen Sprachen der Singular weiterlebt, ist das Gallo-romanische geteilt : südlich der Loire-Vogesenlinie [1] lebt ebenfalls der Sing. weiter, während nördlich davon nur Formen zu finden sind, die auf dem. lt. Plural beruhen. » *Joi*, de gaudium, a existé aussi dans la région située entre la Basse-Loire et la Normandie, mais ne s'y est maintenu, même au moyen âge, que cristallisé dans la locution *ne ... joi* « ne ... pas assez, ne ... guère ».

Michel Dubois.

---

1. La leçon *joi*, que présente un seul manuscrit au v. 1371 du *Conte du Graal*, ne suffit pas pour que l'on attribue cette forme à Chrétien de Troyes. En revanche *joie* masculin semble bien appartenir à cet auteur. Les trois exemples : *Cligès* 6616, *Erec* (Foerster 6636, Roques 6576), *Guillaume d'Angleterre* (Foerster 1145, Wilmotte 1133) sont solidement attestés. Le même emploi se trouve dix fois dans la *Paraphrase du Psaume Eructavit*, texte provenant de la Champagne méridionale ou de la Bourgogne septentrionale. Il semble qu'il y ait là une contamination entre *joie* féminin et *joi* masculin : d'où l'on peut inférer que, à l'est aussi, l'aire de *joi* a pu anciennement dépasser quelque peu la ligne Loire-Vosges. Cf. Foerster, *Christian von Troyes, Wörterbuch...*, 1re éd. (1913), p. 217*.

MIROIR DES BONNES FEMMES

I. A NEW FRAGMENT OF THE *SOMME LE ROI* AND A *MIROIR DES BONNES FEMMES*, A HITHERTO UNNOTICED TEXT.

The University of Pennsylvania Library (Philadelphia) has recently added another French manuscript to its collection of medieval manuscripts. This new addition (hereafter designated as MS *P*) contains a fragment of the *Somme le roi* and most of the first half of a *Miroir des bonnes femmes*, a prose text which has remained unnoticed until now [1].

The fragment, which is catalogued as MS French 32, was copied about 1300 by a single scribe on vellum (198 × 138 mm). There are eighty-five leaves, which have been recently foliated, with one error (see following paragraph), in pencil in the upper right-hand corner of the rectos. Each page contains one column, usually thirty-one lines in length. The volume was bound in vellum in the late nineteenth or early twentieth century and is in generally good condition.

There are nine gatherings, the first of which contains four leaves (fol. 1-4) that belong after fol. 29, i. e., in the center of the fourth gathering. The second gathering consists of ten leaves (fol. 5-14). It lacks one leaf at the beginning (between fol. 4 and 5) and its conjugate at the end of the gathering

1. The second text was identified with the kind help of Mlle Edith Brayer of the Institut de Recherches et d'Histoire des Textes who compared a transcript of MS *P* with manuscrit français 213, Bibliothèque Municipale of Dijon.

(between fol. 14 and 15) [1]. The third gathering has twelve leaves, is complete, and is foliated from 15 to 25 [2]. The error in foliation falls in this gathering : the leaf between fol. 23 and 24 lacks a number. The fourth gathering contains eight leaves (fol. 26-33), but fol. 1 through 4 belong in the center, so that the gathering originally contained twelve leaves, which occurred in the following order [3] : 26 (aiii), 27 (biii), 28 (ciii), 29 (diii), 1 (eiii), 2 (fiii), 3 (†), 4, 30, 31, 32, 33. The fifth gathering has twelve leaves, is complete, and is foliated from 34 to 45 [4]. The sixth gathering contains eleven leaves (fol. 46-56) instead of the usual twelve, lacking at least the first leaf [5]. The seventh gathering has seven leaves (fol. 57-63). The second leaf (between fol. 57 and 58) is missing [6]. There is no gap in the text between fol. 56 and 57 since the catchword on fol. 56 (*temporier qui*) has been carried over to fol. 57 ro. The last leaf of the volume (fol. 84) belongs in this gathering and should follow fol. 63. Gatherings one through seven contain the *Somme le roi* (see summary below).

The eighth and ninth gatherings contain the fragment of the *Miroir des bonnes femmes*, which is incomplete at the beginning and the end. At least two leaves are missing from the beginning of the eighth gathering, which now has ten leaves (fol. 64-73). The ninth gathering also contains ten leaves (fol. 74-83), but lacks at least two leaves at the end. This text

---

1. The signatures are written in red ink in the lower right-hand corner of the rectos in the first half of each of the first seven (originally six) gatherings. The signatures for the second gathering with their corresponding foliation are : bi (5), ci (6), di (7), ei (8), fi (9), + (10).

2. The signatures and their corresponding folio numbers are : aii (15), bii (16), cii (17), dii (18), eii (19), fii (20), + (21).

3. In the parentheses are the corresponding signatures when they occur.

4. In this gathering there is an error in the signatures : aiiii (34), biiii (35), ciiii is lacking, diiii (36), eiiii (37), fiiii (38), no signature on 39, + (40).

5. The catchword at the bottom of fol. 45 vo does not occur at the beginning of fol. 46 ro, and the signature on fol. 46 ro is biiiii instead of aiiiii ; thus : biiiii (46), ciiiii (47), diiiii (48), eiiiii (49), fiiiii (50), + (51).

6. The signatures and their corresponding folio numbers show this lack : aix (57), cix (58), dix (59), eix (60), fix (61), + (62).

is divided into two sections by the headings which appear in the upper margins : « Les Males Fames » fol. 64 ro-82 ro and « Les Bones Fames » fol. 82 vo-83 vo.

The last leaf of the volume (fol. 84), as stated above, belongs after fol. 63 in the seventh gathering. On fol. 84 ro is found the explicit of the *Somme le roi* : « Cest livre compila et parfist uns freres des prescheeurs a la requeste du roi de France Phelipe en l'an de l'incarnacion nostre seigneur Jhesucrist MCCLXXIX. » On fol. 84 vo a third prose text begins. The rubric reads : « Comment l'en se doit avoir a la messe » [1]. The ink has worn off the lower half of this page and bits of paper stuck to the vellum indicate that the page had been glued to the back cover or leaf of a previous binding.

The ink of the entire volume is now a dark brown and has faded through the vellum in a few leaves. Rubrics occur in the *Somme le roi* (fol. 1-63, 84 ro) on the average of one per page. After each rubric, two-line capitals, alternating in red and blue ink appear. Within the paragraphs separated by these large capitals, the text is further divided by capital letters also decorated alternately in red and blue ink. In the text of the *Miroir des bonnes femmes* (fol. 64-83), the divisions were made in a different manner. Each paragraph ends with a rubric, which is a reference to a book and chapter of the Bible pertaining to the following *exemplum*. The first sentence of the next paragraph is begun in line with the left side of the column of the text and, to the left of the capital letter of this sentence, in the margin, a paragraph character appears in red or blue ink, which is not systematically alternated as in the *Somme le roi*.

Throughout the volume, the original scribe has placed subject guides or headings in the margins beside the single column of text. Also in the margins are occasional scribbled notations in a fifteenth-century hand above, below, or beside the text.

The first two parts of the *Somme le roi* are missing [2], i. e.,

1. The text is an explanation of how the devout should think and act during each part of the Mass. It was copied by the same scribe and may have originally been only one page in length.

2. For a complete discussion of the contents of the *Somme le roi* see Edith Brayer, « Contenu, Structure et Combinaisons du *Miroir du monde* et de la *Somme le roi* », *Romania*, LXXIX (1958), 1-38, 433-470.

the treatises on the ten commandments and the articles of faith. From the third part, the presentations of the sins of pride, envy, anger, and sloth are also missing. The text of the fragment begins in the chapter on greed, in which the first complete « branch » is *larrecin* (5 *a*-5 *b*). After *larrecin* the following « branches » are presented : *rapine* (5 *b*-6 *a*), *chalange* (6 *a*-6 *b*), *sacrilege* (6 *b*-7 *a*), *symonie* (7 *a*-7 *b*), *malignitez* (7 *b*-8 *a*), *mauvés mestiers* (8 *a*-8 *b*), *mauvés jeux* (8 *b*-9 *a*). There are no more lacunae until the part concerning the sins of the tongue, where at least one leaf is missing between fol. 14 and 15 [1]. In the middle of 15 *a* the discussion of the gift of pity begins. Therefore, the treatise on virtue in general and part of the chapter on the gifts of the Holy Ghost are missing [2]. The fragment contains in its chapter on the gifts : *amitié* (15 *a*-16 *b*), *equité* (16 *b*-21 *a*), the opposition of vices to virtues (21 *a*-22 *a*), *proesce* (22 *a*-29 *b*, 1 *a*-1 *b*), *misericorde* (2 *b*-4 *b*, 30 *a*-39 *a*), *chasteé* 39 *a*-45 *b* [3], 46 *a*-57 *b*), *sobrieté* [4] (57 *b*-63 *b*), and finally the terminating passage concerning the « molt biau fruit et molt savoureus [qui] est pes de cuer » (63 *b*, 84 *a*).

The *Miroir des bonnes femmes* is contained in its entirety in manuscrit français 213, Bibliothèque Municipale, Dijon fol. 86-139 (hereafter designated as MS *D*). MS *D* was erroneously listed by J.-Th. Welter as one of the manuscripts containing

---

1. The last lines of fol. 14 are : « Li quarz pechiez est quant il chantent tout jourz placebo ; c'est a dire, ' mesires dit voir, mesires dit bien ' et tournent tout a bien qua[n]t que li hons fait et dit, soit bien soit mal. Et pour ce sont apelez en l'escripture... » The first lines of fol. 15 are : « ... et si chevalier qui tuit atendent un meismes loier c'est la gloire pardurable ou l'amour et la compaignie sera parfaite qui ci sera bien commencie ».

2. Cf. Brayer, p. 453, 457-458.

3. A leaf is missing between fol. 45 and 46. End of fol. 45 : « Pour ce se doivent illuec molt humilier envers Dieu, non mie eus glorifier de leurs hautesces ne de leur bel atour » and the catchword : « ne de leur belles. » Beginning of fol. 46 : « de sanc, car vaus mains sont toutes sanglantes. »

4. A leaf is missing between fol. 57 and 58. End of fol. 57 : a rubric « Du don et de la vertu de sapience. » Beginning of fol. 58 : « son saoul. Mes quant venra a cele grant taverne ou li (*following word rubbed out*) est abandonnez, c'est en la vie pardurable ou li Diex d'ameurs et de pes et de joie et de soulaz sera abandonnez a chacun... »

a French translation of the *Speculum Dominarum* by Durand de Champagne [1]. Neither Welter nor Alice A. Hentsch in her study of didactic literature [2] were aware of the existence of this text. The only place where it has been mentioned under its proper title is in the *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France : Départements*, vol. V, p. 64 [3]. Since the *Miroir des bonnes femmes* has up till now remained in obscurity, I take this opportunity to summarize and to comment briefly on the work.

II. *Miroir des bonnes femmes* : composition, authorship, date, analogues and sources.

The *Miroir des bonnes femmes* is a collection of *exempla* which the author has divided into two series : the first consists thirty-five (thirty-six in MS *D*) stories of the « bad » women of the Bible and the second, of thirty stories of the « good » women from the same source. The episodes of both series are almost always in the same order that they occur in the Bible. To each principal Biblical *exemplum* are added one or more *exempla* from a number of other sources, which I shall discuss in a moment.

The author was a Franciscan. In the twenty-eighth *exemplum* of Good Women he translates a sentence directly from the works of Saint Francis while referring to the saint as « mes sires » and to the order as « nostre riegle » (see summary below). Since the Franciscans had been exhorted by their founder to teach to the masses of people, the use of *exempla* was

1. J.-Th. Welter, *L'*Exemplum *dans la littérature religieuse et didactique du moyen âge* (Paris, 1927), p. 192-193, n. 112. For a summary of the *Speculum Dominarum* and its attribution to Durand de Champagne, see Léopold Delisle, « Durand de Champagne, Franciscain » in *HLF*, XXX, 311-325. The *Speculum Dominarum* and the *Miroir des bonnes femmes* have not only similar titles : both were also written by Franciscans.

2. Alice A. Hentsch, *De la Littérature didactique du moyen âge s'adressant spécialement aux femmes* (Halle, 1903).

3. It is probable that Arsenal MS 2156 also contains the text of the *Miroir* but at the present moment I have not seen a microfilm of the MS nor been able to verify its contents in the catalogue of MSS of the Arsenal.

particularly suited for their purposes [1]. Not much more can be said of the author, except that he was not averse to distorting the letter or spirit of the Bible in order to add evidence to his arguments on the goodness or badness of a woman. In the fifth *exemplum* of Bad Women, for example, Dinah is made to be at fault : Schechem raped her because she « en ala *come sote* par le païs voir les fames du païs *et leur atour et leur contenance* (*P* 66 *b*). The author added to his source the words which I have italicized (see Gen. xxxiv. 1), and went on to imply that Dinah foolishly displayed her body and lacked virtue. A more glaring distortion is the interpretation which he gives to the action of the two maids who accused Peter of being Christ's disciple, for, according to him, the guilt lay not so much with Peter as it did with the two women. (See the thirty-fourth *exemplum* of Bad Women.)

The work was probably compiled in the last half of the thirteenth century. The date of MS *P* itself, ca. 1300, may serve as a *terminus ad quem*. The mention of Guillaume d'Auvergne in the nineteenth *exemplum* of Good Women gives a possible *terminus a quo* : 1249, the year in which Guillaume died. The reference to Guillaume seems to be of an anecdotal type that might have been used by preachers a decade or two after his death [2]. The tirade, in the twenty-fourth *exemplum* of Good Women, against « women with horns » also aids in dating the work. In the last thirty years or so of the thirteenth century women wore head-pieces and coiffures in the shape of horns. Preachers were offended by this devilish adornment and censured women severely for the double sin of vanity and imitation of the devil. A particularly vehement preacher was Gilles d'Orléans who, in 1273, warned them against wearing coiffures in the shape of horns, against wigs, against the long trains of dresses which, he claimed, were devil's tails, and against *décolletage* [3]. Finally, if the two texts contained in MS

1. Welter, *Exemplum*, p. 133-135.

2. Cf. J.-Th. Welter, ed., *Tabula Exemplorum secundum ordinem alphabeti* (Paris, 1926), p. 130-131.

3. Albert Lecoy de La Marche, *La Chaire française au moyen âge*, 2nd ed. rev. (Paris, 1886), p. 438-440. Joan Evans cites a passage from the *Tes-*

P were copied by a same scribe about 1300 they could have also been written at about the same time. The first text of MS *P*, the *Somme le roi*, was completed in 1279. I suggest that the *Miroir des bonnes femmes* was compiled in the eighth or ninth decade of the thirteenth century [1].

The use of *exempla* in sermons and other types of edifying works reached an apex during the thirteenth and fourteenth centuries and did not begin to wane until the fifteenth century [2]. According to the implication of the author in his introduction to the *Miroir des bonnes femmes* (see summary below) and by the fact that one MS of the text was copied and bound with the *Somme le roi*, we may assume that the work was intended to be read or listened to (but perhaps not owned) by women of the aristocracy. The *Miroir des bonnes femmes* belongs to the current of didactic works written for the ruling classes in the thirteenth and fourteenth centuries [3]. Its closest analogue is the *Speculum Dominarum*; so close, in fact, are the two works that MS *D* of the *Miroir des bonnes femmes* was mistaken as a MS of the former, as I have mentioned in part I of this article. Durand de Champagne probably wrote his treatise about

---

tament de Jean de Meun in which this author, too, makes a tirade deploring the coiffures of horns (*Dress in Mediaeval France* [Oxford, 1952], p. 35).

1. The use of the title dauphin in the thirtieth *exemplum* of Bad Women does not alter the validity of my suggestion. Although this title did not become general in France until after 1349 (annexation of Dauphiné), it was found as early as 1200 in Dauphiné and Auvergne. It is used as a title of an aristocrat from Montferrand in the *Miroir*.

2. Welter, *Exemplum*, p. 377-378.

3. The *Miroir des bonnes femmes* served as an important source for the Chevalier de La Tour Landry in his *Livre pour l'enseignement de ses filles* (ed. A. de Montaiglon, Bibl. Elzév. [Paris, 1854]). Neither Montaiglon nor Peter Stolingwa (*Zum* Livre du Chevalier de La Tour Landry [Breslau, 1911]) were aware that La Tour Landry used this *Miroir*. MS *P* is an important discovery because it dates from the beginning of the fourteenth century, i. e., some seventy years before La Tour Landry compiled his book. MS *D*, on the other hand, was copied about thirty years after La Tour Landry wrote. In a separate article I shall examine La Tour Landry's use of the *Miroir des bonnes femmes*.

1300 for Queen Jeanne de Navarre who died in 1305. Both of these "mirrors" are a series of *exempla* destined for the instruction of women; both were written by a Franciscan; both show heavy reliance on the Bible as a source; but, aside from these three similar features, the two works show no other relationships [1].

Two other analogous works, which are rather well known, are the *Exempla* of Jacques de Vitry (1160/1170-1240) [2] and the *Contes moralisés* compiled by Nicole Bozon about 1320 [3]. The *Miroir des bonnes femmes* differs from these two collections by the arrangement of the contents of each chapter. Nicole Bozon and Jacques de Vitry place in each chapter only one tale fully told, while the author of the *Miroir*, places in each chapter an episode from the Bible, then may add one or more *exempla* supposedly relating to the vice or virtue exemplified by the Biblical story. The additional *exempla* are sometimes rather fully told, sometimes are mere allusions. In the latter case, the allusion begins with the words « Je voudroie que vous seussiez le conte... », « Pleust ore a Dieu que vous seussiez le conte... », or a similar expression.

There are so many allusions of this type and so many sketchily written *exempla* that the *Miroir* may have been intended as a supplement to sermons, or indeed as a collection of short sermons, for this method of allusion is the same method which Eudes de Cheriton used to insert *exempla* into his sermons [4]. The allusions may have been simply prompters that the sermon-reader would have used to begin speaking without a script. Furthermore, considering the evidence of the MSS once again, the text does not exist in the type of MS usually prepared for actual use by a person of high rank, such as the MSS of the

---

1. There are, of course, quite a number of *miroirs* and *specula* in medieval literature, but I have found no other "mirror" that is similar to the *Miroir des bonnes femmes*. On date and attribution of the *Speculum Dominarum*, see *HLF*, XXX, 311-318.

2. *The* Exempla *or Illustrative Stories from the* Sermones Vulgares, ed. Thomas F. Crane (London, 1890).

3. See Lucy T. Smith and Paul Meyer, eds., SATF (Paris, 1889), p. ii.

4. Welter, *Exemplum*, p. 125-126.

Miroir des dames [1]. A manuscript prepared to be used and read by aristocratic women would almost certainly have been decorated in some way, but like the MSS containing the *Elucidarium*, a text used only by the clergy, the two MSS of the *Miroir des bonnes femmes* are of a small, portable format, without illuminations [2].

An attempt to distinguish good from bad women is not an original endeavour. In an eleventh-century Greek translation of Sinbad's tales, a story of a similar undertaking may be found [3]. Chaucer showed interest later by compiling his (unfinished) *Legend of Good Women* in which he portrays three of the women also mentioned in the *Miroir* [4]. Neither is it original to use the Bible as a principal source; yet our author was apparently alone in gleaning the Bible for stories of good and bad women.

After the first harvest of *exempla* from the Bible, the author (or perhaps a second redactor) added *exempla* from other

---

1. In each of the eight MSS of the *Miroir des dames* which I have personally seen on microfilm there is at least one carefully executed miniature. Eleven MSS of the text are extant, including one in the original Latin. (See *HLF*, XXX, 318-325; Welter, *Exemplum*, p. 192-193; and Hentsch, *Littérature*, p. 102).

2. With only one MS and a fragment as evidence, my conclusion is not as valid as that of Lefèvre's concerning the *Elucidarium*. In his examination of sixty-two MSS he found that about half of them measured between 20 to 25 cm. and that none contained a miniature. See Yves Lefèvre, *L'Elucidarium et les Lucidaires*, Bibliothèque des Ec. fr. d'Athènes et de Rome, fasc. 180 (Paris, 1954), p. 49-50. MS *P* measures 198 × 138 mm. and MS *D*, 208 × 148 mm.

3. It is a tale of a man who spent a great deal of time compiling a collection of women's tricks. His wife plays a trick on him for not making exception of good women. Cf. Victor Chauvin, *Bibliographie des ouvrages arabes*, vol. VIII (Liège, 1904), p. 69. On the date, see Karl Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Literatur*, 2nd ed., reprint (New York : Burt Franklin, 1958), II, 893.

4. They are Cleopatra, Dido, and Lucretia in the twenty-eighth and thirtieth *exempla* of Bad Women and the twenty-third *exemplum* of Good Women. In contrast to our author, Chaucer considered Cleopatra a good woman. Cf. also Chaucer's judgment, Prologue A, lines 267-287 (*Complete Works*, ed. Walter W. Skeat, 2nd ed. [Oxford, 1900], III, 88-89).

sources. It is noteworthy that the part concerning good women contains over twice as many non-Biblical *exempla* as the first and is longer, even though it has six fewer chapters : the author's (or second redactor's) enthusiasm seems to have increased as he progressed in his compiling. The non-Biblical *exempla* may be analyzed according to origin of source as follows :

Origin of source	Bad Women	Good Women	Total
Classical antiquity	15	20	35
Bestiary-lapidary-nature	2	14	16
Anecdotes	19	27	46
History or legend	5	5	10
Hagiography-patristic writings	1	23	24
	42	89	131

Most of the non-Biblical *exempla* are of an anecdotal type ; a few perhaps come from the author's personal experience. They are the type of anecdote that he would have found in Jacques de Vitry's *Exempla* (although he apparently did not use this as a source), in the enormous *Tractatus de Diversis Materiis Predicabilibus* (1250-1261) by Étienne de Bourbon [1], in Eudes de Cheriton's fables and sermons (1219-1247) [2], in Caesar of Heisterbach's dialogues and sermons (1223-1237) [3], or in the *Liber de Dono Timoris* (1263-1277) by Humbert de Romans [4].

The second largest number of non-Biblical *exempla* were taken from classical antiquity. The author may have found these in the sources just suggested or he may have had at hand the same works which these compilers used, such as the *Facta et Dicta Memorabilium* of Valerius Maximus, the letters or the *Tractatus contra Jovinianum* of Jerome, the *Etymologiae* of Isi-

1. This collection contains about two thousand nine hundred *exempla* (Welter, *Exemplum*, p. 215-223).

2. Welter, *Exemplum*, p. 124-129. See also L. Hervieux, *Les Fabulistes latins* (Paris, 1896), vol. IV ; *A Selection of Latin Stories*, ed. Thomas Wright, Percy Society, VIII (London, 1843); and Joseph A. Mosher, *The* Exemplum *in the Early Religious and Didactic Literature of England* (New York, 1911), p. 66-72.

3. Welter, *Exemplum*, p. 113-115.

4. Welter, *Exemplum*, p. 224-228.

dore, the *Dialogi* of Gregory the Great, or the *Consolatio Philosophiae* of Boethius. It is doubtful that the *exempla* about classical antiquity were drawn from such works as the *Gesta Romanorum*, the *Histoire ancienne jusqu'à Jules César*, or the *Faits des Romains*. The tales mentioned in the *Miroir* which also occur in these works are few in number and were commonly known. The author shows a closer affinity to Jerome and mentions his name as a source more often than any other, except of course the Bible. The *Tractatus contra Jovinianum* was a rich source of classical references for writers of the Middle Ages.

Other sources of the *Miroir des bonnes femmes* are, directly or indirectly, the *Legenda Aurea* by Jacques de Voragine, the *fabliaux*, the *Roman de Renart* or its epigones, Geoffrey of Monmouth's *Historia Regum Britanniae*, works of natural history (not including, however, Brunetto Latini's *Livre dou tresor*), and contemporaneous history.

In the summary that follows, the Biblical sources of the principal *exempla* of each chapter will be indicated at the head of the chapter in the manner of MS *P* [1]; further sources will occasionally be suggested in the footnotes.

III. *Miroir des bonnes femmes* : summary of first series, *les Mauvaises Femmes*.

The text [2] begins with a proverb : « Qui bien voit et mal prent, a bon droit s'en repent » [3] (*D* 86 *a*). The author explains

1. See description in part I of this article.

2. The summary is prepared from both MSS *D* and *P*. The MSS contain almost identical versions of the text. An unfortunate omission occurs in MS *P*, however, since the twenty-second *exemplum* of Bad Women is lacking, but otherwise it is generally more reliable than MS *D* as far as orthography, grammar, and clarity of sense are concerned. I am indebted to the Institut de Recherches et d'Histoire des Textes for having lent me their microfilmed copy of MS *D*. MS *D* is dated 1406 (fol. 139), about a century later than MS *P*, and has one column of twenty-five to thirty lines per page (208 × 148 mm).

3. Cf. Joseph Morawski, *Proverbes français antérieurs au XV^e siècle*, CFMA 47 (Paris, 1925), n° 1853.

that there are more bad examples than good in the world and that we too often follow the bad ones. We resemble either the noble and courtly lion or the proud and immoderate wolf, but those who resemble the former are rare. The author implores his readers to shun whatever is evil and to imitate whatever is good. In order that they may achieve this goal, he will set down in his little book, first, the stories of the bad women in the Bible, whom God himself reproaches, and, second, the stories of the good women in the Bible, whom God praises. May the readers imitate those women whom God loved. It is especially important for a person of high rank to be without wickedness. The sun cannot hide its rays, for every one feels it and sees it, but a small star is hardly seen at all.

Following this short introduction (*D* 86 *a*-86 *b*) are thirty-five *exempla* (thirty-six in MS *D*) of bad women taken from the Bible.

First *exemplum*, Gen. III (*D* 86 *b*-90 *a*; *P* 64 *a*-65 *b*). Eve was guilty of nine follies : (1) keeping bad company, (2) answering the serpent without due consideration and consultation with her husband, (3) forgetting God's command, (4) looking at the tree of forbidden fruit, i. e., "fol regart" [1], (5) touching the fruit, (6) eating the fruit, (7) acquiring death through her sin, (8) seeking the companionship of her husband in the act of sinning, (9) not taking the responsibility of the sin.

Second *exemplum*, Gen. VI (*D* 90 *a*-90 *b*; *P* 65 *b*-66 *a*). Shortly before the Deluge, women began to call attention to their bodies by means of cosmetics and clothing. They thus caused lust in men. For this reason, God shortened the life span of men and brought about the great flood. At the end of this *exemplum* the author adds a last sentence, beginning it with a phrase that he will often use again : « Je voudroie que vous seussiez le conte du grant Hannibal et des Lambardes » (*P* 66 *a*).

Third *exemplum*, Gen. XIX. 26 (*D* 90 *b*-91 *a*; *P* 66 *a*-66 *b*). Lot's wife was turned into a pillar of salt for disobeying God's

1. The text of MS *P* begins in the middle of the passage on the fourth « folly ».

command. Those who disobey God today will also lose the use of their senses and become like stone. Again a last sentence, like the one above, is added : « Je voudroie que vous seussiez le conte de la dame qui perdi ennour pour ce qu'ele ne se voust garder de la compaignie a une personne dom ele avoit esté blamee aucune foiz » (*P* 66 *a*-66 *b*).

Fourth *exemplum*, Gen. XIX. 30-38 (*D* 91 *a*-91 *b*; *P* 66 *b*). Lot's daughters slept with their father after getting him drunk. Ladies should not drink too much nor consent to share an evil deed, for it required the consent of both sisters to commit the sin against Lot. Last sentence : « Pleust ore a Dieu que vous seussiez le conte de la dame qui chaÿ en pechié pour une demoiselle qui li lessoit feire toutes ses volentez » (*P* 66 *b*).

Fifth *exemplum*, Gen. XXXIV. 1-31 (*D* 91 *b*-92 *a*; *P* 66 *b*-67 *a*). Dinah was ravished by Schechem because she foolishly left her father's house. Women should not be coquettish nor make themselves too attractive. One must remember how Helen deceived Paris. Last sentence : « Je voudroie que vous seussiez le conte de la Sarazine ou Seraine qui noia ceus de Rome par son saillir et par son douz chant » (*P* 66 *b*-67 *a*) [1].

Sixth *exemplum*, Gen. XXX. 1-24 (*D* 92 *a*-92 *b*; *P* 67 *a*-67 *b*). Rachel bore two sons to Jacob through God's wish, not because she had begged her husband for children. Since it is a gift of God to be fertile, one must beg no one but God for children. The three virtues of humility, prayer, and charity help bring fertility, while pride takes it away. Witness the virtues of the Virgin Mary and the visitation of angels to Zachariah and Abraham. While Zachariah was praying, an angel announced to him that Elisabeth would conceive John the Baptist, and Abraham was performing an act of humility and charity when God let him know that Sarah would bear Isaac.

Seventh *exemplum*, Gen. XXXVIII. 6-30 (*D* 92 *b*; *P* 67 *b*). Thamar deceived her father-in-law Judah and bore him twin sons. Look now at the results of carnal love and too great desire to have heirs. Such children are born against God and cannot rightly receive inheritance. Last sentence : « Je voudroie que

1. Nicole Bozon described sirens as monstrous mermaids (*Contes moralisés*, eds. Lucy T. Smith and Paul Meyer, SATF [Paris, 1889], p. 47-48).

vous seussez le conte de la dame qui chanja son enfant, qui estoit trop lez, pour un trop plus bel et comment ele ot trop grant duel a la mort et toutes vois la conseilla Diex » (*P* 67 *b*).

Eighth *exemplum*, Gen. xxxix. 1-20 (*D* 93 *a*; *P* 67 *b*-68 *a*). Potiphar's wife asked Joseph to lie with her. As Joseph fled from her she seized his garment and used it as evidence to have him imprisoned. Foolish glances and long conversations placed her in error; they are often the occasion of sin. Once a Beguine told a master of divinity that there are two kinds of stones in the mountain called Libanus. The stones are warm by nature, for when one touches the other, fire leaps forth. But even if iron is cold by nature and a stone likewise, iron can make fire leap from the stone.

Ninth *exemplum*, Numbers xii (*D* 93 *b*; *P* 68 *a*-68 *b*). Mary (or Miriam), Moses' sister, was envious of her brother and claimed that God had spoken to her also. Although she was a very great lady God punished her by making her leprous. God often punishes great lords and ladies for their wickedness because they are least worthy to live among the good. Last sentence : « Je voudroie que vous seussiez le conte du senechal qui ne poait bien dire de nuli, qui devint si puanz et si despiz au derrenier de sa vie que nule riens tant fust despite ne le poait soffrir » (*P* 68 *b*).

Tenth *exemplum*, Numbers xxv. 1-5 (*D* 93 *b*-94 *a*; *P* 68 *b*). The daughters of Moab were delivered to the Jewish army in order to become whores. Moses then ordered that all those who had permitted this sin be murdered by their relatives. Everyone who has the power to prevent sin, and yet does not prevent it, is as guilty as those who commit the act. « Il sont aussi, ce dit un preudons, come le nateron qui cueuvre le pertuis de la chambre privee qui est parçonniers de toutes les pueurs. Je voudroie que vous seussez l'essample du clerc qui sotenoit son seigneur, comment le deable desesperer le fist et pendre de ses mains par desesperance » (*P* 68 *b*).

Eleventh *exemplum*, Numbers xxv. 6-15 (*D* 94 *a*-94 *b*; *P* 68 *b*-69 *a*). Phinehas drove his sword through Cozbi and a man from Israel while they were lying together in sin. « Je voudroie que vous seussiez l'aventure du clerc et de la jone fame [et de la vielle] qui tost furent mort soudainement ou fet de pechié,

car li deable les occist touz trois et si li mist, la vielle, la chandelle en la main » (*P* 69 *a*) [1]. Phinehas was a good knight but his acquaintances were less good because they allowed sin to be committed. In some places whorehouses are more protected than are churches, and a destroyer of whorehouses receives greater punishment than a thief who robs four churches. Last sentence : « Je voudroie que vous seussez le conte du chevalier qui bati le prestre pour ce que il voust chacier de la parroisse les mauveses fames, quar il ot pruz molt d'enfanz qui male voie tindrent » (*P* 69 *a*).

Twelfth *exemplum*, Judges v. 24-31 (*D* 95 *a*-95 *b*; *P* 69 a-69 *b*). Sisera was murdered while fighting against the Jews. When his mother asked for him, one of her ladies replied that he was taking care of his prisoners and distributing his booty. The lady falsely made the mother happy, just as flatterers always twist the truth for their own selfish interests. « Je voudroie que vous seussez comment Renart deçut [2] le corbin quant il li fist acroire que il estoit prestres [3], que il le fist chanter et li fromage li chaï de la guele ; et comment il fist Isangrin acroire de la lune que ce estoit un [4] fromage [5] ; et coment il fist acroire a un vilain de son agnel que ce estoit un chat pour ce que il le gitast » (*P* 69 *b*) [6]. Do not listen to flatterers ; pre-

1. The adventure of the cleric and the young and old women may be a variant of the fable of the old man who had two mistresses. It is told by acques de Vitry (*The* Exempla *or Illustrative Stories from the* Sermones Vulgares, ed. Thomas F. Crane [London, 1890], p. 84).

2. *D* : deçut le corbel quant il li fist acroire que il chantoit bien et ansi le fist chanter et li fromagez li chaist de la guelle (95 *a*).

3. Renard deceives the crow by flattery (*Roman de Renart*, ed. Mario Roques, CFMA 81 [Paris, 1955], Branch VII, lines 5551-5709), but he makes Isengrin believe he is a priest (ed. Roques, CFMA 88 [Paris, 1960], Branch XII, lines 13097-13444). Jacques de Vitry also tells of the crow and the fox in his *exempla* (*ed. cit.*, p. 42).

4. *P* une *with* e *expunctuated*.

5. Like Nicole Bozon (*ed. cit.*, p. 64-65, 249) our author has in mind a confused version of two separate episodes about Renard and Isengrin.

6. A story about a peasant who is tricked out of his lamb by six men who make him believe it is a dog may be found in Thomas Wright's edition of *A Selection of Latin Stories*, Percy Society, VIII (London, 1843), p. 29-30.

fer those who tell you your faults, for they will tell you the truth about your malady, while flatterers are like fraudulent doctors who take their fee without showing you the cause of your illness. « Je voudroie que vous seussiez le conte du gouliardus qui fist a la veille croire que ele estoit bele, si estoit leide a merveilles, et li bareta ses fromages que ele portoit vendre » (*P* 69 *b*).

Thirteenth *exemplum*, Judges XIV (*D* 95 *b*-96 *a* ; *P* 69 *b*-70 *a*). Samson's pagan wife revealed the solution of a riddle to her people and caused Samson to lose thirty pairs of silken and samite robes. A wife ought to keep her husband's secrets. To reveal such secrets is one of the most wicked things that a wife can do, for her husband trusts her as he trusts himself. For this very reason Nero banished his wife from Rome. Last sentence : « Je voudroie que vous seussez que dit li granz Valeriens, qui se lessa touz les doiz de la main ardoir sanz mot dire pour ce que il ne voust descouvrir le conseil son seigneur » (*P* 70 *a*) [1].

Fourteenth *exemplum*, Judges XVI (*D* 96 *a*-96 *b* ; *P* 70 *a*-70 *b*). Samson was betrayed by Delilah. Delilah caused Samson's death in order to have a little money. There is nothing more outrageous than a covetous, greedy heart. Judas, the worst traitor of all, betrayed Jesus for a little money. Last sentence : « Je voudroie que vous seussez le conte du roi qui ot non Moidas, qui tant amoit or que il vendit tout pour or assembler et au darain fu il mort de fain, que il ne t[r]ouva que mengier fors seulement or » (*P* 70 *b*).

Fifteenth *exemplum*, Judges XIX-XX (*D* 96 *b*-97 *a* ; *P* 70 *b*-71 *a*). A Levite's concubine was raped and killed and thus became the cause of war between two friendly peoples. If this foolish woman had not fled from her lord's house, she would not have met death nor would she have caused such great hatred between good people. « Je voudroie que vous seussez coment la veille pourchaça que uns juenes hons ocist sa fame por un petit de mauvés semblant » (*P* 71 *a*).

---

1. Jacques de Vitry relates a somewhat analogous anecdote about a monk who burnt his fingers to protect himself against carnal temptation (*Exempla*, *ed. cit.*, p. 103, 236-237).

Sixteenth *exemplum*, I Kings I (*D* 97 *a*-97 *b*; *P* 71 *a*-71 *b*). Hannah was given a great son because of her patience while Penninah, who had often arrogantly ridiculed her because of her sterility, bore children who became poverty-stricken. Penninah exemplifies false pride and spite. God wishes to eradicate pride more than anything else in the world and for this reason he does not wish pride to bear fruit in his garden. Antiochus was a king who died because of immoderate pride [1]. Now only his name remains.

Seventeenth *exemplum*, I Kings IV 11-22 (*D* 97 *b*; *P* 71 *b*). Phinehas' wife, upon hearing of the death of her husband and brother-in-law, gave birth to a child but died by wounds she inflicted upon herself. One should be careful to see what state a person is in before delivering bad news to him, but one should also love moderately because great sorrow causes children to die and may even prevent a mother from giving birth.

Eighteenth *exemplum*, II Kings IV (*D* 98 *a*; *P* 71 *b*-72 *a*). The nurse of Miphiboseth committed two follies : she dropped the child Miphiboseth causing it to become a cripple; she slept while guarding another child, which gave two assassins the opportunity to murder it. David punished the murderers by having their hands and feet cut off. Treason and murder are always found out and punished.

Nineteenth *exemplum*, II Kings VI 20-23 (*D* 98 *a*-98 *b*; *P* 72 *a*-72 *b*). Michol, Saul's daughter, vainly taunted David and, because of her arrogance, remained without a child for the rest of her life. No woman should despise her lord nor should she be distressed if her lord loves God. Vain persons consider

---

1. The allusion to Antiochus probably has as its source the legend of Apollionus of Tyre rather than the *Gesta Romanorum* (tale 153 in the edition available to me : tr. Charles Swan, rev. ed. [London, 1899], p. 259-299, and tale 125 in the French translation, *Le Violier des histoires romaines*, ed. M. G. Brunet [Paris, 1858], p. 324-363). The legend was well known in the Middle Ages. Cf. E. Faral's review of *Die altfranzösischen Prosaversion des Appolonius-Romans* by C. B. Lewis in *Romania*, XLIII (1914), 443-445 ; and C. Carrol Marden, ed. *El Libro de Apolonio*, Ell. Mon. 6 (Baltimore, 1917), p. XXII-XXXIX.

themselves to be other than they truly are; they are disdainful of others; they are always contrary; they always seek advantage over others; they demand that others tolerate them; and they always pay conceited attention to their clothes and appearance in public.

Twentieth *exemplum*, II Kings XI (*D* 98 *b*-99 *a*; *P* 72 *b*-73 *a*). David coveted Bathsheba and took her from her husband. A holy man became an adulterer and a murderer for having seen Bathsheba in her private quarters. Men should not see women in private unless they are extremely closely related. A woman must guard her reputation. « Je voudroie que vous seussez un nouvel essample d'une grant dame qui fu trop mal renommee pour ce, sans plus, que un suen chevalier entra en sa chambre quant ele lavoit son chief en privé » (*P* 73 *a*).

Twenty-first *exemplum*, II Kings XIII (*D* 99 *a*; *P* 73 *a*). Thamar was raped by her brother Amnon. It was the result of foolish intimacy : a woman should not remain in a private place with a man even though her companion there may be closely related to her, excepting of course her husband or father.

Twenty-second *exemplum* [1], III Kings III. 16-28 (*D* [23] 99 *b*-100 *a*; *P* 73 *a*-73 *b*). Solomon judged which of two harlots was the mother of a baby by commanding a guard to cut the child in two and to give half of it to each woman. Mothers must guard their children and children must love their mothers most dearly. Another *exemplum* (the kidnapping of the son of the king of Cordes) shows that « Qui bien aime, a tart oblie » [2]. Last sentence : « Je voudroie que vous seussiez l'essample de la pucelle que le deable noia pour ce que ele estoit acoustumee de maudire sa mere » (*P* 73 *b*).

Twenty-third *exemplum*, III Kings XIV (*D* [24] 100 *a*-101 *b*; *P* 73 *b*-74 *a*). Jeroboam sent his wife in disguise to seek aid for their dying child from the blind prophet Ahias, but the prophet

---

1. The twenty-second *exemplum* of MS *D* is lacking in MS *P*. This *exemplum* contains the story of Solomon's mother's attempt to persuade her son to give Abisag to Adonias for a wife (III Kings ii. 13-24). From this point on in this summary the number given to each *exemplum* by the scribe of *D* will appear in brackets before the folio numbers of *D*.

2. Morawski, 1835.

recognized her with the help of the Holy Ghost [1]. Ahias did not give aid and the child died when Jeroboam's wife returned home. Such was the result of hypocrisy : the woman should have come to the prophet humbly in her proper dress. God looks at the heart more than at the dress. Furthermore, one should know that the sins of parents are often the cause of the death of children. Last sentence : « Je voudroie que vous seussiez l'estoires de Herodes et de ses enfanz » (*P* 74 *a*).

Twenty-fourth *exemplum*, III Kings XVIII 4-13, XXI-XXII. 40 (*D* [25] 100 *b*-101 *b*; *P* 74 *a*-75 *a*). Jezabel was one of the most wicked women and her name shows it well because it means « agout de fumier » (*P* 74 *a*) [2]. Her first fault was her hatred of all holy men : she had as many killed as she could find. Because of this she died without God's mercy. One should seek the company of people of good renown, those who love God, rather than hate them. Jezabel's second fault : she had Naboth falsely accused and killed, so that her husband, King Ahab, might obtain his vineyard. « Or regardez que covoitise fet : cil avoit tout le regne ; li preudome, sa vignete. Cil voust avoir la vigne pour faire son cortil et li fu avis que il n'avoit riens quant il n'avoit la vigne » (*P* 74 *b*). Finally Ahab died miserably, his family was massacred, and Jezabel was put to a shameful death. « Onques ne fu vigne si chierement vendue » (*P* 75 *a*).

Twenty-fifth *exemplum*, IV Kings XI (*D* [26] 101 *b*-102 *a*; *P* 75 *a*-75 *b*). Queen Athalia, when she saw her son was dead, had his sons and all the royal heirs slain, so that she could rule. Murder was the result of the coveting of power. Herod also had children killed because he thought they might take away his land. Last sentence : « Vous savez bien coment il fu du roi Johan, de Artuss et Alienor » (*P* 75 *b*) [3].

Twenty-sixth *exemplum*, Apocryphal III Esdras IV. 28-32 (*D* [27] 102 *a*-102 *b*; *P* 75 *b*). Apemen, a poor girl, became a king's

---

1. In III Kings XIV. 5, with the help of the « Lord ».

2. In *P* 74 *b* : « l'esgout de fumier ».

3. On John, Eleanor, and Arthur, Count of Brittany, see Amy Kelly, *Eleanor of Aquitaine and the Four Kings* (Cambridge, Mass., 1951), esp. p. 377-380.

concubine. One day she seized his crown and put it on her own head. She had become foolishly proud. When a husband shows love, a wife should keep her peace, and nourish her honor. Herod had a wife killed because he was told that she loved another. A woman should always fear that she might lose the love of her lord and take precaution that no false gossip be said of her.

Twenty-seventh *exemplum*, Esther I. 9-22 (*D* [28] 102 *b*-103 *a*; *P* 75 *b*-76 *b*). Princess Vasthi refused to show herself before King Assuerus and his guests. She lost her royal estate for her disobedience. A wife should not disobey her husband in public. « Je voudroie que vous seussiez l'essample du chevalier qui chaça sa fame que il mout amoit pour ce sanz plus que ele li refusa son chief a laver » (*P* 76 *a*). It is said of the stork that if a male sees his mate staring at another male he breaks her in two. Once God sent a beautiful dress to Saint Elizabeth so that she could appear before a great lord. She had given all her clothing to the poor. « Je voudroie que vous seussiez le conte du villain [1] qui gaaingna le champ encontre sa fame » (*P* 76 *b*) [2].

Twenty-eighth *exemplum*, Esther V-VI (*D* [29] 103 *a*-103 *b*; *P* 76 *b*-77 *a*). Haman's wife, Zares, advised him to build a gallows from which to hang Mordecai. He was denounced by Esther and hanged from the same gallows. Certainly a man is foolish to forget that he has come from nothing. One should remember the story of Pilate, how he was given great power on earth, yet was finally cast out from the country to die in poverty. Such people as Pilate « sont ausi come un petit pessonnet qui a non effimere [3], qui tost nest et tost [4] muert » (*P* 76 *b*). Haman's wife should have dissuaded him from being so proud : a good woman restrains her lord's anger just as the lioness runs ahead into the herd of beasts when she sees that the lion is angered. Last sentence : « Je voudroie que vous

---

1. *D* vilain d'Orliens qui.

2. This is perhaps an allusion to the *Bourgeoise d'Orléans*. See Jean Rychner, *Contribution à l'étude des fabliaux* (Genève : Droz, 1960), II, 80-99.

3. *D* asfimere.

4. *P* tout.

seussiez l'estoire coment Cleopatre fist son seigneur Antoine courrocier contre se[s] veisins et coment il en fu veincuz et a hontage, et ele meïsmes morut a doleur, quar serpenz li suscierent les memelles » (*P* 77 *a*).

Twenty-ninth *exemplum*, Tobias II. 10-23 (*D* [30] 103 *b*-103 *bis a*; *P* 77 *a*-77 *b*). Tobias' wife, Anna, did not comfort him when he was in distress. A wife should show sorrow when her husband is afflicted, for the heart of a sick man is easily wounded ; and she should care for him at all times. « Vous avez oï bien conter par aventure du sage chevalier qui avoit oï mesdire de sa fame, qui malade se fist pour esprouver se ele l'amoit ou non. Et quant il vit s'amour et sa deligence et sa leauté si ne vout onques puis croire de le (*D* li) mauveses paroles pour riens qui avenist » (*P* 77 *b*).

Thirtieth *exemplum*, Tobias III. 7-23 (*D* [31] 103 *bis a*-104 *a*, *P* 77 *b*-78 *a*). The younger Tobias had a very good wife whose name was Sara. She had had seven husbands but a devil killed them in their bed because they intended to use her against the law of God. Sara's chambermaid later accused her of murdering the men. The accusation made Sara so sorrowful that she prayed to God for three days and nights. God rewarded her by giving her to Tobias. The chambermaid was indeed too vain and should never have reproached her mistress. Sara, on the other hand, showed great patience : God rewarded her with a good husband and many children. No matter how high one's station, one must be tolerant and realize that there are still wiser persons. Socrates was tolerant of a very harsh wife and would not permit her to leave him [1]. As long as Alexander kept his teacher near him, nothing evil happened to him, but when he let his teacher go he was poisoned. Eleanor had a lady-attendant of great value but, because she reproached Eleanor often, the queen obtained another « et puis li en avint si come vous savez, quar ele print fame qui li lessoit feire toute sa volenté » (*P* 78 *a*). The wife of the dauphin [2] of Montferrand was driven from the land because she was uneducated. And,

1. Jerome tells of Socrates' wife, Xantippe, in *Contra Jovinianum* (Migne, *PL*, XXIII, 291). Cf. also the eighteenth *exemplum* of Good Women.

2. See note to discussion of date of composition, part II of this article.

finally, Cleopatra fell from power because she preferred flattery and pleasure to good teachings.

Thirty-first *exemplum*, Job II. 7-9 (*D* [32] 104*a*-104*b*; *P* 78*a*-78*b*). After many misfortunes Job's wife told him to curse God and die. It does not require much skill to wound a heart that is already grieved and the latest wound causes more pain than the first. David was more grieved from the sorrow Absalom caused when he drove him from the kingdom than from all the misfortune he had known before. A wife should never excite her husband when he is afflicted (cf. twenty-ninth *exemplum* above). Last sentence : « Je voudroie que vous seussez de la fame au vilain qui fesoit son seigneur baler et chanter quant il estoit courrouciez » (*P* 78*b*).

Thirty-second *exemplum*, Matth. XIV. 3 (*D* [33] 104*b*-105*b*; *P* 78*b*-79*b*). While his brother Philip was away in Rome, Herod took Herodias, Philip's wife. A woman should avoid intercourse with all men but her husband, except where courtesy requires it. « Un chevalier ot un frere clerc et cil avoit sa fame belle et bonne. Toutes les foiz que le clerc venoit de l'escole si la besoit tant devant son seigneur qui mout en estoit liez et joieus a merveilles. Un jour avint que li clers pardesus toute la robe li tatoit au ventre pour savoir seulement se ele estoit ençainte. Li chevalier seurvint; li frere fu honteus et troit (*D* trait) sa main a soi. Lors dist le chevalier : 'Ce thouchier est mieus se je fusse presenz, ce ne fust se bien non. Se je ne seusse voustre grant leauté, jamés nul jour ne vous ne le (*D* li) nen amasse' » (*P* 79*a*). And, not long ago, a man wanted his stepmother, who was pregnant, to kill her unborn child so that he himself might remain heir to all of the land.

Herodias' second folly was to hate John the Baptist. She was therefore the same kind of person as Jezabel (cf. twenty-fourth *exemplum* above). « Amez touz ceux qui bons sont, si vous amera Diex. » King Philip always loved good people, while King John of England was disinherited for not loving the good [1].

1. King John Lackland was an unpopular figure in writings of the Middle Ages. Cf. Rita Lejeune, « Rôle littéraire de la famille d'Aliénor d'Aquitaine », *Cahiers de civilisation médiévale*, I (1958), 324.

Both Ptolemaeus [1] and Alexander held their lands by being kind and courteous.

Thirty-third *exemplum*, Matth. XIV. 3-12 (*D* [34] 105 *b*-107 *a*; *P* 79*b*-81 *a*). Herodias' daughter asked for the head of Saint John the Baptist. This girl was foolish, first, because no lady of high birth should become a *juglerresse*. Once a great man had his wife dance in public and they lived shamefully ever after because she stared too long at a young man in the audience. Another great man of nobility was hanged because he gambled and danced with another man's wife. Still another great man of King John's time took a wife who liked ribaldry and frivolous life, but he told her that she must prefer the simple life in order to have his love and peace. The greatest example of a wife's conforming to her husband's wishes is that of Esther.

A second folly of Herodias' daughter was to ask advice of her mother, for she knew of the latter's hatred of John the Baptist. One should never seek advice about a person from someone who loves or hates that person because love and hate disturb the power of judgment. Alexander himself made a great error in seeking advice about Philotas from a man who was jealous of Philotas. It is told also that Alexandrina schemed to have fifty thousand Jews killed : she advised her husband, the king, that there would not be peace in his kingdom as long as the Jews had such power. « Pour Dieu, retenez ces essamples ne ne vous conseilliez de nule riens se vous ne le conoissez bien le cuer de genz » (*P* 81 *a*). Solomon's son, Roboam, was disinherited because he listened to the advice of those who told him what he wanted to hear.

Thirty-fourth *exemplum*, Matth. XXVI. 69-72 (*D* [35] 107 *a*-108 *a*; *P* 81 *a*-82 *a*). Two maids accused Peter of being a disciple of Christ. These women were just as guilty of a misdeed as are people who curse their mistress, lord, or benefactor. « Ainsi le font cil qui mesdïent de toute bone gent, et suefrent bien que menestereus et genz de mau renon, qui ne viennent

1. Cf. Robert W. Ackerman, *An Index of the Arthurian Names in Middl English* (Stanford, California, 1952), p. 229.

mes fors pour prendre et pour chuer et louer, en soint [1] acointé priveement et apartement, et toute bonne gent despisent et reüsent » (*P* 81 *a*). Nero had Paul and Peter executed [2]. His wife, who they say was a Christian, could have spoken for them but she did not do so, for fear of her husband. Evil men of the court told Nero that Seneca had corrupted the mind of the woman and that Paul had become her master. Daniel was protected from the fire of the furnace and the fury of the lions, but those who had accused him were consumed. Last sentence (which is an abrupt return to the main topic of this section) : « Ce sont les chamberieres qui acuserent et forsclotrent saint Pere par leur grant malice » (*P* 82 *a*).

Thirty-fifth *exemplum*, Acts v. 1-11 (*D* [36] 108 *a*-108 *b*; *P* 82 *a*). Sapphira and her husband attempted to withhold property which they had promised to God. No one should ever retain anything which has been promised to God.

(*A suivre.*)

John L. Grigsby.

---

1. A dialectal form found in the East. Cf. Mildred K. Pope, *From Latin to Modern French* (Manchester, 1952), § 1322, xxix.

2. Nero's execution of Peter, Paul and Seneca is told by Jacques de Voragine in the *Legenda Aurea* in the chapters on Peter and Paul. (The edition available to me was *The Golden Legend of Jacobus de Voragine*, tr. Granger Ryan and Helmut Ripperger [New York, 1941], see p. 330-345.) Jacques mentions several times, however, that Jerome is one of his sources, e. g., p. 332, 340, 342. Boethius bemoaned Nero's placing wicked men in his court and also tells that Nero had Seneca executed in *De Consolatione Philosophiae*, III, iv-v, ed. E. K. Rand, Loeb Cl. Lib. (New York, 1918), p. 242-244.

POUR QUEL PUBLIC *LA FARCE DE MAISTRE PIERRE PATHELIN* A-T-ELLE ÉTÉ RÉDIGÉE?

I. — LES PREMIERS ÉLÉMENTS D'UN DÉCOR

Plusieurs travaux ont réagi contre les théories de MM. Holbrook et Cons qui attribuaient à Guillaume Alecis, le « bon moine de Lyre », écrivain normand moralisateur, la paternité de la farce la plus pétillante d'esprit et la plus joyeusement immorale [1].

Comme l'écrit M. Mario Roques, qui eut fort à faire pour maintenir la critique dans les limites de la précision, « les arguments du premier, les méthodes du second, ont été l'objet de réserves » [2].

D'autre part, deux spécialistes de la numismatique, M. E. Cazalas et A. Dieudonné, ont ramené l'attention sur le fait que certaines conversions monétaires du drapier prouvent que « l'action se passe là où la pièce était destinée à être jouée — en

---

1. Louis Cons, *L'auteur de la farce de Pathelin*, Princeton University Press, et Presses Universitaires, Princeton et Paris, 1926; R. T. Holbrook, *Guillaume Alecis et Pathelin*, Univ. of California Press, 1928.

2. Dans la présentation de la 2e édition Richard T. Holbrook de *Maistre Pierre Pathelin, C. F. M. A.*, Paris, 1937, Introduction, p. XII. Cfr. Mario Roques, c. r. de l'ouvrage de L. Cons, *Romania*, LIII (1927), p. 569-587; *D'une application du calcul des probabilités à un problème d'histoire littéraire*, *Romania*, LVIII (1932), p. 88-99. La méthode de MM. Cons et Holbrook a été défendue par Gabriel Bonno, *Réponse critique à la « Discussion » de Mario Roques*, *Romanic Review*, XXIV (1933), p. 30-36. Réplique de M. Roques, *Romania*, LXI, p. 308.

pays de monnaie parisis »[1]. En outre, la seule monnais dont dispose Pathelin est un denier parisis (v. 373). La Normandie n'ayant jamais compté en parisis, on peut donc dire que toutes ces allusions écartent la Normandie et nous ramènent vers Paris : c'était déjà l'avis d'Étienne Pasquier en 1560.

Deux excellents articles plus récents ont analysé et mis en vive lumière la culture juridique étendue de l'auteur de *Pathelin* : ceux de MM. H. G. Harvey et P. Lemercier[2]. L'un et l'autre ont montré comment cet auteur utilise avec virtuosité sa connaissance du monde du Palais, ses classifications et ses usages : montage du procès, établissement de la juridiction compétente, citation par les soins d'un sergent, procédure. Un philologue ajouterait encore que le vocabulaire de la farce est absolument typique à cet égard. Tous les personnages sans exception, depuis Maître Pierre jusqu'au « berger des champs » en passant par le drapier et même cette coquine de Guillemette, jonglent avec le jargon juridique[3].

Aussi, le professeur Harvey, sans se prononcer ouvertement contre l'attribution de la farce au Normand Guillaume Alecis, souligne complaisamment tout ce que cette farce doit à l'esprit de la Basoche, c'est-à-dire au milieu des clercs et des avoués de Paris : peut-être Guillaume Alecis a-t-il étudié à la Faculté de Décret de Paris, suggère-t-il[4].

L'étude de Lemercier conclut, plus nettement encore, à une origine parisienne.

Selon le texte, le jour du marché est un samedi : comme à Paris. L'allusion au « retrait des rentes » dont excipe Pathelin se réfère aux dispositions d'une ordonnance de Charles VII en

---

1. E. Cazalas, *Où et quand se passe l'action de Maistre Pierre Pathelin ? Romania*, LVII (1931), p. 573-577.

2. M. G. Harvey, *The Judge and the Lawyer in the Pathelin*, *Romanic Review*, 1940, p. 313-333 ; P. Lemercier, *Les éléments juridiques de Pathelin et la localisation de l'œuvre*, *Romania*, LXXIII (1952), p. 200-226. Ce dernier auteur a utilisé avec profit la thèse de Louis Douce, *L'avocat vu par les littérateurs français*, Rennes, p. 66-68, 78, 90, 95.

3. Cf. mon article *Le vocabulaire juridique de « Pathelin » et la personnalité de l'auteur*, *Mélanges Robert Guiette*, Anvers, 1961.

4. *Op. cit.*, p. 330.

1441 qui visait exclusivement la ville et les faubourgs de Paris; dans la suite, certaines villes du Nord reçurent le même privilège, mais il y a de bonnes raisons de penser que la Normandie n'a pas connu le retrait des rentes avant que, par un édit de 1553, Henri II ait étendu l'institution à tout le royaume [1].

La description du sergent qui vient porter son assignation au berger, s'applique aux sergents à verge chargés d'instrumenter à Paris même et aux environs [2]. Le juge se présente comme un juge seigneurial, appelé en général « maire » ou « prevost » (disons tout de suite que, dès le début de la pièce, Pathelin fait allusion à un « maire » dont il vante le savoir). Ce maire tenait les plaids à jour et à heure fixes, et il siégeait seul (le juge de la farce siège un samedi à une audience de relevée). Il prenait, au besoin, conseil des prud'hommes présents : c'est de cette façon, effectivement, que Pathelin intervient en faveur du berger et non comme avocat proprement dit [3].

M. Lemercier ajoute qu'il y avait de nombreuses juridictions seigneuriales dans la capitale; elles appartenaient aux églises et aux communautés monastiques. Leur importance était variable; les plus importantes étaient celles de l'évêque et de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés. Dans la farce, dit-il, la seigneurie appartient à une abbaye, car le drapier menace son berger de venir « au pié de l'abbé » [4].

Toutes ces réflexions de M. Lemercier paraissent convaincantes. Plus convaincantes que celles de M. Harvey qui voit dans le juge de *Pathelin* un official forain, chargé de rendre la justice ecclésiastique dans les diverses paroisses du diocèse [5]. Non seulement le caractère purement oral de la procédure n'est pas en harmonie avec ce que l'on sait du déroulement des pro-

1. *Op. cit.*, p. 223.
2. P. 224.
3. P. 209-212.
4. P. 214 : « L'intention du drapier de faire venir son berger *au pié de l'abbé* ne marque pas, comme on l'a cru, le dessein de le forcer à se repentir, mais de le forcer à comparaître devant le juge. Toutefois ce juge n'est pas, selon nous, un juge ecclésiastique ; mais le *juge d'une seigneurie qui appartient à une abbaye* ».
5. Harvey, *op. cit.*, p. 316, 320-322.

cès en cour d'Église, mais l'atmosphère générale de la farce ne suggère nullement le cadre d'une petite ville ou d'une campagne : au contraire, tout indique qu'on a affaire à une grande ville où la foire est hebdomadaire, où un praticien de moralité plus que douteuse (il a subi la peine infamante du pilori) peut continuer en même temps à faire des dupes et à jouer l'homme de loi. On le voit même invité à souper par le juge [1] !

En revanche, il me paraît que M. Harvey ne manque pas d'arguments quand il soutient que Maître Pierre Pathelin n'est pas un véritable avocat, ni même un avocat véreux, mais plutôt un clerc de condition inférieure, un « lecteur », c'est-à-dire un homme ayant reçu les ordres mineurs [2]. Bien sûr, comme le montre M. Lemercier, les fonctions qu'il exerce devant le juge auraient pu être celles d'un avocat authentique. Mais la question n'est pas là. Si l'on s'en tient au texte qui, seul, peut nous éclairer, on y verra que, du début de la pièce à la fin, l'auteur a pris soin de définir ce qu'est Pathelin — et ce qu'il n'est pas.

Ce qu'il n'est pas, d'abord : un avocat régulier. Tous les termes dont lui ou Guillemette se servent à cet égard tournent autour du mot « advocat » sans jamais l'utiliser sérieusement. Et cela nous vaut une série de termes péjoratifs ou plaisants : *advocat dessoubz l'orme* (v. 13), *avocasser* (v. 5) et *advocassage* (v. 7), comme on dira plus tard, « pateliner » et « patelinage ». Toute la superbe de Maître Pierre consiste à affirmer qu'on ne saurait *trouver son per en advocasserie* (v. 43 et 47) et que nul ne se connaît comme lui *en advocacion* (v. 53-54). Jamais, ce « maître » en « tromperie » ou en « trompacion » comme le lui fait aigrement observer Guillemette (v. 48 et 56) ne prétendra à plus. Au contraire, il exposera avec un sourire amusé la raison purement extérieure de la réputation d'habileté qu'on peut lui faire :

> Si ont ceulx qui de camelos
> sont vestus et de camocas,
> qui dient qu'i sont advocas,
> mais pourtant ne le sont ilz mye. 58

1. Sur tous ces points, cf. Lemercier, p. 219 et suiv.
2. *Op. cit.*, p. 324.

Ainsi donc, chez Pathelin, c'est la robe qui fait l'avocat.

Quant à ce qu'il est réellement, Pathelin le dit également sans détour : il peut figurer dans un « auditoire » avec un « maire » (juge) (v. 15-25) et on devine, par l'emphase qu'il met dans ses propos, que c'est là le maximum de ses attributions légales ; avant tout, il sait « chanter au livre avec le prêtre » (v. 24-25). Aussi bien, n'a-t-il que fort peu « appris a lettre » ou « a maistre » (v. 22-23, 26) ; il est « sans clergise » (v. 50) ; sa « scïence » dont se moque doublement Guillemette (et parce qu'elle ne lui rapporte rien, et parce que, en fait, elle est douteuse) est fort courte.

Ce qu'il *prétend* être, Pathelin le dit encore et même le montre à la fin de la farce : un clerc ayant reçu tonsure !

> .... pour qui c'est que me cuidiez prendre : 1509
> esse point pour Esservellé ?
> (*levant son chaperon*)
> Voy ! Nennin, il n'est point pelé
> comme je suis, dessus la teste.

On peut tenir pour certain que ces propos terminaux ont une valeur très précise. Il n'est point permis de les tenir pour nuls ou non avenus, alors que l'auteur les a soigneusement amenés, ménagés, mis en valeur : ils impliquent nécessairement une grande gamme d'intonations, des pauses, un geste, celui de se découvrir. Il n'est pas possible non plus de croire, me semble-t-il, que Pathelin fait allusion à une calvitie [1] : où serait l'élément comique, l'opposition entre « Esservelé » et l'état du pseudo-avocat ? Tout suggère, au contraire, que pour dissiper les doutes du marchand, maître Pierre fait état d'une particularité qui doit, dans son esprit, le ranger dans la catégorie des gens théoriquement insoupçonnables. Or, on sait que la tonsure, dans l'esprit du peuple, était assimilée à une couronne. Signe extérieur de privilèges enviables, elle était même exhibée par de faux clercs. Pathelin, faux avocat, se vante d'être parmi ceux-là.

En tout cas, pour le drapier, il est un « advocat d'eaue doulce » (v. 756) ou bien encore un « advocat potatif » (v. 770), plaisant *lapsus*, déformation très volontaire, je crois, de « putatif »

1. M. Lemercier, *op. cit.*, p. 226.

en « potatif », ce qui crée un calembour double. Car « potatif » mot forgé probablement sur le latin *potare* « boire » par l'auteur en personne, est encore jeté à la face de Pathelin par Guillaume (v. 1522). Et comme le mot « boire » revient rituellement dans la bouche de Pathelin ou à son propos [1], on en arrive à l'idée que maître Pierre est, avant tout, ce que l'on appelle un « *clerc de taverne* », un de ces hâbleurs qui savaient à l'occasion rédiger un acte et que l'on trouvait dans certaines tavernes d'une très grande ville comme Paris, attendant une clientèle assez particulière qui y venait pour arranger un procès, passer un bail ou régler ses comptes [2]. Encore une fois, retournons au texte et nous verrons que ce « clerc de taverne » nous est présenté par Guillemette elle-même, lorsqu'elle crie à Pathelin qui part pour la foire :

Alez ! n'ombliez pas a boire 94
se vous trouvez Martin Garant !

En définitive, Pathelin est donc un vague clerc de bas étage volontairement mal défini, un « braconnier » en marge de la profession d'avocat.

Le berger lui-même, lorsque Pathelin lui conseillera de gagner le prétoire par un autre chemin que le sien, ne manquera pas d'ironiser sur la condition un peu particulière de ce conseiller marron qui veut jouer à l'avocat (« avocat », ici, doit être très appuyé) :

C'est bien dit, affin qu'on ne voye 1205
que vous soyez mon « advocat ! »

Qu'il ait mis une intention narquoise dans son propos, on le voit bien à la riposte immédiate de Pathelin :

Nostre Dame ! moquin moquat, 1207
se tu ne payes largement !

« Notre Dame ! à railleur, railleur et demi ! » [3].

1. Procédé employé dans ce que l'on peut appeler l'acte I : v. 94, 292, 295, 323, 331, 500, 609, 625, 872, 950.

2. Pour plus de détails, v. Pierre Champion, *François Villon. Sa vie et son temps*, Paris, 1913, t. I, p. 72 et suiv.

3. J'adopte ici la traduction proposée par M. F. Lecoy dans son compte rendu de Gustave Cohen (*Recueil de farces françaises inédites du XV^e siècle*, Cambridge, Mass., 1949), *Romania*, LXXI (1950), p. 527 (farce XLII).

On comprend bien la raison qui a poussé l'auteur de *Pathelin* à prétendre obstinément que son héros n'est pas un avocat authentique : le désir de crayonner à son aise un portrait-charge d'homme de loi sans encourir l'antipathie ou l'hostilité d'une corporation. Ainsi verra-t-on plus tard Molière mettre en scène des précieuses ridicules fondamentalement parisiennes en proclamant, dès les premières lignes, qu'il s'agit de « deux pecques provinciales ».

Cette habileté s'explique d'autant mieux que de l'avis de spécialistes comme M. P. Lemercier, il est fort probable que l'auteur qui a conçu et réalisé la *Farce de Maître Pierre Pathelin* devait appartenir lui-même, comme le public auquel il s'adresse, au monde du Palais [1].

*
* *

Mais il est d'autres éléments qui suggèrent, pour *Pathelin*, un décor parisien.

Et tout d'abord, la qualité même de son esprit : désinvolture dans la raillerie, feu roulant de plaisanteries, jeux de mots, calembours. Il n'y a rien de provincial dans tout cela. Ce n'est évidemment pas pour rien que, dès le XVI^e^ siècle, on a rapproché l'esprit de *Pathelin* de celui de Villon.

Mais c'est trop peu encore de dire, comme M. Cons, « il y a du Villon dans Pathelin comme dans Panurge » [2], en entendant par là que c'est la légende de Villon, dont on perd les traces en 1463, qui a agi dans la constitution du type de Pathelin. Les deux œuvres, bien différentes à certains égards, se ressemblent parce qu'elles baignent dans la même société et parce que, devant cette société, elles ont souvent les mêmes réactions.

Ainsi, l'impertinence de Villon dans ses legs n'a d'égale que l'effronterie, parfois extraordinaire, avec laquelle les personnages du *Pathelin* invoquent Dieu, la Vierge, les saints, au plus fort de leurs friponneries. On peut compter : il n'y a pas moins de 166 invocations, les plus diverses, réparties sur les 1599 vers. Encore s'agit-il d'une répartition inégale, les pieuses paroles s'accumulant surtout dans les passages où on les attend le moins.

---

1. *Op. cit.*, p. 205.
2. *L'auteur de la Farce de Pathelin*, p. 11.

Le procédé est évidemment voulu et devient une satire non seulement des mœurs mais des pratiques extérieures du moment ; on pense malgré soi à un personnage comme le roi Louis XI dont l'amoralité autant que la piété furent ostentatoires.

Il y aurait une petite étude amusante à faire sur la fausse piété dans la farce de Maître Pathelin, car chaque personnage offre des particularités sur ce point. Les exclamations ne sont pas distribuées au hasard. Ainsi le drapier recourt avec insistance à saint Pierre : *Par saint Pierre !* (v. 218, 584, 759, 1529) et, quand il est particulièrement hors de lui, *bon gré saint Pierre de Rome !* (v. 671, 821). Et c'est une pratique qui lui est personnelle. Des autres protagonistes de la farce, seul Pathelin invoque deux fois saint Pierre ; mais, la première fois, c'est pour amadouer le drapier au début de leur conversation (v. 109), et, la seconde fois, au tribunal, c'est pour imiter plaisamment le drapier dont il se moque (v. 1427).

Le « juron-type » de maître Pierre est « *Par saint Jean* » [1], un saint particulièrement bien connu des juristes parisiens : tous les samedis, les maîtres de la Faculté de Décret se réunissaient à la Commanderie de Saint-Jean, en face du cloître Saint-Benoît, rue Saint-Jacques [2]. L'avocat « potatif » invoque — une fois seulement — sainte Madeleine ; mais on peut être sûr que ce n'est pas pour fournir une rime machinale. Il dispute fort civilement au drapier — et pour cause ! — la corvée d'emporter lui-même, tout simplement, sous son bras, la pièce de drap qu'il a extorquée :

> ... Male feste 308
> m'envoit la saincte Magdalene
> se vous en prenez ja la paine !

Or, la petite église de Sainte-Madeleine, dans la Cité, servait à deux fins : elle était le siège d'une pieuse confrérie « où les riches parisiens se donnaient le luxe de l'humilité » [3] ; d'autre part, les écoliers allaient régulièrement y prier « afin d'obtenir

1. Vv. 64, 342, 363, 1191, 1585. En dehors de ces emplois, saint Jean n'est invoqué qu'une fois, par le berger (v. 1103).
2. Cf. P. Champion, *op. cit.*, t. I, p. 226.
3. P. Champion, *op. cit.*, t. I, p. 226.

les pardons à l'occasion de leurs fêtes particulières » [1]. Ainsi s'explique l'allusion à la « male feste », ainsi l'auteur de la farce joue-t-il sur deux tableaux et provoque-t-il le rire à double titre : maître Pierre prend un faux air de dévote simplicité, comme s'il était de ces grands bourgeois parisiens réunis dans le seul but de fonder des *obits* pour les morts et de dire des prières pour les malades ; d'autre part, il fait allusion à une particularité qui concerne le public des écoles. Effet assuré ...à condition de s'adresser à un public de Paris !

Elle est bien de Paris aussi, Guillemette. Point ne lui était nécessaire, comme on l'a dit parfois, de se mettre à l'école de Maître Pierre. Tout naturellement, elle illustre, ainsi que « De Petit Pont deux harengières », le refrain connu de Villon : « *il n'est bon bec que de Paris* » [2]. C'est qu'elle se présente à nous bien moins sous les traits d'une épouse que sous ceux d'une femme singulièrement affranchie et rompue à tous les expédients [3]. Si Maître Pierre porte tonsure, on peut se demander si Guillemette est sa femme légitime. La farce se montre, sur ce chapitre, d'une rare discrétion [4].

N'est-ce qu'une coïncidence ? Mais le nom de Guillemette évoque, dans le Paris du temps de la farce, une série de belles filles peu farouches : Guillemette la Tapicière qu'a chantée Vil-

---

1. P. Champion, *op. cit.*, t. I, p. 226.

2. *Testament, Ballade des femmes de Paris*.

3. Elle est particulièrement bien au courant de certains tours de passe-passe juridique pour se procurer de l'argent (*nisi*, brevet, emploi frauduleux de provision). Elle suppose que Pathelin a pu se procurer au jeu le drap qu'il rapporte (v. 393). Elle se réjouit de la bonne aubaine, et parle simplement, par prudence, du pilori où fut attaché Pathelin (v. 480 et suiv.). Elle se fait la complice rêvée de toutes les ruses.

4. Pathelin parle uniquement d'un drap « qui soit bon pour nostre mesnaige » (v. 68), mais « mesnaige » signifie ici « économie domestique » et le « nostre » ne prouve rien. Plus loin (v. 300) Pathelin dit :

> Et si mangerez de mon oye,
> par Dieu, que ma femme rotist.

Mais puisqu'il s'adresse au drapier, il est tout naturel qu'il présente Guillemette comme sa femme légitime.

lon [1], « vendresse de denrées de bourcerie en la salle du Palais » [2], Guillemette la chandelière à qui un garçon douteux fit cadeau d'une robe et de deux paires de drap [3], Guillemette, « jeune femme amoureuse » [4]. Villon a mentionné le refrain d'une chanson équivoque :

...« Ouvrez vostre huis, Guillemette »... [5]

Chose plus notable encore. L'édition de *Pathelin* de Pierre Levet, en 1489, utilise une gravure sur bois représentant Pathelin et Guillemette : c'est la même dont il se sert dans son *Villon* pour représenter Villon... et la grosse Margot.

Il ne faudrait pas oublier non plus que Pathelin en personne donne à Guillemette la qualification de « gentil *marchande* ». Or, il y a « marchande » et « marchande »...

...Je m'en vueil aler a la foire. 63

GUILLEMETTE

A la foire ?

PATHELIN

Par saint Jehan, voire,
a la foire, gentil marchande !

Ce n'est que par un jeu de scène gratuit que l'éditeur Holbrook a expliqué ce dernier vers, en le supposant fredonné [6].

Ainsi donc, il semble bien, quand on examine la farce sans idée préconçue, que son milieu est encore plus douteux qu'on ne l'imaginait. Et ce milieu douteux de la « grand'ville » justifie ces tournures populaires qui fourmillent littéralement dans

1. *Testament* (*Ballade de La belle Heaulmière aux filles de joie*) :

« Et vous, la gente Saulciciere 541
qui de dancier estes adestre,
Guillemette la Tapiciere,
Ne mesprenez vers vostre maistre :
Tost vous fauldra clorre fenestre ;
Quant deviendrez vielle, flestrie,
Plus ne servirez qu'ung viel prestre,
Ne que monnoye qu'on descrie. »

2. Champion, *op cit.*, t. I, p. 94.
3. Champion, *ibidem*, note 3.
4. Champion, *op. cit.*, t. I, p. 118, note 3.
5. *Testament*, v. 1782.
6. « Il fredonne » ; naturellement, l'indication n'est pas dans l'imprimé.

la farce de *Pathelin* et qui en font, ainsi que l'a constaté Holbrook, « un des plus difficiles de tous les textes français médiévaux non écrits en jargon » [1].

D'ailleurs, il ne faudrait pas se hâter de conclure que le jargon est absent de la farce. Nous sommes au temps des « coquillards », et Pathelin comme Guillemette utilisent volontiers le « langage exquis » des compagnons de la « coquille ». Ils ne connaissent que trop bien l'art de « gergonner » (v. 845), c'est-à-dire d'user entre eux d'expressions secrètes pour duper autrui et s'en moquer. La longue scène des différents « langaiges » dont il sera question plus loin répond pour une bonne part à ce but. « Baveries » et « guiternes » sont familières à ces « fort coureux » ou « marchants » pour « rigoler » d'un « blanc », le « cabuser » et le « ribler ».

Sans doute, le procès des Coquillards à Dijon, en 1455, a montré à quel point la province pouvait servir de refuge, elle aussi, à de mauvais garçons parlant argot. Le recours constant à la langue verte ne serait donc pas, en soi, une preuve de l'origine parisienne de *Pathelin*. Mais quel public provincial, fût-ce à Dijon, voire à Rouen, aurait donc pu suivre et déguster un texte pareillement farci ? Tel monde parisien, au contraire, celui des écoles, celui des clercs compagnons de Villon, celui de la Basoche, devait fournir à *Pathelin* le public rêvé.

*
* *

Certaines particularités du calendrier, certaines allusions à des établissements ecclésiastiques, voilà qui détermine souvent l'origine de documents médiévaux anonymes tels que Livres d'Heures ou Bréviaires. On peut appliquer la méthode à d'autres textes et, notamment, à la *Farce de Pathelin*.

D'abord, plusieurs noms de saints apparaissent dans le texte sous une forme parisienne : saint Mor (pour saint Maur, v. 1138) comme dans Villon (*Lais*, v. 259); comme dans Villon également (*Testament*, v. 1280), il est question de saint Mathelin et non de saint Mathurin (v. 501 et 546) et, les deux fois,

1. 2e édition, *Introduction*, p. XXI.

« Mathelin » fournit une rime très riche à « Pathelin » ; saint Leu (v. 1053) au lieu de saint Loup [1] ; enfin, par quatre fois, la rime est là pour nous garantir encore que le premier Apôtre, invoqué si complaisamment par le drapier, l'est sous la forme non moins caractéristique de « Saint Père » [2].

La farce ne fait pas directement allusion à des pèlerinages, mais elle mentionne avec un sûr à-propos des saints bien connus de pèlerinages parisiens.

Thibaut l'Agnelet, en se présentant à Pathelin, jure *par saint Mor* : il s'agit d'un saint honoré à Saint-Maur-les-Fossés sur la Marne, au sud-est de Paris ; les rhumatisants et les mendiants allaient vénérer sa châsse [3] ; ce saint est donc un protecteur tout désigné pour un pauvre berger.

Saint Leu, à qui le même berger fait allusion (v. 1053), n'est pas, comme le dit Holbrook, « le patron des bergers ». Honoré dans toute la province ecclésiastique de Sens, mais particulièrement à Saint-Leu-d'Esserent, prieuré aux environs de Chantilly, « célèbre par son pèlerinage », il guérissait de l'épilepsie [4]. Le berger le sait très bien et le rappelle non sans malice au drapier bleu de colère qui confond l'affaire du drap dérobé et celle des moutons assommés :

> Quel drap ? Ha, monseigneur, vous estes, 1051
> ce croy je, coursé d'aultre chose !

---

1. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, nouvelle édition, Paris, 1890, t. V, p. 186, fait remarquer qu'à Paris l'usage de son temps (XVII[e] siècle), avait conservé la forme *Leu*.

2. Vv. 217-8 *mere* : *Pere* ; 583-4 *pere* : *Pere* ; 759-760 *Pierre* : *tromperre* ; 1528-9 *clere* : *Pierre*. La prononciation *Père* pour *Pierre* est encore attestée dans la farce par le fait que la formule « maistre Pierre » appliquée à Pathelin rime avec *guerre* (v. 1256-7), *erre* (v. 1266-7), *pecherre* (v. 1424-5). Au sujet de la prononciation parisienne *Père* pour *Pierre*, signalons simplement que l'ancienne rue Saint-Pierre ou, plus exactement, Saint-Père, qui conduisait de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près à la Seine, est devenue la rue des Saints-Pères.

3. Cf. P. Perdrizet, *Le Calendrier parisien*, p. 78. Villon appelle « potence Saint-Mor » une béquille pour goutteux (*Luis* 259).

4. Perdrizet, *op. cit.*, p. 218.

Par saint Leu ! mon maistre, je n'ose
riens dire quant je vous regarde !

On ne peut insinuer plus spirituellement que le drapier, s'il continue, va tomber du « haut mal » !

Saint Mathelin jouait un rôle particulièrement important à Paris, surtout dans le milieu de l'Université [1]. Au couvent des Mathurins, dont la chapelle ouvrait sur la rue Saint-Jacques, se réunissaient tous les samedis la Faculté des Arts et celle de Théologie, ainsi que l'assemblée générale des Maîtres de l'Université [2]. C'était là qu'on accordait aux gradués leurs lettres de nomination, c'était là enfin que le conservateur de l'Université abritait ses parchemins [3]. Or saint Mathurin, qui apaisa jadis la fille de Maximien, était tenu pour grand guérisseur de fous : ce que n'ignorait pas François Villon quand il assure, de graves et vieux chanoines de Notre-Dame :

Or, par ordre des Mathelins,
Telle jeunesse n'est pas folle !

Alors, à Paris, on nommait un fou un « mathelin » ou « fol mathelineux » [4].

Les deux allusions de *Pathelin* ont bien la même allure « villonesque ». Quand le drapier, se frottant les mains, se réjouit d'aller « happer une prune » [5] et de « manger de l'oye » [6] chez maître Pierre Pathelin, son invocation de saint Mathelin témoigne déjà de sa « niceté ». Et c'est une folie caractérisée que lui souhaitera Guillemette quelques vers plus loin :

...Le mal saint Mathelin 546
(sans le mien !) au cerveau vous tienne !

---

1. Perdrizet, *op. cit.*, p. 256-257.
2. Champion, *op. cit.*, t. I, p. 35 et 41-42.
3. Champion, *op. cit.*, t. II, p. 130.
4. Champion, *op. cit.*, t. II, p. 139.
5. C'est-à-dire « attraper une pointe d'ivresse ». Je reviendrai ailleurs sur cette expression propre au nord de la France.
6. Sur cette expression, v. Mario Roques, *Notes sur* Maistre Pierre Pathelin, *Romania*, LVII (1931), 548-560.

Notre-Dame-de-Boulogne. — A la fin de son entretien avec le berger, pour marquer la nécessité de s'en aller au prétoire, Pathelin s'écrie :

Par Nostre Dame de Boulongne !, 1199
je tien que le juge est assis.

D'après Holbrook, il s'agit de Boulogne-sur-Mer, célèbre, en effet, par son sanctuaire et son pèlerinage à la Vierge. Le roi Louis XI, qui devait jouer un rôle déterminant dans l'histoire de cette ville, y était allé alors qu'il était encore dauphin et au pouvoir du duc de Bourgogne. Mais, depuis le début du XIVe siècle, on trouve une autre Notre-Dame-de-Boulogne tout aussi connue des Parisiens : celle de l'église que le roi Philippe IV fit construire à Menus-lès-Saint-Cloud, en souvenir de son pèlerinage à Boulogne-sur-Mer.

Ce sanctuaire donna naissance au village qui prit le nom de Boulogne-sur-Seine. En 1469, un édit de Louis XI devait rendre officielle la dénomination « Bois de Boulogne » pour désigner la partie de la forêt de Rouvroy voisine du village [1].

Notre-Dame-de-Boulogne près Paris était le siège d'une confrérie ; il y eut des prêches fameux dès 1429 et on y allait en pèlerinage — surtout pour remercier d'une grâce obtenue [2]. C'est probablement pour cette raison que Pathelin l'invoque.

L'abbé d'Iverneaux. — Il est mentionné par Pathelin lors de son prétendu délire, dans une petite tirade qui précède la série de patois et où l'on peut déceler plusieurs expressions argotiques (v. 802-807). Cette allusion est la seule, estimait Louis Cons, « dont on puisse faire état comme suggérant la région parisienne » [3]. Il y avait, en effet, une abbaye d'Iverneaux, maison de religieux augustins, près de Lésigny, en Brie, non loin de Brie-Comte-Robert [4].

---

1. Cf. *Dictionnaire d'Histoire et Géographie ecclésiastiques*, s. vo *Boulogne* ; Jacques Hillairet, *Évocation du Vieux Paris. Les Villages*, Paris [1950], p. 183.
2. Cf. Abbé Lebeuf, *op. cit.*, t. I p. 392-397.
3. *Op. cit.*, p. 31.
4. Cf. l'histoire de cette abbaye chez l'abbé Lebeuf, *op. cit.*, t. V, p. 363 et suiv.

Mais il est hors de doute (et Cons l'a bien montré) « que ce nom d'Iverneaux (dont la forme latine était *Hibernalia*) se prête admirablement à une des plaisanteries les plus aimées, les plus classiques à l'époque de *Pathelin* : celle qui consistait à associer l'idée d'abbé ou d'abbaye avec certains mots et certaines images évoquant l'hiver, la « froidure » et, comme nous dirions aujourd'hui, « la dèche » [1]. *La Farce joyeuse des galans et du monde* (1145) et le *Monologue des sots joyeux de la nouvelle bande* parlent aussi de l'abbé de Froictz-Vaulx ou de Frévaulx, ajoute le critique, qui cite encore, dans une ballade en jargon de Villon, « le temps d'ivernois » [2]. Ainsi l'allusion à l'abbé d'Iverneaux « n'aurait pas la signification concrète et locale qu'on lui attribue ».

Il reste, cependant, que l'abbaye d'Iverneaux, évoquée par Pathelin en la personne de son abbé, était une maison religieuse qui paraît avoir été mal tenue, aux documents en désordre, que « les guerres intestines des XIV^e^ et XV^e^ siècles avaient commencé d'affaiblir » avant qu'elle ne fût ruinée au siècle suivant [3]. Ce sont là des rencontres qui ne s'improvisent guère. Avec *Iverneaux*, Pathelin commet certes un jeu de mots sur l'hiver, la « purée » ; mais il y a fort à parier qu'il vise aussi une situation particulière. « Ivernois » chez Villon, « Iverneaux » chez *Pathelin*, les termes appartiennent, de toute façon, à l'argot parisien.

II. — LA LEÇON DES « DIVERS LANGAGES ».

Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, MM. Holbrook et Cons qui cherchaient à déterminer l'origine du *Pathelin*, n'ont pas tenu compte d'une donnée extrêmement importante de la

1. *Op. cit.*, p. 32. En note, Cons rappelle les vers suivants du *Pathelin* mis dans la bouche du juge, parlant de l'Agnelet :

> Avecques luy ? Je cuideroye 1373
> que ce fust trestoute froidure :
> c'est Peu d'Aquest !

Ce que ne souligne pas Cons, c'est que le juge aussi, par conséquent, parle argot.

2. D'après Sainéan, *Sources de l'argot ancien*, t. I, p. 137.

3. Abbé Lebeuf, *op. cit.*, t. V, p. 364-371.

farce : l'emploi par Maître Pierre des différents « langages ». Il faut, sans doute, expliquer cette lacune par une tendance instinctive : ces érudits expliquaient surtout *Pathelin* en fonction de Guillaume Alecis; or, ce dernier n'offre rien qui puisse se rapporter à la scène des baragouins. Richard Holbrook a, dès lors, érigé en système son incuriosité et il a écrit dans ses deux éditions :

« Même si nous savions parfaitement comment les patois picard, lorrain, limousin, lorrain et normand, le breton et le hollandais (?) étaient parlés vers 1464, notre savoir ne nous aiderait pas le moins du monde à reconstituer ces passages : nous n'avons, en effet, aucun droit de présumer que l'auteur du *Pathelin* était capable d'écrire des vers corrects en tous ces « divers langaiges », ni aucune raison de croire qu'il ait voulu tenter un pareil tour de force. L'auteur de Pathelin ne se proposait que de faire rire en montrant Guillaume ahuri et trompé par le baragouin et la volubilité de l'avocat : il suffisait pour cela (et il était en même temps plus vraisemblable) de lui faire parler patois ou langue étrangère avec une correction très relative » [1].

M. Holbrook enfonce, comme on dit chez nous, une porte ouverte. Que l'auteur de *Pathelin* ait connu « parfaitement » les langages dont il s'est servi, qu'il se soit efforcé d'écrire « correctement » en limousin, breton, lorrain, etc., personne n'a songé, personne ne songera jamais à le prétendre. Une farce n'a rien à voir avec un exercice de philologie. Mais s'ensuit-il de là qu'il faille renoncer à s'interroger sur la présence de ces langages? En fait, pour les passages en jargon, comme pour les autres passages de la farce, nous avons une tradition bien arrêtée dans les sources imprimées; il est même frappant de constater combien les variantes de ces passages réputés « baragouins » sont peu nombreuses et peu importantes. Le problème me paraît donc devoir se libeller comme suit : « Étant donné que le texte de *Pathelin* contient en plusieurs endroits des répliques de Maître Pierre en plusieurs langages, étant donné que ces répliques sont authentiques et qu'elles nous ont été transmises par les plus anciens imprimés sans variantes notables, tout commentateur

1. Cf. 2e édition, *Introduction*, p. xx.

doit se demander ce que peuvent bien signifier ces répliques et, tout d'abord, ce qu'elles ont à voir avec l'esprit général de la pièce ».

Ce qu'il ne faut faire à aucun prix, c'est repousser l'étude des langages et la déclarer impossible ou peu intéressante parce qu'elle heurte, par exemple, des idées toutes faites sur le public que l'on attribue à la farce. Ce qu'il ne faut pas faire non plus, c'est déclarer, comme Holbrook, que l'élément comique des scènes où Pathelin utilise les jargons réside uniquement « dans le baragouin et la volubilité » de l'avocat et dans l'ahurissement de Guillaume. Qu'en sait-on, tant qu'on n'a pas analysé cette scène ?

J'irai même plus loin. Et je déclarerai que cette interprétation restrictive n'a aucune chance d'être la bonne ! Pauvre comique, en vérité, et bien lourd pour un auteur aussi spirituel, aussi verveux que celui de *Pathelin* ! Pauvre comique aussi pour le public ! Rien dans la farce solidement charpentée et jusque-là pétillante de malice ne l'avait préparé à se contenter de cette portion congrue. Au reste, peut-on concevoir un public, fût-il même fruste — et nous savons que celui de *Pathelin* ne l'était pas — qui ne réclamerait pas de comprendre ce qu'on lui dit, ce qu'il *entend* ?

Le jargon dans la littérature dramatique.

Je pourrais reprendre, l'un après l'autre, les exemples donnés par Chevaldin dans son historique du jargon dans la littérature dramatique [1]. Sans remonter à Aristophane et à la comédie latine, on montrerait facilement que lorsque le théâtre mêle au français du latin plus ou moins macaronique, de l'italien, de l'espagnol ou tout autre langage, les scènes, où il le fait, restent toujours compréhensibles de l'auditoire auquel ces scènes sont destinées.

---

1. L. E. Chevaldin, *Les jargons de la Farce de Pathelin*, Paris 1903, p. 38-73. Pour une vue générale de l'emploi de langues étrangères dans la littérature, cf. aussi l'article récent de Wilhelm Giese, *El empleo de lenguas extranjeras en la obra literaria*, *Mélanges Dámaso Alonso*, t. II, Madrid, 1961, p. 79-90.

Des pièces sont farcies de latin, au moyen âge, alors que le public de ces pièces entend le latin ; des répliques en italien au XVI^e^ siècle, en espagnol au XVII^e^, s'insèrent dans le théâtre français à un moment où ces langues sont à la mode en France dans la bonne société. Une question de mode fait encore apparaître du « turc » — un turc de fantaisie que l'auditoire assimilera fort bien — dans la *Sœur* de Rotrou. Et si Molière peut se permettre un emploi plus massif de faux turc, gascon, espagnol, suisse, etc. à la fin du *Bourgeois gentilhomme*, c'est qu'il s'agit ici d'un spectacle, d'un divertissement de cour, où la danse et la musique ont tout à dire. L'exception confirme la règle, car Molière, qui s'est beaucoup servi du langage paysan et de différents idiomes, l'a fait sans fatiguer ou étourdir son public, en demandant même à ces répliques jargonnesques des effets de psychologie en même temps que de comique.

Pour en revenir au moyen âge, remarquons que les passages en latin macaronique ne forment pas « bloc » dans les pièces de théâtre, ils sont disséminés dans des scènes assez longues où ils fournissent des répliques de un, deux ou trois vers. Ces répliques ne ralentissent donc jamais le rythme de l'action. Et si, par hasard, l'une d'elles échappe à l'auditeur, le malheur n'est pas grand, car la réplique suivante, en français, le remettra infailliblement au courant de ce qui se passe.

Il n'en va pas de même dans la *Farce de Pathelin* qui, dans l'emploi des « langages », se montre extrêmement originale.

Tout d'abord, elle est la première pièce en date qui fasse figurer, à côté du latin et du « limousinois » employés au moyen âge, des autres jargons du royaume de France : picard, normand, lorrain, ainsi que du breton et du flamand. Ensuite, elle est la seule à utiliser tant de « divers langages ». Enfin, chez elle, les passages se signalent par leur densité et par leur cohésion : sept vers consécutifs en limousinois (v. 834-840) ; huit en picard (v. 848-855) ; neuf en flamand (v. 863-871) ; quatorze en normand (v. 886-899) ; sept en breton francisé (v. 912-918) et douze en breton (v. 919-930) ; treize en lorrain (v. 943-953) ; douze enfin en latin (v. 957-968). *Aucune réplique ne vient jamais couper le petit discours de Pathelin en telle langue et puis en telle autre.* Rabelais n'a pas procédé différemment dans son discours de Panurge « en treize langages divers » « au premier abouche-

ment de luy avec Pantagruel » [1]. On sait, du reste, que c'est à la *Farce de Pathelin* même que Rabelais a emprunté l'idée de cette scène. Il l'a systématisée et, de surcroît, si amoureusement complétée qu'il a même créé de toutes pièces, ce que n'avait point fait l'auteur médiéval, des jargons de fantaisie qui alternent avec les autres : le langage des Antipodes, le lanternois, et enfin celui du pays d'Utopie [2].

Ces jargons imaginaires de Rabelais — pour lesquels certaines « clés » ont été proposées [3] —, cet autre jargon imaginaire, la langue utopienne, dont Thomas More a fait usage [4], les jargons authentiques eux-mêmes mis dans la bouche de Panurge, je ne les mentionne ici que pour les opposer aussitôt aux jargons qu'employa l'auteur de *Pathelin*. D'une part, on a affaire à des œuvres qui s'adressent à des *lecteurs*, public qui a tout le temps de revenir sur les difficultés, voire les énigmes qu'on lui propose, public qui comprendra malgré tout le génie de l'œuvre même si quelques lignes en lanternois, ou en allemand, ou en hébreu, lui échappent. D'autre part, nous sommes en présence d'une œuvre dramatique : et un public d'*auditeurs* n'est pas fait pour goûter des abstractions ou se complaire à des difficultés. Il lui faut saisir au vol les propos, et y réagir sans tarder. Tolérer des réparties qui, pour lui, n'auraient aucun sens ? Il n'y faut pas compter, surtout si, comme c'est le cas dans *Pathelin*, ces réparties sont longues, ininterrompues, multiples. Je reviens sur ce point et j'y insiste, car il est de première importance : nous sommes au théâtre.

Place et signification de la scène des « divers langages » dans Pathelin. — Il m'a paru intéressant de chronométrer les scènes de la première partie de la farce pour voir comment elles s'équilibraient.

1. *Pantagruel*, chapitre IX (Éd. Abel Lefranc), Paris, 1922, p. 110 et suiv.

2. Sur tous ces points, cf. notamment l'édition Lefranc.

3. V. notamment Émile Pons, *Les « jargons » de Panurge dans Rabelais*, *Revue de littérature comparée*, X (1930), p. 185-218.

4. Cf. Émile Pons, *Les langues imaginaires dans le voyage utopique. Un précurseur Thomas Morus*, *Revue de Littérature comparée*, t. X (1930), p. 589-607.

La lecture — qui prend pourtant moins de temps que le débit des acteurs avec les pauses et les jeux de scène — donne les résultats suivants :

Scène I (Pathelin et Guillemette, v. 1-97).	4 minutes 1/2.
Scène II (chez le drapier, v. 98-351).....	13 minutes.
Scènes III et IV (de transition, v. 352-506).	6 minutes 1/2.
Scène V (première visite du drapier chez Pathelin, v. 507-706).....	11 minutes.
Scènes VI et VII (de transition, v. 707-781).....	3 minutes.
Scène VIII (deuxième visite du drapier chez Pathelin, v. 782-1006).....	8 minutes 1/2.

Le passage des « différents langages », qui s'insère dans cette dernière scène, ne dure pas moins de *six minutes*. Six minutes représentent, au théâtre, un laps de temps fort appréciable. Elles eussent été mortelles si le public n'avait pu rire tout son saoul, non seulement de ce que *faisait* Pathelin, mais encore de ce qu'il *racontait*. Car ce public, on lui a déjà servi une première fois, précédemment, une scène de délire et de baragouin (*carimari, carimara...*, etc., v. 613-621); il attend donc autre chose...

Le premier départ du drapier a amené, en effet, une sorte de pause dans le comique; du moins celui-ci ne se nourrit plus de nouveaux éléments. Guillemette et Pathelin savourent ce qu'ils croient être leur victoire; ils se gaussent du marchand qu'ils ont éloigné. Guillemette est prise d'un fou-rire qui inquiète Maître Pierre.

...Pour Dieu, sans rire ! 749
S'il venoit, il pourroit trop nuyre.

et

...Or paix, rïace ! 765
Je regni bieu (que ja ne face !) !
S'il avenoit qu'on vous ouÿst,
autant vauldroit qu'on s'en fouÿst...

Mais Guillemette n'a plus le contrôle de ses nerfs et elle ne s'en cache pas :

Par mon serment il s'en tiendra 752
qui vouldra, mais je ne pourroye !...

Quant me souvient de la grimace 762
qu'il faisoit en vous regardant,
je ry !

Rien d'étonnant, dès lors, si elle ne peut cacher son hilarité au marchand qui est revenu sur ses pas et qui l'interpelle furieux :

Bon gré en ait Dieu ! vous riez ! 782
Sa ! mon argent !

Tout ce qu'elle parvient à faire, c'est à dissimuler son rire sous de feints sanglots :

Par ceste ame ! je ris et pleure 792
ensemble...

Ainsi donc, quand va commencer la scène des divers langages, une hilarité intempestive prive Guillemette d'une bonne partie de ses moyens. Mais le drapier, lui, est bien décidé ; il a le verbe haut et, cette fois, ne s'en laissera pas accroire. Pendant tout un temps, il se montre inébranlable ; c'est lui qui mène la discussion et ses revendications sont aussi simples que péremptoires :

Sa ! mon argent !... 783

Il faut que je soye payé. 795

...Or tost, que je soye 811
payé, en or, ou en monnoye,
de mon drap que vous avez prins !.

Mais quoy ! il couvient rendre ou prendre... 818
[etc., etc.

On peut dire qu'à ce moment la situation de Pathelin et de Guillemette n'est pas brillante. Depuis le vers 780 (rentrée du drapier) jusqu'au vers 802, Pathelin ne souffle mot. Il feint de dormir dans son lit, écrasé par la fièvre. Il laisse agir Guillemette, mais sans succès. Rien ne distrait le drapier, et voilà même que ce « Guillaume », élevant de plus en plus la voix, gronde même à la pensée qu'on pourrait se moquer de lui :

Je n'ay point aprins qu'on me serve 798
de telz motz en mon drap vendant.
Me voulez vous faire entendant
de vecies que sont lanternes ?

Cette obtination dangereuse décide Pathelin à sortir de sa réserve et à employer d'autres moyens. Mais lesquels ? Cette fois, il n'a pas eu le temps de se concerter au préalable avec Guillemette afin de lui dicter une ligne de conduite. Quel secours peut-il donc espérer d'elle ? Quelle chance a-t-il même de s'en faire comprendre ?

En bon compagnon de la Coquille, il va utiliser le « langage exquis », celui dont on se sert avec un complice lorsqu'on se trouve en danger. Seulement, son « langage exquis », à lui, est polymorphe : après six vers argotiques que les éditeurs n'ont pas signalés comme tels (v. 802-807), c'est toute une série de patois qui vont défiler. Et, par leur truchement, Pathelin ne veut pas seulement faire preuve de volubilité : il communique avec Guillemette, il lui suggère des attitudes et des répliques !

Car on ne sera pas sans noter que l'auteur de la farce a pourvu son héroïne, Guillemette, du don assurément peu commun de s'y retrouver dans les différents patois. Elle s'y retrouve même tellement bien que c'est elle, chaque fois, qui les identifie et transmet leur nom au drapier [1]. D'où cette curieuse femme, qui n'est pas censée comme Pathelin avoir de la « scïence », tient-elle donc son érudition ? Ici encore, on s'aperçoit que son rôle n'est pas compatible avec celui d'une bonne bourgeoise, épouse d'un avocat, ni même avec celui d'une femme plus simple confinée dans les travaux du ménage. Ici encore, on en vient à penser qu'elle se conduit exactement comme une de ces galantes « marchandes » parisiennes qu'a bien connues Villon et qui avaient, elles, les meilleures raisons du monde d'échanger des propos divers, en plusieurs langages, avec de fort diverses gens... Tout bien considéré, il est même probable que c'est pour expliquer d'avance les talents linguistiques de Guillemette que l'auteur a pris soin de la représenter comme une « marchande » tout au début de la pièce.

Car l'auteur de *Pathelin* ne laisse rien au hasard. Et il sait doser ses effets. Voilà pourquoi il est impensable qu'au moment où la première partie de sa farce atteint son paroxysme, il n'ait pas songé à faire participer tout son auditoire, du moins celui

1. A l'exception, toutefois, du flamand et du lorrain.

de la « première », celui pour qui la pièce fut composée, au bouquet final de son feu d'artifice.

Ce public, nous l'avons vu s'individualiser peu à peu : public d'une grande ville, capable de goûter une intrigue qui implique de sérieuses connaissances juridiques, plus spécialement à chercher du côté de la Basoche, donc de Paris — un Paris que d'autres éléments suggèrent. Nous pouvons maintenant, semble-t-il, préciser encore : le Paris du Quartier Latin. Libre, curieux, spirituel, turbulent, y avait-il en France, aux alentours de 1460, milieu plus apte à comprendre la *Farce de Pathelin* avec la bigarrure de ses « divers langages » ?

Depuis toujours, l'étudiant, appelé tout naturellement à sympathiser avec les compagnons les plus divers dont il partage la vie, se révèle volontiers polyglotte. Surtout lorsqu'il s'agit de débiter, comme dans la fameuse scène, des jurons et plaisanteries, des exclamations diverses ou des gaudrioles ! Le système des études à Paris imposait, d'autre part, à tous les écoliers, quelle que fût leur destination vers les Facultés de Théologie, Décret ou Médecine, un long stage à la Faculté des Arts : une communauté d'esprit liait donc tous ces « artiens ». Toutefois, la vie des écoliers parisiens, dans leurs collèges respectifs, au sein des « nations » qui formaient la Faculté des Arts, entretenait aussi ces entités provinciales auxquelles Pathelin s'adresse tour à tour.

Rappelons qu'il y avait quatre Nations : la Nation française, qui comprenait, outre les provinces ecclésiastiques de Paris, Sens, Reims, Tours et Bourges, tous les Méridionaux et même les étudiants venus d'au-delà des Alpes et des Pyrénées ; la Nation picarde qui comprenait notamment les diocèses d'Arras et de Tournai contenant des régions flamandes ; la Nation normande ; la Nation anglaise ou d'Allemagne qui comprenait, outre les étudiants de ces deux pays, les Scandinaves, les Slaves et même, à partir de 1437, les diocèses d'Utrecht et de Liège [1]. Reportons-nous maintenant à l'ordre suivi par Pathelin dans

1. Sur tous ces points, cf. notamment Paul Perdrizet, *Le calendrier de la nation d'Allemagne de l'ancienne Université de Paris*, Paris, 1937, p. 5-7. (Publications de la Fac. des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 79).

ses « divers langages » et nous verrons qu'il s'inspire nettement de cette répartition traditionnelle : le limousinois — picard et flamand — normand et breton — lorrain [1].

La concordance est-elle fortuite ? Ou n'avons-nous pas plutôt affaire à un procédé amusant et habile à la fois ? Dans un public des écoles où les diverses régions de France étaient représentées, chaque groupe devait se réjouir d'entendre sonner à ses oreilles, fût-ce par plaisanterie, et avec une correction toute relative, et pour quelques instants seulement, le patois natal cher à son cœur. Alors que la scène des « divers langages » peut paraître froide, voire ennuyeuse, à qui en prend connaissance aujourd'hui dans un livre, quelle chaleur humaine n'était-elle pas capable d'irradier, quels rires ne devaient pas la saluer, si elle était jouée devant un public approprié pour lequel elle semble avoir été faite sur mesure ! Qui sait si une partie du public n'y a pas collaboré, en ce sens que des « provinciaux » auraient fourni à l'auteur du *Pathelin* — comme des « étrangers » le feront plus tard pour Rabelais — une aide bénévole [2] ?...

A-t-on suffisamment remarqué, à ce propos, que les discours en « divers langages » de Panurge à Pantagruel ne se placent pas n'importe où, mais à Paris, et alors que Pantagruel allait « devisant et philosophant avecques ses gens et aulcuns *escholiers* » ? Ce parallélisme, lui aussi, est significatif.

Au Quartier Latin, le latin se devait d'être présent. Et, effectivement, c'est le latin — un latin tour à tour classique ou macaronique — qui termine et couronne la fièvre linguistique

---

1. Seul, le breton n'est pas à sa place, semble-t-il. Pour le lorrain, il figure à juste titre dans la catégorie qui équivaut à celle de la « nation germanique » puisque la Lorraine, au XVe siècle, était terre d'Empire. Il faut signaler une « absence » : le bourguignon.

2. Cf. la note 15 de Sainéan dans l'édition Lefranc à propos de l'allemand : « L'allemand était à peu près inconnu en France au XVIe siècle et l'était en tout cas de R(abelais). Ce premier morceau linguistique de Panurge est sans doute l'œuvre d'un étudiant allemand à Paris : il reproduit le style pédantesque des savants allemands de l'époque, avec ses latinismes et ses archaïsmes ». Pour la farce de *Pathelin*, c'est l'emploi du breton qui est évidemment le plus notable.

de maître Pathelin. Pour le drapier, désormais convaincu et qui n'y comprend goutte, le malade, que dis-je?, le moribond récite ses dernières oraisons. En fait, cet « escumeur de latin » résume joyeusement pour son auditoire la scène qui vient de se passer. Il lui distribue d'abord le salut rituel (v. 957) — *et bona dies sit vobis !* Ainsi fera, d'après Rabelais encore, le maître en théologie Janotus de Bragmardo quand, à Paris, il commence à haranguer Gargantua pour recouvrer les cloches [1]. Pathelin évoque ensuite des autorités académiques : *magister amantissime, pater reverendissime* (v. 959) et pose une question libellée en jargon d'école : *quomodo brulis?* suivie d'une autre plus régulière : *que nova?* (v. 960).

Et voici, en fin de ce premier acte, la farce estampillée de son lieu d'origine : « *Parisius* », à Paris [2]. L'estampille apparaît avec un dernier calembour : « *Parisius non sunt ova* » (v. 961). Le distique formé par les vers 960-961 constituait-il déjà, à cette époque, une sorte de blason parisien ? Devint-il proverbial après le succès de la farce? En tout cas, il n'a pas échappé à François Rabelais qui connaissait si bien son Pathelin comme l'a montré mon distingué collègue Omer Jodogne [3], et qui l'a cité, d'après la farce même, dans une lettre à maître Ambroise Hullot. La citation est accompagnée d'un savoureux commentaire : « *He, pater reverendissime, quomodo bruslis? Quae nova? Parisius non sunt ova?* Ces parolles proposées devant vos révérences et translatées de Patelinois en nostre vulgaire Orleanois, valent autant à dire que si je disais : Monsieur vous seriez le très bien revenu des nopces, de la feste, de Paris. Si la vertu Dieu vous inspiroit de transporter vostre paternité jusqu'en cestuy hermitage, vous nous en raconteriez de belles [4]. »

---

1. *Gargantua*, chap. XIX, cf. édition Abel Lefranc, t. I. 2e éd., Paris, 1913, p. 168 : « Ehen, hen, hen ! *Mna dies*, Monsieur, *mna dies et vobis*, Messieurs ». Autres exemples de *nadies* (prononciation rapide de *bona dies*) ou *bonadies* dans des farces du XVIe siècle, note 1.

2. Sur l'histoire de ce locatif à la forme particulière, v. Chevaldin, *op. cit.*, p. 388 et suiv. D'après Du Cange : *Parisius, sine flexu interdum pro ipsa Parisiorum urbe usurpatur.*

3. *Rabelais et « Pathelin »*, *Les Lettres romanes*, IX (1955), p. 3-14.

4. Cf. P. L. Jacob, *Recueil de Farces, soties et moralités du XVe siècle*, Paris, 1859, p. 78, no 4. M. Jodogne a donné le début de la citation de Rabelais

Nous ne suivrons pas ici Pathelin dans sa tirade terminale en latin. Nous en savons assez pour notre propos : décidément, son latin d'école est bien celui des étudiants de Paris.

III. — LE PARACHÈVEMENT DU DÉCOR

Le caractère fondamentalement parisien du *Pathelin*, en circonscrivant les recherches dans un milieu déterminé, permet d'ajouter certain relief et certaines couleurs à des détails restés jusqu'ici dans la grisaille.

Le berger Thibault l'Agnelet. — Qu'un gardeur de moutons porte le surnom de l'*Agnelet*, rien de plus naturel. Et même rien de plus efficace pour le comique de situation si une opposition s'établit, comme c'est le cas dans la farce, entre ce surnom de candeur (divulgué au vers 1138) et le cynisme gouailleur du personnage (qui s'est révélé juste avant, v. 1073-1137). Pour tout auditoire moderne, l'explication — suffisante — s'en tient là.

Mais pour le public auquel la farce était destinée ? Là, semble-t-il, d autres raffinements étaient susceptibles de jouer.

En 1454, en effet, à Paris, un très riche commerçant nommé Pierre Merbeuf, drapier de son état, plaida contre un certain Lorens Laignelet, et, comme l'a dit Pierre Champion, « le sujet de cette affaire pourrait servir à illustrer une scène de *Pathelin* » [1]. Lorens Laignelet avait affaire avec les artisans traitant les peaux de bêtes, car « il avait sollicité pour Merbeuf dans un procès pendant au Châtelet entre les mégissiers et les drapiers, et il avait tant fait que ces derniers avaient obtenu gain de

---

d'après l'édition J. Plattard, t. V, 261. Le commentaire « vous nous en raconteriez de belles » se rapporte évidemment à *Parisius non sunt ova* et prouve qu'il faut sans doute traduire « *ova* » par la première conjecture qu'a formulée Chevaldin (*op. cit.*, p. 396) : « *Ova* serait un terme de médecine rappelant « l'attribut de Lorraine », employé comme injure au premier vers du passage lorrain. On lit, en effet au *Glossaire* de Du Cange : « *Ova, pro testiculis apud Pseudo-Ovidium lib. 2 de vetula...* ».

1. François Villon, t. II, p. 320.

cause ». En foi de quoi, Pierre Merbeuf lui promit une bonne houppelande neuve. Du moins c'est ce qu'allégua Lorens Laignelet, car Merbeuf ne reconnaissait pas la promesse. Et Laignelet fut condamné [1].

Cette condamnation ne dut pas être au goût de tous. Le milieu des « escholiers » était hostile, en effet, à ce monde de marchands cossus, très près de leurs sous, souvent malhonnêtes et, de surcroît, si prétentieux qu'ils voulaient jouer à la noblesse. Villon se fait l'écho des brocards qu'on adressait à ces parvenus quand il mentionne Pierre Merbeuf, précisément, et un sien parent Nicolas de Louviers, possesseur, lui aussi, de troupeaux de moutons pour lesquel il plaida. [2] « Vachiers » et « bouviers », voilà ce qu'ils sont, laisse entendre ironiquement François Villon [3].

Or, l'auteur du *Pathelin* est du même milieu, de la même époque, presque du même tempérament que Maître François. Aussi est-il peu probable que ce soit par hasard qu'il donne à son berger, avec le surnom de l'Agnelet, la faculté de berner un commerçant cossu. S'il n'en a pas à Pierre Merbeuf nommément, il vise presque certainement une classe, celle de ces grands marchands parisiens dont la fortune était suspecte.

Guillaume Joceaume. — Ce nom du drapier « sonne bien bourgeois et la rime qu'il fait avec le prénom Guillaume lui donne une ampleur béate qui a pu séduire l'oreille très ouverte et l'esprit très malicieux de notre auteur ». Ainsi s'exprime Louis Cons qui ajoute que le nom « n'a rien d'extraordinaire en soi » [4]. Ce nom ne paraît pourtant pas très commun — au contraire.

---

1. P. Champion, *op. cit.*, p. 321.

2. *Ibidem*, p. 319. Nicolas, échevin de Paris, fut notamment désigné, en 1461, pour aller faire part à Louis XI du dévouement de la ville. Sur les charges considérables de Nicolas de Louviers, v. p. 318-319.

3. *Testament*, v. 1046 et suiv. :

Item, quant est de Merebeuf
et de Nicolas de Louviers,
vache ne leur donne ne beuf,
car vachiers ne sont, ne bouviers,
mais gens a porter esperviers !
(ne cuidez pas que je me joue !)...

4. *Op. cit.*, p. 167.

M. Cons, qui a interrogé une masse de documents, n'en a trouvé qu'un second exemple au XV^e^ siècle — dont nous allons parler — et, pour ma part, mes recherches afin d'en trouver un troisième sont restées infructueuses.

D'autre part, la révélation du nom complet du drapier, dans la farce, s'effectue dans des conditions particulières.

Pathelin, en entrant dans la boutique du marchand, l'appelle par son prénom, Guillaume (v. 105), tout simplement. A cet endroit, la rubrique des imprimés indique comme auteur de la réplique : *Guillaume Joceaulme, drappier*. Rubrique qui ne se répète pas. Le corps même du texte ne mentionne lui non plus qu'une seule fois le nom Joceaulme.

Guillemette veut savoir à qui Pathelin a extorqué le drap (au vers 389) :

« Et qui est-il ? »

Réponse de Pathelin, qui commet un calembour sur le nom du drapier (Guillaume) et sur le sens de « guillaume » (sot, niais) qu'a pris ce nom propre :

...C'est ung guillaume
qui a seurnom de Jocëaulme,
puis que vous le voulés sçavoir.

Il est certain que le « surnom », de cette façon, est particulièrement bien mis en évidence.

Il est certain aussi que Pathelin prête à Guillaume Joceaulme des caractéristiques qui ne sont point fournies par la farce elle-même :

lui qui est si tresmescreant... 743

...(est il bien rebelle ;) 1275

La chose est encore plus manifeste dans les propos de Guillemette, qui, elle, n'est point censée avoir jamais vu le drapier :

Hé Dieu ! que vous avez de bave ! 554
Au fort ! c'est tousjours vostre guise

M. Cons doit avoir raison quand il estime, finalement, que l'auteur du *Pathelin* a donné à son drapier le nom d'un moine franciscain qui fit grand bruit pour ses prédications subversives et ses propos antipapistes de 1417 à 1439 : Guillaume Joceaulme,

emprisonné plusieurs fois, excommunié et dénoncé par une bulle pontificale de 1429 comme « *rebellis et de heresi suspectus* »[1].

Je n'ignore pas que l'identification peut surprendre. Elle m'a moi-même laissé longtemps perplexe. Mais on peut ajouter un argument encore à ceux qu'a fournis le professeur américain.

J'ai dit, plus haut, que le juron-type de Guillaume Joceaulme était, selon la forme parisienne, *par Saint-Père !* Pourquoi ce juron, précisément, si ce n'est pas pour amener un plaisant contraste entre cette mention répétée de « saint Père », qui forme équivoque avec le « Saint-Père », et un antipapiste ?

Nous accusera-t-on de trop d'ingéniosité ? Je ne le crois pas. Car il resterait alors à expliquer, pourquoi, par deux fois, au juron particulièrement significatif du drapier *par saint Père de Romme* (v. 671 et 821), Guillemette répond, à si peu de vers de distance, *par une formule identique* (unique répétition dans le texte de la pièce) :

Hélas ! tant tormentez cest homme !

La seule réponse satisfaisante est que l'auteur appuie ici sur un effet qui devait faire rire [2].

Mais comment l'antipapiste aurait-il pu encore intéresser les esprits du temps de la farce ? Pour M. Cons, c'est parce que Guillaume Alecis, auteur selon lui du *Pathelin*, avait horreur de ceux qui s'étaient élevés contre la papauté [3].

Mais c'est reculer la difficulté : *pourquoi* Guillaume Alecis, au fond de son monastère normand, aurait-il été choisir parmi tant d'ennemis de la papauté à cette époque, le nom de Guillaume Joceaulme ?

Je crois plutôt que le professeur américain a entrevu la vraie raison, et l'a même invoquée, sans toutefois la retenir : Guillaume Joceaulme, franciscain, a pris place dans la formidable querelle qui a opposé pendant des lustres les *Frères Mineurs* et

---

1. *Op. cit.*, p. 71

2. Louis Dimier, éd. de *Maître Pierre Pathelin* (Paris, 1931), a estimé que les vers 821-822 « qui réitèrent sans sel ni profit les v. 671-672 » étaient interpolés ; et il les a supprimés. Il avait pourtant pressenti que *Bon gré saint Pierre de Rome* « était un jurement qui faisait rire sans doute... ».

3. *Op. cit.*, p. 169-170.

l'*Université de Paris* [1]. Querelle dont Villon — encore lui! — nous a laissé tant d'échos féroces. C'est parce qu'il se meut dans ce milieu de Paris où le nom de Guillaume Joceaulme, franciscain abhorré, avait toute raison d'être passé en proverbe avec la signification de « fourbe » que l'auteur du *Pathelin* affuble du surnom de « Joceaulme » le riche et impitoyable et gémissant drapier à « l'humilité fastueuse ». Nom du berger, nom du drapier, allusion à la confrérie bourgeoise de la Madeleine, cela, dans la farce, est tout un.

Maistre Jehan, médecin. — Lors de la première visite du drapier chez Pathelin pour réclamer son dû, le prétendu malade feint de le prendre pour un médecin — occasion d'une scène extrêmement rabelaisienne [2]. Quelle valeur attribuer à cette interpellation à « maître Jean » ? — « Médecin imaginaire », dit Holbrook.

Cependant, au Quartier Latin, vers 1460, il y eut un Maître Jean fort connu ; ce pourquoi toute allusion à un « maistre Jehan » dans un milieu estudiantin devait automatiquement déclencher l'hilarité. Il s'agit de Jehan Avis (ou Loisel). Reçu bachelier par la Faculté de Médecine en 1452, licencié en 1454, il devint maître-régent de la Faculté de Médecine à partir de 1457-1458 et en fut élu doyen en 1470 et 1471. Originaire du diocèse de Bayeux, il appartenait donc à la nation normande de l'Université de Paris [3].

---

1. *Op. cit.*, p. 168.

2. L'éditeur Holbrook ne paraît pas avoir saisi le comique assez particulier des vers 642-644 qu'il convient de ponctuer comme suit :

> Ces trois morceaux noirs et becuz
> — les m'appelés vous « pillouëres ? —
> ilz m'ont gasté les machouëres !
> Pour Dieu !, ne m'en faictes plus prendre,
> maistre Jehan ; ilz m'ont fait tout rendre.
> Ha ! il n'est chose plus amere !

Le contexte indique à suffisance que Pathelin, qui joue ici les nigauds, feint d'avoir pris pour des « pilules » à ingurgiter ce qui n'en était pas. Les pilules n'ont jamais été pointues (*becuz*), même au XVe siècle. « Pilloires » (hapax de l'auteur de *Pathelin*) n'est du reste pas l'équivalent de « pilules ».

3. Ernest Wickersheimer, *Dictionnaire Biographique des Médecins en France au moyen âge*, Paris, 1936, t. I, p. 356. C'est probablement à ce Maître Jean

Ses hautes fonctions justifient pleinement le titre de « maître » dont la farce fait état, et forment un plaisant contraste avec les propos ostentatoirement scatologiques qu'on lui tient. Dans le milieu des écoles, on sait que les pièces de théâtres, les revues et les chansons ont toujours été friandes d'allusions à la gent professorale. Il serait étonnant que l'auteur du *Pathelin* n'eût pas usé d'un procédé qui décuplait la force comique de sa scène. Du reste, on ne manquera pas de remarquer que certaines particularités de prononciation fort soulignées dans cette scène [1], inclinent plus encore à croire que « Maître Jean », loin d'être un quelconque médecin imaginaire, est, au contraire, ici, un maître de la Faculté de Médecine fortement individualisé.

Avis que faisait allusion une vieille tapisserie que put contempler au XVIe siècle le Premier Président de Thou et sur laquelle on pouvait lire des répliques réparties entre trois personnages (cf. Wickersheimer). Aux vers cités par le *Dictionnaire Biographique*, il convient désormais de subtituer ceux-ci :

UNG GROS HOMME TENANT UNG VERRE PLAIN DE VIN

Quand je boy, maistre Jehan Avis,
Je ne scens ne mal ne friçon.

LE MÉDECIN

Guéri estes a mon advis
Puis que vous trouvez le vin bon.

LA FOLLE

La tainture de vostre vis
A plus cousté que la façon.

Cf. Henri Baude, *Dicts Moraux pour faire tapisserie*, éd. Annette Scoumanne, Genève-Paris, 1959, pièce 25, p. 109. Le juriste Antoine Loisel a vu dans ce Jean Avis ou Loisel son ancêtre, maître lui aussi à la Faculté de Médecine de Paris à la fin du XVe siècle, mais originaire de Picardie. Rien n'est moins sûr toutefois. Henri Baude est né vers 1430 et son *Testament de la mulle Barbeau* date de 1465, date généralement assignée à *Pathelin* (cf. Raphaël Levy, *Chronologie approximative de la littérature française du moyen âge*, Tübingen, 1957.) Henri Baude et l'auteur de *Pathelin*, contemporains, ont sans doute pensé au même « Maître Jean ».

1. Pathelin prononce bizarrement, en effet, mais visiblement à la façon du médecin, « *pillouëres* » qui devrait être, de toute façon, trisyllabique, tout comme « *machouëres* ».

Cette anomalie, le manuscrit Bigot la supprime en écrivant :

— Dites-vous que ce sont pilloires ? —
Ils m'ont tout rompu les maschoires.

Sire Thomas. — Dans le même ordre d'idées, il importe de rappeler que certain personnage de ce nom pouvait figurer le confesseur-type aux yeux d'un public parisien lorsque Pathelin, faux moribond et faux dévot, s'adresse ainsi à Guillemette :

Faictes venir sire Thomas 876
tantost, qui me confessera.

On pense, en effet, à Maître Thomas de Courcelles, très illustre docteur en théologie, doyen des chanoines de Notre-Dame — un des plus renommés professeurs de l'Université de Paris, et aussi un des hommes les plus habiles de son temps.

Jeune docteur, Thomas avait été appelé au procès de Jeanne d'Arc, et il y avait très âprement poursuivi la condamnation de la Pucelle en qualité d'assesseur de l'évêque de Beauvais. Devenu, après une attitude violemment antipapiste, un des dignitaires de l'Église de France, très dévoué aux intérêts du roi Charles VII, il participa en 1450 — sans se rappeler rien de précis du procès de 1431, toutefois... — au procès de révision de Jeanne d'Arc. Pierre Champion, comme Anatole France, n'ont pas manqué de brosser le tableau des funérailles du roi Charles VII à Saint-Denis, en 1461, en faisant remarquer que c'est Thomas de Courcelles en personne qui prononça l'éloge funèbre de ce monarque oublieux que la Pucelle mena au sacre [1]. Cette situation un peu délicate n'a pas dû échapper à certains contemporains.

Si le « Sire Thomas » réclamé par « maître Pierre Pathelin » — on notera le titre de politesse, *sire*, qui s'appliquait fort exactement aux grands dignitaires ecclésiastiques [2] — vise bien le

1. Pierre Champion, *Louis XI*, t. I, Paris, 1927, p. 236 ; Anatole France, *La Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, Paris, 1908, p. 458.

2. Cf. à ce sujet les analyses et définitions du regretté Lucien Foulet dans sa série d'articles *Sire, Messire*, parus dans la *Romania* de 1950 à 1951. A l'époque de la farce de Pathelin, les emplois sont naturellement fort mêlés : période de confusion. Et aussi période de satire. Quand le drapier donne du « beau sire » à Pathelin (v. 135), c'est pour le flatter parce qu'il vient d'être flatté par lui. Quant au rusé Agnelet, il y va encore plus fort en appelant le drapier « mon seigneur » (v. 1018, 1023, 1046, 1051, 1057). La répétition montre assez qu'il y a moquerie. Quand il prend congé du drapier sans que celui-ci ait fait droit à sa demande, Agnelet juge bien suffisante la salutation « sire » (v. 1065).

théologien Thomas de Courcelles, l'allusion ne manque ni de pertinence ni même d'impertinence : quel confesseur pour Pathelin ! Quelle plaisante audace ! La satire elle aussi distille le comique. Un autre écolier de génie, dans le même temps et dans le même milieu, en administre bien la preuve : il a pour nom François Villon. Lui aussi, qui a célébré avec une émotion non dissimulée, parmi tant d'autres Dames du temps jadis, « Jehanne la Bonne Lorraine qu'Englois bruslerent à Rouen », lui aussi a témoigné d'une haine non dissimulée pour certains chanoines de Notre-Dame de Paris [1], ceux-là mêmes que présidait en son grand âge Thomas de Courcelles.

Jehan du Quemin. — Mentionné dans le passage en normand à propos des « foireux de Bayeux », il a été identifié par M. Cons avec un abbé de la Croix-Saint-Leufroy, monastère bénédictin situé à quelques lieues au nord-est d'Évreux. *Johannes de Quenimo* (nom rare, signalons-le en passant, et qu'on ne trouve pas dans des locutions toutes faites où il aurait le sens de « Jean-Tout-le-monde ») apparaît dans des actes intéressant le monastère en 1450 et en 1464 [2]. L'identification est vraisemblable, mais, à partir de là, l'utilisation qu'en fait M. Cons est insoutenable. On ne voit pas pourquoi, objectivement, Jehan du Quemin aurait été le « magister » de Guillaume Alecis, auteur lui-même du *Pathelin*. Et, de surcroît, l'allusion à sa personne est faite sans aménité aucune, dans un passage particulièrement grossier où les allusions licencieuses voisinent, cette fois, avec des plaisanteries scatologiques [3].

Deux raisons peuvent avoir amené le nom de Jehan du Quemin dans *Pathelin*, farce parisienne.

D'abord, il est très probable que l'abbé Jehan du Quemin ne fait qu'un, contrairement à ce que dit M. Cons, avec un avo-

1. Cf. P. Champion, *Villon*, t. I, p. 157 et suiv.

2. *Op. cit.*, p. 158. [On notera ici que le nom de Jehan Du Chemin apparaît dans la Sottie des *Menus propos*, pièce normande que l'on peut dater avec une quasi-certitude de 1461. Cf. E. Picot, *Recueil général des Sotties*, I, p. 82, v. 198. — F. L.]

3. Les vers qui suivent l'exclamation de Pathelin : *Or cha ! Renouart au tinel !* (v. 686) montrent assez que le « tinel » n'évoque aucunement ici la crosse d'un abbé comme le voudrait M. Cons.

cat en cour d'Église qui figura lui aussi comme juge-assesseur dans le procès de condamnation de Jeanne d'Arc [1]. L'absence du juge au procès de réhabilitation en 1450 ne signifie pas qu'il fût mort à cette époque : tous les juges-assesseurs n'ont pas été convoqués [2]; d'autre part, on verrait très bien le personnage pourvu d'une charge d'abbé en Normandie entre 1450 et 1464.

Mais il y a autre chose. L'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy présente une particularité : elle était liée par des liens très intimes avec la grande abbaye parisienne de Saint-Germain-des-Prés depuis que, fuyant les invasions normandes, ses religieux y avaient trouvé un refuge avec leurs reliques en 898. Une « fraternité » liait les deux maisons. Quant au corps de saint Leufroy, il ne fut pas rendu à l'abbaye normande; on continua de le conserver et de le vénérer à Saint-Germain [3].

Tous ces détails étaient évidemment bien connus des écoliers parisiens, et particulièrement de ceux qui appartenaient à la nation normande, ceux-là mêmes à qui s'adresse la tirade et qui devaient goûter les plaisanteries sur l'abbé du Quemin, aujourd'hui incompréhensibles.

*
* *

Saint-Germain-des-Prés. — Ce nom, auquel nous a conduits l'allusion à Jean du Quemin n'est pas mentionné une seule fois dans la farce. Mais plusieurs détails le suggèrent.

Rappelons en premier lieu que l'examen de la situation juridique, dans la farce, a amené plusieurs fois M. Lemercier à songer à la fameuse abbaye. Il y aurait, sans doute, songé plus encore, s'il avait pu bénéficier d'un important travail paru presque en même temps que le sien, celui de M^lle^ Françoise

---

1. Ce *Johannes de Quemino* avait été licencié de la Faculté de Décret de l'Université de Paris en 1428 (Cf. *Cartulaire de l'Université de Paris*, t. IV, p. 475).

2. Je dois ce renseignement à l'obligeance de mon excellent collègue Léon-Ernest Halkin, qui a spécialement étudié le procès de Jeanne d'Arc.

3. Cf. D.-J. Bouillart, *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, Paris, 1724, p. 60-62.

Lehoux sur *Le Bourg-Saint-Germain-des-Prés depuis son origine jusqu'à la fin de la guerre de Cent ans* [1].

Mlle Lehoux confirme, en effet, le rôle et les attributions du « prévôt » ou « maire » de la juridiction temporelle de l'abbé [2]. Elle montre que l'audience, au XVe siècle, se tenait « au dedans de l'encloz » du « bourg » de Saint-Germain, ce bourg qui formait, à cette époque, une véritable ville accolée à Paris. Il n'y avait probablement qu'une séance par jour. « Cette séance, dite de « relevée », commençait après le principal repas qu'on prenait alors vers 10 heures du matin, elle se prolongeait jusqu'à trois heures de l'après-midi [3] ».

Le monastère avait ses propres agents d'exécution, les « sergents » qui allaient notamment ajourner les plaideurs à leur domicile (c'est le cas de Thibault l'Agnelet) [4]. La première comparution pouvait avoir lieu le jour même de l'assignation (c'est encore le cas pour l'Agnelet), procédure rapide qui était plus facile à réaliser dans un bourg ecclésiastique que dans une grande ville comme Paris.

« Le jour où les parties se présentaient pour la première fois à l'audience, le demandeur formulait sa demande en présence du juge. Il ne devait à ce moment, sous aucun prétexte, entrer en discussion avec le défendeur, celui-ci répondait à la demande par *oui* ou par *non* sans plus; à moins que désireux de retarder l'introduction de l'instance, il n'opposât des *exceptions* à l'assertion du demandeur. De ces exceptions, les unes, dites péremptoires, avaient pour but de couper court au débat en fournissant la preuve que la demande était sans fondement [5] ».

---

1. Thèse de doctorat ès lettres, Paris, 1951.

2. P. 239 et suiv. — On consultera également sur les seigneuries ecclésiastiques de Paris l'ouvrage tout récent de l'abbé Adrien Friedmann, *Paris, ses rues, ses paroisses, du moyen âge à la Révolution*, Paris, [1959], première partie. A ce propos, il n'est peut-être pas inutile de faire observer que la *Farce de Pathelin* confond l'unité territoriale d'une seigneurie avec la paroisse érigée sur ce territoire. Pathelin parle du « *territoire* » où il exerce ses fonctions (v. 14), et Guillemette lui répond en parlant de son rôle dans la « *paroisse* » (v. 53).

3. P. 255. Cette précision est importante parce que l'heure de l'audience de relevée fixée jusqu'ici à 6 heures était bien tardive.

4. P. 252.

5. P. 270.

C'est précisément cette exception péremptoire que Pathelin réussit à faire valoir en conseillant au berger de simuler l'imbécillité : l'accusation tombe alors d'elle-même.

Si on allait en appel, c'était l'abbé de Saint-Germain en personne qui, cette fois, siégeait [1] : la menace du drapier à l'égard de son berger (*il ne m'a pas pour rien gabbé : il en viendra au pié l'abbé*, vv. 1014-15) équivaut donc à dire « je le poursuivrai jusqu'en appel » [2].

Mais pourquoi, dira-t-on, cette intervention d'une justice seigneuriale de Saint-Germain-des-Prés dans une affaire que tant de choses désignent comme intéressant le monde de l'Université de Paris ?

Précisément parce que la farce se réfère ici, selon toute vraisemblance, à une situation qui fut l'enjeu, pendant des siècles, d'une lutte farouche entre les étudiants et les religieux : celle du fameux Pré-aux-Clercs dont le territoire faisait partie du bourg de l'abbaye [3].

« Ce Pré-aux-Clercs, dont le nom a toujours évoqué une histoire légendaire et quelque peu mystérieuse, était l'un des coins les plus riants et les plus pittoresques du Bourg Saint-Germain.

---

1. P. 241. Il siégeait parfois seul, mais le plus souvent avec un conseil qui s'appelait « conseil de l'abbé ».

2. Plu ôt que « faire sa coulpe aux genoux de l'abbé, se repentir » comme dit Holbrook dans son *Glossaire*.

3. Cf. Françoise Lehoux, p. 130 : « Si l'on ne connaissait les hommes et leur malice, on resterait confondu en constatant que tant d'encre — et tant de sang — ont coulé pour quelques arpents de prairies et que deux organismes aussi respectables que l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés et l'Université de Paris n'ont pas hésité à porter jusque devant le pape et le roi de France une affaire de si petite importance ». — Il n'est pas inutile de préciser, avec Mlle Françoise Lehoux, la situation du « fameux Pré-aux-Clercs, aussi célèbre dans les annales de l'Université que dans celles de l'abbaye » : « Il y avait deux Prés. Le Petit Pré-aux-Clercs était compris entre la rue de Seine, le mur septentrional du monastère, la petite Seine et une ligne parallèle à l'actuelle rue Visconti et tracée à 27 mètres au nord de cette rue. Le Grand Pré-aux-Clercs, situé en bordure de la Seine, avait pour bordure orientale la Petite Seine et le mur occidental de l'abbaye ; il formait une longue bande irrégulière, allant en se rétrécissant et aboutissant à l'ouest en un point de la rue de l'Université situé au-delà de l'actuelle rue de Courty, à une trentaine de mètres du Palais-Bourbon ».

Situé aux portes de Paris, dans le voisinage immédiat du Quartier Latin, il était intimement mêlé à la vie de la jeunesse universitaire, à celle des bourgeois de Paris et de Saint-Germain qui venaient aux jours de fêtes se délasser et se récréer sur les bords de la Seine. »

Les étudiants, en particulier, avaient coutume de passer sur le Pré-aux-Clercs — *ad campos clericorum* — leurs heures de liberté, à tel point que dans leur langage l'expression *avoir campos* était synonyme « d'avoir congé » [1].

Le toponyme *Ad campos clericorum*, ou, plus simplement, *Ad campos* que M^lle^ Françoise Lehoux a trouvé dans de très nombreux actes, fournit l'explication d'une particularité que la farce de *Pathelin* attribue par deux fois au berger Thibault l'Agnelet : c'est un « berger des Champs » et non, comme on l'avait interprété jusqu'ici, un « berger des champs », un « simple berger » comme dit Holbrook. Tous les bergers, en effet, sont des « bergers des champs ». Mais tous ne sont pas des bergers faisant paître leurs troupeaux sur le vaste domaine rural que l'abbaye de Saint-Germain possédait au XV^e^ siècle sur les bords de la Seine, et qui se composait de terres labourables, de prés, de vignes et de garennes [2]. Des troupeaux de vaches et aussi de moutons pâturaient sur le Pré-aux-Clercs [3]. Ces moutons alimentaient en partie les métiers des tisserands (« drapiers drapant ») que l'on trouvait à l'intérieur du bourg de Saint-Germain [4].

La situation du Pré-aux-Clercs, en même temps que sa configuration, expliquent donc une série d'éléments de la *Farce de Pierre Pathelin* qui, sans cela, risqueraient de paraître disparates.

Pathelin et Guillemette sont bien des créatures d'un certain milieu de très grande ville ; leur verve, toute parisienne, suggère le monde des « repues franches », celui des clercs peu réguliers du Quartier Latin. Le drapier, lui aussi, est de Paris, mais d'un

---

1. Cf. Françoise Lehoux, p. 136, note 4. Cf. Du Boulay, *Historia Parisiensis*, t. I, p. 244 : « Hinc forte phrasis gallica proflexit... habere campos cum vocant scholastici, sitque ludendi et spatiandi per campos copia ».
2. *Op. cit.*, p. 130, note 2 et p. 316.
3. Cf. notamment p. 346, 348 et p. 308, note 6.
4. Cf. p. 341 et 353 et suiv.

Paris plus bourgeois ; installé du côté de la « foire », c'est-à-dire du marché des Halles, sur la rive droite de la Seine, il n'a pas toujours le loisir nécessaire pour surveiller comme il conviendrait le berger qui lui garde ses troupeaux de moutons — moutons dont la laine sert à fabriquer sur place une partie de sa marchandise [1].

Le berger n'est pas de Paris même. Campant sur le Pré-aux-Clercs avec ses bêtes, il est un habitant du Bourg Saint-Germain et, comme tel, il ressortit à la justice seigneuriale de l'Abbaye. Au reste, le délit dont on l'accuse (l'assommage des moutons) s'est passé sur un des territoires de cette abbaye. Son monde à lui, berger, est champêtre. Champêtre, mais non idyllique !

La proximité de Paris, et plus spécialement du Quartier Latin, explique le caractère bigarré de la population qui vivait sur le Pré-aux-Clercs [2] ; elle justifie aussi le type même, très particulier, de ce faux Agnelet, cynique et rusé, qui n'a rien à voir avec la simple malice paysanne.

Les tromperies de la farce tout autant que sa chronologie sont possibles parce que, dans un espace relativement restreint, on change de ville en changeant de quartier. Pathelin quitte un beau matin son quartier des écoles pour se rendre au marché des Halles, non loin du Châtelet ; là, dans l'échoppe du drapier, il peut jouer au grand bourgeois tout à son aise, on ne le connaît pas. Le berger du Pré-aux-Clercs, touché par une assignation de la justice seigneuriale de Saint-Germain-des-Prés, court chez le drapier à la fin de la matinée pour lui demander de lever

---

1. Il est intéressant de noter, à ce propos, la hiérarchie que la farce établit dans la qualité des draps dont dispose le drapier : 1° drap que ce drapier fait confectionner (« laines de mes bestes » v. 183). Pathelin n'y accorde qu'une attention distraite. — 2° *du tresbon drap de Rouen* (v. 192), solide comme du cuir. C'est lui qui semble décider Pathelin à l'achat. En fait, cependant, Maître Pierre incline pour un drap « pers » et « cler » (v. 228), qui est un drap de Bruxelles puisqu'il en a le *lé* (v. 259). — 3° ce *drap de Bruxelles* est celui dont il a envie et dont il a parlé spontanément à Guillemette, dès le début de la pièce (v. 76). Le drap de Bruxelles a commencé à se répandre à Paris au début du XV^e^ siècle, il y a été introduit à la Foire du Lendit, fréquentée, on le sait, par les étudiants (Gay, *Glossaire archéologique*, s. v° *drap*).

2. Cf. Françoise Lehoux, *op. cit.*, p. 136 et suivantes.

l'assignation. Il tombe mal : le drapier vient de revenir de chez Pathelin qui, par deux fois, l'a berné. Puisqu'il faut se résigner à aller au tribunal, l'Agnelet, en revenant des Halles, passe « chez Maistre Pierre Pathelin » dont il sait, lui, la fâcheuse réputation. L'avocat marron accepte la cause, sans même se soucier de l'identité du patron volé. Et les deux compères gagnent, chacun de leur côté, la salle d'audience du Bourg Saint-Germain où un juge pressé et indifférent, un peu avant trois heures de relevée, ne pense qu'à en finir le plus vite possible. Il faut savoir, en effet, que procureurs, avocats ou simples conseillers parisiens étaient autorisés à venir à Saint-Germain pour assister les plaideurs. Pathelin feint donc de se trouver là par hasard. Il a déjà prêté ses bons offices à plus d'un prévenu, le juge le connaît de vue et le salue, mais il ignore visiblement le caractère douteux de l'avocat et son exposition au pilori de Paris. Dans cette atmosphère de petit prétoire tranquille où il ne pouvait prévoir qu'il rencontrerait justement le drapier (détail important, car sans cela, Pathelin eût été bien imprudent de s'exposer, par exemple, au Palais de Paris le jour même), maître Pierre joue au brave conseiller désintéressé. On comprend l'ahurissement du drapier qui ne s'attendait guère, lui non plus, à rencontrer à Saint-Germain son voleur du matin...

Puis viendra l'heure du règlement et des « bée » du berger. Et on comprend mieux, avec une localisation précise de la scène à proximité de la maison de Pathelin, que ce berger des Champs reste impertubable devant les menaces de son conseillier parisien. Que lui importe un sergent réquisitionné par l'« avocat » et qui serait, cette fois, un sergent de Paris ? Il vient d'être définitivement acquitté par la seule juridiction qui fût compétente en son cas — celle de Saint-Germain-des-Prés. L'appareil de Justice de Paris ne peut l'atteindre. Il le nargue.

*
* *

Plus on regarde de près le mécanisme de la *Farce de Maistre Pierre Pathelin*, et plus on s'émerveille de la finesse de ses rouages. Ce n'est assurément pas un apprenti qui l'a montée, cette farce, et qui l'a montée avec autant de réalisme local que de vérité

abstraite. Mais il ne s'agit pas ici de rechercher son auteur non plus que la date plus ou moins exacte à laquelle elle a vu le jour. Notre propos — et il n'a déjà que trop d'ambition — était de déceler, à travers la nuit des temps, à travers les obscurités d'un texte, le public auquel ce texte fut destiné. Par goût de l'érudition pure ? Par système intellectuel ? Assurément pas. Mais bien par amour de la vie, et pour tenter d'atteindre mieux, même si la poursuite en est fallacieuse, les formes, les couleurs et les paroles révolues.

Rita LEJEUNE.

MÉLANGES

SUR LE VERS 30 DE LA FARCE DE *REGNAULT QUI SE MARIE A LAVOLLÉE*

La farce conjugale ou « préconjugale » de *Regnault qui se marie à Lavollée* (311 vers) est l'une des plus notables du *Recueil de farces françaises inédites du XV^e^ siècle* publié par Gustave Cohen [1]. Outre son réel agrément, elle offre le grand intérêt pour l'histoire du théâtre comique d'annoncer par son sujet et ses personnages le *Mariage forcé*, comme l'a bien vu et signalé le premier M. Raymond Lebègue [2]. Elle apparaît comme un canevas rapide et partiel que Molière aurait étoffé et perfectionné dans son étincelante comédie-ballet de 1664.

Au début de la farce, Regnault, tenté de se marier, mais hésitant encore à le faire, exprime sa perplexité en chantant :

> « Chascun m'y crie : marie toy, marie.
> Hélas! je n'ose tant suis bon compaignon. »
>
> (v. 1-2)

Ses amis Godin Fallot, autant dire la gaieté, et Franc Arbitre, autant dire la liberté, célèbrent de leur côté la vie joyeuse et indépendante des bons lurons fidèles au célibat. Ils avisent

---

1. *The Mediaeval Academy of America, Cambridge*, Massachusetts, 1949. Cette « farce nouvelle à six personnages » est la septième du *Recueil* (p. 51-56). Elle date probablement de la fin du XV^e^ siècle ou des premières années du XVI^e^ (v. Halina Lewicka, *Romania*, LXXVI, 1955, p. 358-360).

2. Voir *Cahiers de l'Association Internationale des Études françaises*, n° 9, juin 1957 (Paris, « Les Belles Lettres »), p. 291 et *Remarques sur Molière et la farce* dans les *Mélanges offerts en hommage au doyen Étienne Gros* (Gap, Imprimerie Louis-Jean, 1959. Faculté des Lettres et Sciences humaines d'Aix-en-Provence), p. 125-127.

Regnault plongé dans ses pensées (*Je songe, je pense*, v. 14) et enfin résolu à se marier (v. 17-18, 21-22). Godin Fallot et Franc Arbitre le mettent en garde contre cette décision en lui chantant :

« Tu t'en repentiras, Regnault,
Tu t'en repentiras. »

(v. 23-24)

Un peu plus loin on lit un passage imprimé de la sorte dans l'édition Cohen :

REGNAULT

Sçavoir vueil que c'est de mesnaige,
Car aucuns m'ont dit que c'est blasme.

En chantant :

« Regnault, se tu prens femme,
Garde que tu feras. »
Je seray refait, gros et gras,
Comme on m'a donné à congnoistre.

M. Félix Lecoy a déjà observé très justement que cette disposition n'est pas satisfaisante et que les vers 31-32 sont chantés par Godin Fallot et Franc Arbitre [1]. Regnault leur réplique aux vers 33-34 en se forgeant des délices et en se voyant comme un coq en pâte dans l'état de mariage : il sera « refait (dans sa vigueur et son embonpoint), gros et gras. »

Cette répartition des répliques s'impose de toute évidence. Mais peut-être convient-il aussi de corriger le texte du vers 30 : on comprend mal en effet que Regnault, désormais bien décidé à se marier, invoque pour justifier sa résolution cette raison déconcertante et même absurde en la circonstance : *d'aucuns m'ont dit que le « mesnaige » — le fait de prendre femme et de fonder une famille — est blâmable*. C'est une raison exactement opposée qu'on attend.

La bonne leçon ne serait-elle pas : « Car aucuns m'ont dit que c'est *basme* », c'est-à-dire *baume* (on sait que *basme* est d'après le latin *balsamum* une forme fréquente de ce mot jusqu'au XVI[e] siècle), chose exquise, merveille, délices ? La locution « c'est basme (ou baume) » semble avoir été courante : dans la *Sottie des coppieurs et lardeurs* (v. 185), Teste Creuse fait

1. Cf. *Romania*, LXXI, 1950, p. 520.

l'éloge de la *Farce des oyseaulx* en déclarant : « C'est baulme [1]. » Au chapitre VII du *Quart Livre* Dindenault célèbre en ces termes la haute qualité de ses moutons : « La chair en est tant délicate, tant savoureuse et tant friande, que c'est basme ». Littré relève dans son *Dictionnaire de la langue française* (art. *baume 1*) qu'« on disait encore quelquefois *bâme* du temps de La Fontaine : « Ma foi ! c'est bâme », *Troq.* » [2]. Tandis que « c'est blasme » nous paraît contredit par le contexte, « c'est basme » s'accorde parfaitement avec la suite, non seulement avec les vers 33-34, mais encore avec les vers 50-51 (*C'est une plaisance immortelle, Quant on a une femme saige*) et avec les vers 62-65 (*J'auray une belle relique Que je baiseray de jour et de nuyt ; Brief c'est une chose angelique Qu'estre marié*). On a là, sur le thème général, et tout d'ironie, du « baume » ou des joies de mariage, une petite série de variations que Sganarelle reprend, avec plus de verve et de relief comique, aux deux premières scènes du *Mariage forcé*.

Jean FRAPPIER.

NOTE SUR LE FABLIAU DU *PRÊTRE AU LARDIER*

Le *Prêtre au lardier* est le trente-deuxième fabliau du recueil de Montaiglon et Raynaud (II, p. 24-30) ; l'auteur en est inconnu et le texte ne nous a été conservé que par le seul manuscrit B. N. fr. 12483, manuscrit qui ne contient lui-même aucun autre fabliau. Notre pièce présente la singularité d'être rédigée non pas en octosyllabes à rimes plates, mais en strophes de huit vers, composées chacune de quatre vers de cinq syllabes, suivis de quatres décasyllabes (coupés 5 + 5), et dont les rimes sont disposées selon le schéma *ababbccc*, la rime *a*

1. V. Eugénie Droz, *Le Recueil Trepperel*, I, *Les Sotties* (Paris, 1935), p. 165 et p. 181 (note pour le vers 185) : « Nous relevons la rime *baulme* : *femme* ; plus loin, v. 229-30, *baulme* rime avec *ame* ; ceci prouve qu'à la fin du XVe siècle, on prononçait nettement basme... » (E. Droz signale ensuite l'emploi de la locution *c'est basme* au chap. VII du *Quart Livre*).

2. Il s'agit d'un passage du conte des *Troqueurs* (1674) : « ... Jeanne, dit le premier, A le corps net comme un petit denier ; Ma foi, c'est bâme. »

étant, en principe, féminine [1]. Il s'agit donc d'un écart, d'un cas isolé et curieux, peut-être d'une sorte de tour de virtuosité, l'auteur s'étant amusé à donner à son récit un rythme de chanson; et c'est bien ainsi d'ailleurs qu'il qualifie son poème. La pièce est cependant trop longue — elle comprend vingt-deux strophes — pour qu'elle ait pu être vraiment chantée, à moins qu'on ne la suppose débitée sur une mélodie très simple, sur une manière de récitatif, par un jongleur s'accompagnant de sa vielle, à la façon des complaintes et chants narratifs populaires que l'on pouvait encore entendre en France au siècle dernier et dont l'usage et le succès n'ont pas encore tout à fait disparu dans certains pays, tels que l'Espagne ou l'Italie du Sud [2].

Quoi qu'il en soit, voici le contenu de ce fabliau.

Un savetier, nommé Baillet, avait une femme, femme trop jolie et quelque peu volage, et qui devint bien vite l'amie d'un prêtre. En l'absence du mari, le couple menait joyeuse vie. Toutefois le ménage avait une petite fille de trois ans, qui, dans son innocence, révéla à son père les fréquentes visites de « monseigneur » Laurent à sa mère. « Il fait bon de se méfier du petit œil », dira le poète à la fin de son conte, en guise de conclusion et de moralité [3]. Pour surprendre les coupables, notre savetier use alors d'un stra-

1. Ce schéma paraît rare, si même nous n'en avons pas ici l'unique exemple. Le *Prêtre au lardier* est en tout cas la seule pièce citée par G. Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen*... p. 169, LXXXI, 1.

2. A vrai dire, il n'est pas très facile de déterminer la nature exacte de notre pièce — qui, pour le fond, est évidemment un fabliau. Le manuscrit qui nous l'a conservé est, en effet, le fameux *Rosarius*, étudié autrefois par A. Långfors, *Notices et Extraits des Mss.*, XXXIX, 2, p. 503-602. Elle y constitue le conte profane (on sait qu'il y en a un à la fin de chaque chapitre) du ch. XXV du livre II; mais elle est sans rapport avec les autres éléments de ce chapitre même qui contient une allégorie de la « laitue » (publiée par G. Raynaud, *Romania*, XIV, 473 ou *Mélanges de Philologie romane*, p. 141) et un miracle de la Vierge (inédit, même sujet que le n° 60 de la *Vie des Pères* : *Nom de Marie*). Il est peu probable (quoique non pas tout à fait impossible) que le texte ait été rédigé par le frère prêcheur, compilateur du *Rosarius*, qui aurait pu emprunter l'anecdote à la tradition des *exempla*, cf. Långfors, p. 513 et ici même, *infra*.

3. Le dicton réapparaît dans le fabliau intitulé *De celui qui bota la pierre*, Montaiglon et Raynaud IV, 149, où un enfant joue un rôle analogue. Cf. encore Morawski, *Proverbes français*, 621.

tagème bien simple et que mettent fréquemment en œuvre les maris trop souvent malheureux de nos fabliaux : il feignit de partir au marché vendre les produits de son travail, et il revint à l'improviste. Il avait eu soin, avant de pénétrer chez lui, de s'assurer que le prêtre était déjà en visite galante. La femme, apercevant son époux, cacha son ami dans un « lardier », c'est-à-dire dans une sorte de huche à provisions, et fit bon visage à l'arrivant ; mais le mari, qui avait surpris le jeu, négligea le bon repas préparé à l'aide des libéralités de l'amant, et déclara qu'il lui fallait repartir à ses affaires. Toutefois il appela auparavant quelques voisins complaisants et leur demanda de l'aider à placer sur une charette son vieux lardier dont il avait (disait-il) décider de se débarrasser et qu'il voulait emmener à la foire. Ce qui fut fait. Le prêtre, inutile de le dire, ne se sentait pas à l'aise. Il avait heureusement, un frère, qui était, lui aussi, curé d'une riche paroisse voisine. Ce frère, prévenu du malheur qui menaçait notre prêtre (on ne nous dit pas comment, et c'est là une faiblesse du récit), se présenta donc au savetier, et l'emprisonné, qui apercevait à travers une fente celui dont il espérait le salut, lui cria en latin : « Frater, pro Deo delibera me ». Mais le malin savetier sauta de joie : « Voilà mon lardier qui parle latin, s'écria-t-il, je ne veux plus le vendre — ou alors il faudra me le payer très cher — et je vais le mener à l'évêque ». Et le frère de supplier Baillet de lui céder son meuble, à quelque prix que ce soit — car le prêtre, dans sa boîte et toujours en latin, le pressait de conclure le marché au plus vite, en déclarant qu'il rembourserait les frais. On s'entendit enfin sur la somme exorbitante de vingt livres, et le savetier rentra chez lui la bourse pleine.

Les histoires d'amoureux surpris par un mari et que l'on cache dans un coffre, dans un bahut, dans un garde-manger, dans un casier à fromages, dans un tonneau, dans une cage à poules (que sais-je encore ?) sont bien connues et fort nombreuses[1]. Aussi les bibliographes ont-ils réuni, à propos des contes de ce genre, des références multiples, mais le plus souvent disparates et, trop souvent aussi, sans rapport — ou n'ayant qu'un rapport trop vague ou trop lâche les unes avec les autres. Dans notre conte, le trait essentiel, le trait constitutif de la plaisanterie (si l'on peut appeler ainsi cette assez pauvre invention) consiste en ceci : le mari sait qu'un personnage est enfermé dans le coffre qu'il feint de vouloir vendre ; d'autre part, un ami ou un parent du personnage enfermé veut sauver celui qui est dans l'embarras et, pour cela, se trouve contraint

1. Cf. St. Thompson, *Motif-Index of Folk Literature*, K 1542, 1555, 1556, 1574.

d'acheter très cher le coffre en question. Tout récit qui ne présente pas ce trait doit être exclu d'un examen comparatif [1].

Or, des contes de ce type, il n'y en a — ou on n'en a cité — que fort peu. Bédier avait déjà attiré l'attention sur un récit d'Etienne de Bourbon, qui est évidemment de la même veine que notre fabliau, mais qui est présenté comme un conte moral, un *exemplum* destiné à mettre en garde contre les dangers et les hontes de l'adultère [2]. Étienne de Bourbon rapporte l'aventure comme une histoire vraie ; il déclare que les choses se sont passées dans le diocèse de Grenoble et il cite même le nom de son garant, un certain frère Cabritus. Mais nous n'aurons cependant pas la simplicité de croire, en dépit de

1. C'est ainsi que, dans une note à l'article de P. Toldo dont nous allons parler plus bas, J. Bolte a rapproché de notre thème un conte de V. Schumann, dans son *Nachtbüchlein*, n° 20 et, à propos de ce conte, rappelé les parallèles qu'il avait cités dans son édition dudit *Nachtbüchlein*, p. 395 et, par la suite, dans son édition de la *Gartengesellschaft* de J. Frey, p. 281. Mais ni ce conte, ni la plupart des textes signalés ne contiennent le trait du coffre mis en vente. — De même le conte intitulé *Le galant dans le coffre*, et tiré par R. Basset, *Mille et un contes, récits et légendes arabes*, II, p. 44, n° 19, d'une *Vie de Loqmân*, n'a à peu près rien de commun avec notre fabliau, non plus que les autres récits qu'il donne en note (et qui se ramènent, au reste, à différentes variantes du conte *Capsa* de la version orientale du *Livres des Sept Sages* ou *Sindibad*, à un épisode de l'*Histoire du pourvoyeur de Kasgar* dans les *Mille et une Nuits* (Mardrus, II, p. 51 ss.) et à un conte bouddhique tibétain cité par Benfey, *Pantchatantra*, I, p. 455). De même encore, le dénouement de la 73e des *Cent nouvelles nouvelles* quelquefois citée à propos de notre fabliau est très différent de celui de notre texte.

2. *Anecdotes historiques... tirées du recueil... d'Étienne de Bourbon*, par Lecoy de la Marche, p. 405, n° 470. Le récit d'Étienne de Bourbon et celui du fabliau sont indépendants, quoique identiques pour le fond. Dans l'*exemplum*, le mari trompé est un menuisier ; le coffre où est caché l'amant est donc neuf et il est plus naturel qu'il soit mis en vente ; le mari s'aperçoit de la tromperie dont il est victime parce qu'un pan du vêtement du prêtre est resté pris dans la fermeture et pend à l'extérieur (détail fréquent dans les situations de ce type) ; le trait du coffre « qui parle latin » est absent ; quand l'ami de la victime a acheté le coffre, le mari déclare qu'il a bien vendu le contenant, mais non le contenu (autre trait banal de la littérature des contes), il ouvre le coffre et le prêtre coupable est exposé à la risée des assistants ; enfin l'évêque apprend l'aventure et exige du prêtre adultère une amende égale au prix qu'a été payé le coffre.

cette affirmation, que notre frère prêcheur raconte là véritablement un fait divers vécu. Sur ce point, sa bonne foi (si bonne foi il y a) a été surprise. On peut penser que sa source plus ou moins directe était également un fabliau, et nous en avons la preuve, je pense, dans le trait final de son récit (cf. la note ci-dessus) où nous voyons l'évêque intervenir et frapper le coupable d'une amende lucrative et bénéfique pour ses finances. Avec quelque naïveté, Étienne de Bourbon a conservé le détail, l'interprétant sans doute comme un châtiment supplémentaire infligé au délinquant, alors qu'il faut presque à coup sûr y voir un trait de satire contre l'avidité des autorités ecclésiastiques, trait qui est tout à fait dans le goût et le ton de notre littérature comique médiévale.

Ainsi donc, l'aventure du *Prêtre au lardier* a été racontée au moins deux fois dans la littérature médiévale française. Mais, chose curieuse, on ne la retrouve plus par la suite et, à ma connaissance, aucun des nombreux conteurs ou compilateurs de récits comiques des XV^e^ et XVI^e^ siècles, en France, en Italie, en Allemagne ou en Angleterre ne l'a reprise à son compte. Et pourtant elle a dû survivre dans la mémoire des temps, d'une vie obscure et tenace, puisqu'on en a signalé, en France, deux versions modernes [1]. Ces deux versions sont représentées par deux chansons, recueillies respectivement dans l'Ain et dans les Ardennes [2]. Les deux textes sont, en réalité, identiques, à quelques variantes près, qui ont leur origine dans la mémoire quelque peu incertaine des deux témoins. Et l'on ne peut guère douter d'avoir affaire au double reflet, à la double survivance d'un texte commun, qui était lui-même sans doute une chanson qui a pu avoir quelque vogue dans la première moitié du siècle dernier. Mais je n'ai pu retrouver ni cette chanson première, ni, par conséquent, son auteur, et, encore moins, quelle

1. Le mérite de ces références revient à J. Bolte, dans sa note à l'article de P. Toldo. Dans cette note, Bolte signale également un conte frison que je n'ai pu voir, Waling Dykstra, *Uit Friesland's Volksleven* 2, 120 (1895) : *Een dag baas.*

2. Ch. Guillon, *Chansons populaires de l'Ain*, Paris, 1883, p. 219-221 : *Christophe*; et A. Meyrac, *Traditions, coutumes, légendes et contes des Ardennes...*, Charleville, 1890, p. 273-274 : *Le Meunier et Christophe.*

a pu être sa source [1]. Toutefois, comme on le verra par le texte des Ardennes que je reproduis en appendice malgré son extrême médiocrité, la concordance avec le fabliau est frappante, à ceci près que le prêtre est remplacé par le meunier, le curé acheteur par un garçon boulanger, et que la plaisanterie du coffre parlant latin a disparu.

Bédier n'avait indiqué, comme parallèle à notre fabliau, que le texte d'Étienne de Bourbon. En 1903, P. Toldo consacrait une note à notre récit, dans la *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde*, XIII, p. 412-420. Il relevait d'abord qu'une histoire analogue avait été recueillie, à l'époque moderne également, dans l'île de Lesbos [2]. Mais, surtout, il notait que le thème du fabliau était connu en Orient, et il citait un conte khmer, publié par E. Aymonier en 1878. Comme l'analyse que donne Toldo me paraît un peu fantaisiste, je reproduis ici le résumé d'Aymonier lui-même [3] :

Deux amis ayant fait leurs études ensemble dans la même pagode quittèrent

---

1. Le cas des chansons modernes inspirées par des thèmes narratifs qui remontent au moyen âge, au moins, n'est pas rare. Je n'en citerai comme exemple qu'une chanson qui date, je crois, des environs de 1935 et que l'on a l'occasion d'entendre parfois encore aujourd'hui : *Tout va très bien, Madame la Marquise*. Or le thème de cette chanson est identique au conte XXVII de la *Disciplina Clericalis* de Pierre Alphonse : *De Maimundo servo*. Sans doute est-il plus facile de retracer l'histoire des thèmes de la *Disciplina* que celle du *Prêtre au lardier*; il n'en serait pas moins intéressant de savoir comment le parolier du XX^e^ siècle a pu avoir connaissance de l'historiette médiévale. On a de même beaucoup chanté, à Paris, il y a trente ou quarante ans, une chanson dont le sujet, par des intermédiaires sans doute nombreux, remontait également au conte XIX : *de duobus burgensibus et rustico*, de la même *Disciplina* (cf. Aarne-Thompson, *Types of the Folk-Tale*, 1626; St. Thompson, *Motif-Index*, K 444).

2. Par G. Georgeakis et L. Pineau, *Le folklore de Lesbos*, Paris, 1894, p. 125 : *L'oie de Monseigneur*. Dans ce conte, les deux héros (si je puis dire) sont un simple papas et son archevêque qui guigne la femme de son subordonné; la malle où est enfermé le grand dignitaire est achetée mille piastres par ses diacres. — Ce texte avait déjà été signalé par J. Bolte, dans une note de son édition de la *Gartengesellschaft* de Frey, p. 281, ce qu'ignorait sans doute P. Toldo.

3. E. Aymonier, *Textes khmers*, Saïgon, 1878, p. 11.

les ordres pour aller chercher fortune, chacun de son côté, après avoir pris femme. Sok devint riche; Sau, qui était d'une intelligence très bornée, resta pauvre. En outre sa femme lui était infidèle. Sok, qui en fut informé, vint visiter son ami et l'engage à faire des cercueils pour gagner sa vie. Il le dirige dans ce travail. Un premier cercueil fait et déposé dans la maison, les deux compagnons vont en préparer d'autres à la forêt. Tout à coup, au milieu de la nuit, Sok ramène Sau, prend les devants et vient frapper à la porte, criant à la femme d'ouvrir. Celle-ci, surprise, n'ayant pas le temps de faire évader son amant, le fils d'un riche *sesthey* (c'est-à-dire d'un notable), le cache dans le cercueil. On mange. Sok, qui avait tout deviné, engage Sau à amarrer solidement le cercueil de crainte des voleurs. Le stupide Sau, qui ne se doutait de rien, obéit machinalement. Au matin, sa femme sort pour acheter des aliments et va directement prévenir les parents du galant. Les deux amis vont vendre le produit de leur travail. Le *sesthey* se présente comme acheteur. Sok exige qu'il verse de l'argent jusqu'à recouvrir le cercueil. Le *sesthey* subit cette exigence, et les deux amis se partagent la somme.

Il n'y a pas de doute, en effet, que nous n'ayons affaire, cette fois encore, à une version de notre thème. Mais sa présence au Cambodge pose naturellement un problème. La date du conte khmer ne saurait être précisée; en fait, sous la forme où le donne Aymonier, il s'agit de la transcription d'un récit oral, donc contemporain. Mais ce détail, qui a pourtant son importance, n'a pas empêché Toldo, chaud partisan de la théorie orientaliste de l'origine des contes (il y en avait encore d'irréductibles en 1903), d'affirmer que le témoignage qu'il apportait était, au moins, un commencement de preuve en faveur du caractère oriental du thème de notre fabliau. Bolte, lui, était plus réservé et, dans une note ajoutée à l'article de l'érudit italien, il disait : « En ce qui concerne l'origine orientale du fabliau, j'avoue que je reste sceptique, sans toutefois vouloir en nier la possibilité. La présence du thème dans l'Orient *d'aujourd'hui* ne suffit pas, en tout cas, à démontrer l'hypothèse, car nous avons des exemples suffisamment sûrs de récits européens qui ont gagné l'Asie, et plus particulièrement l'Inde ».

Je n'ai naturellement pas l'intention de rouvrir une querelle qui peut, d'ailleurs, être considérée aujourd'hui, en principe, comme vidée — mais le hasard des lectures m'a fait rencontrer deux nouvelles versions de notre thème, toutes deux anciennes, toutes deux orientales, que je verse au dossier.

La première se trouve dans le *Kandjour* tibétain [1] et, plus précisément, dans le très long *jâtaka* intitulé, du nom de son héros et de son épouse, *Mahaushadha et Visakha* [2]. Voici ce que raconte ce texte :

Mahaushadha, qui vient de se marier et qui a laissé pour un temps sa nouvelle épouse dans le village où il l'a choisie, regagne la ville où il est le principal conseiller et ministre du roi Janaka ; il porte, enveloppée dans sa robe, une provision d'orge. Arrivant le soir dans un village où habite un brahmane de ses amis, il frappe à sa porte pour y demander l'hospitalité ; mais la femme du brahmane, prétextant l'absence de son époux, refuse de le recevoir. Cependant, quelque temps après, Mahaushadha voit un homme se glisser dans la maison, et il comprend la raison de son exclusion. Un peu plus tard, le mari revient dans le village ; Mahaushadha se joint à lui et tous deux gagnent la maison du brahmane. La femme, surprise, cache son amant dans un panier. Mahaushadha, une fois dans la demeure, demande : « Où puis-je mettre mon orge ? — Par terre », répond la femme. — « Mais les souris le mangeront ! » Il aperçoit alors le panier et comprend tout : « Ce panier conviendrait fort bien. — Impossible ; il contient mes bijoux ». Le mari déclare alors : « Les bijoux, il n'y a qu'à les mettre ailleurs. — Oui, mais le panier est humide, et l'orge risque de se gâter. — Qu'à cela ne tienne, réplique Mahaushadha, je vais le mettre en état ». Et il sort pour aller chercher de l'eau et du bois. La femme, alors, voyant qu'il n'y avait plus rien à faire et craignant pour la vie de son amant, envoie rapidement un messager chez le père du jeune homme qui est dans le panier. Le père accourt et propose à Mahaushadha de lui acheter l'objet. Mahaushadha en demande cinq cents pièces d'or, qui sont immédiatement versées. Par la suite, Mahaushadha donna cent pièces d'or au mari, en l'avertissant d'avoir à se méfier de sa femme, et il fit parvenir les quatre cents autres à Visakha, son épouse.

Le conte est, dans ce texte, asssez péniblement d'ailleurs,

1. On sait que le *Kandjour* est un immense corpus de traductions des livres sanscrits du canon bouddhique. Ces traductions sont disparates et certainement de dates diverses. Elles paraissent remonter, en gros et approximativement, au XII^e^ ou au XIII^e^ siècle, mais leurs modèles étaient naturellement plus anciens.

2. Le texte dans W. R. S. Ralston, *Tibetan tales*, p. 159. On ne perdra pas de vue que ce texte n'est pas tibétain à proprement parler, mais, en réalité, indien. D'ailleurs l'histoire de Mahaushadha figure également dans le recueil des jâtakas pâli, cf. E. B. Cowell, *The Jâtaka*, Cambridge, 1895-1907, VI, p. 156, n° 546 ; toutefois dans la recension pâli, l'épisode qui nous intéresse ne figure pas.

adapté au personnage de Mahaushadha, et cela ne va pas sans quelques difficultés ou étrangetés qu'il n'y a pas lieu d'examiner ici. Je signale seulement ce trait, qui figure également dans le conte khmer, à savoir que les opérations, si je puis dire, sont menées non pas tant par le mari lui-même que par un ami du mari.

La seconde version est une version persane. Elle se rencontre dans le poème du grand mystique Djelâl-ed-Roumi (1207-1273), le *Masnavi Spirituel* [1].

Un nain et sa femme étaient fort pauvres, et un jour le nain déclara à son épouse que si Dieu lui avait donné la beauté, c'était sans doute pour s'en servir et tromper quelque riche personnage dont ils pourraient tirer de l'argent. La femme se rendit alors au tribunal du cadi sous le fallacieux prétexte d'un procès, et là elle réussit à persuader le grave personnage de venir lui rendre visite le soir même. Or, tandis que le cadi était justement chez elle, le nain, c'est-à-dire le mari, frappa à la porte de sa demeure avec violence. Le cadi, saisi de peur, se cacha dans un coffre. Le nain fit alors venir un porteur et le chargea d'aller vendre ledit panier au marché. En route, le cadi supplia le porteur de faire prévenir son adjoint, et quand celui-ci arriva, il acheta le panier pour cent dinars. Ainsi le cadi échappe-t-il à la honte, et comme l'année suivante la femme tentait une seconde fois de l'attirer, il lui répondit : « Va-t-en ! Je me suis échappé une fois de ton piège ; je n'y retomberai pas une seconde fois ». Et la conduite de l'adjoint, qui délivra le cadi, ramène à l'esprit du poète ce mot du Prophète : « De celui dont je suis le maître, Ali est aussi le maître » ; il a donc le pouvoir de le délivrer de l'esclavage.

Ce récit (mise à part la conclusion, qui est évidemment surajoutée) se distingue de notre fabliau, de l'*Exemplum* d'Étienne de Bourbon, du conte khmer et du conte tibétain en ce que, cette fois, le mari et la femme sont d'accord pour tromper la victime. Fait notable, ce détail se retrouve également dans le conte grec de Lesbos [2]. Mais c'est là un trait se-

1. Cf. *Masnavi i Ma'navi*... translated and abriged by E. H. Whinfeld, Londres, 1887, p. 324-325. Il s'agit de la neuvième histoire du livre IX.

2. Toutefois, dans le conte grec, l'intention du ménage n'est point, au départ et à proprement parler, d'arracher de l'argent à l'archevêque ; il désire seulement se débarrasser du personnage, dont les assiduités sont aussi pénibles à la femme que désobligeantes pour le mari, et pour cela, lui infliger une punition. Le profit ne se présente que par surcroît et, naturellement, le ménage n'en laisse pas échapper l'occasion.

condaire et qui provient, par contamination, d'un thème différent, fort répandu tant en Orient qu'en Occident et dont une des meilleures versions nous est donnée par le fabliau de *Constant du Hamel*. Ce point excepté, je crois que l'identité du conte persan et du *Prêtre au lardier* n'a pas à être démontrée.

Ceci dit, les témoignages concernant notre thème sont trop rares et trop dispersés pour qu'on puisse tenter même d'en esquisser l'histoire. Tout au plus peut-on dire maintenant que le récit khmer, selon toute vraisemblance, provient de la tradition des conteurs bouddhistes et qu'il ne doit rien à l'Occident. Mais on ne peut affirmer, par contre, qu'il y a lien entre le conte persan et la version grecque malgré l'accident commun qu'ils présentent : cet accident est trop banal, et l'on ne saurait exclure le cas d'une rencontre fortuite. Le seul point à noter est donc, une fois de plus, et pour notre récit également, l'existence de cette aire fort vaste sur laquelle ont coutume de voyager et de circuler la plupart des contes qui forment l'essentiel du trésor narratif européen.

Félix Lecoy.

Appendice

Le Meunier et Christophe.

(A. Meyrac, *Traditions, coutumes, légendes et contes des Ardennes*, Charleville, 1890, p. 273.)

I

Chantons un tour plaisant
Arrivé il n'y a pas longtemps
A Christophe, le bon enfant.
La chose est véritable.
Sa femme avait pour amant
Un meunier fort aimable.

II

Christophe s'en va au marché
Pour y vendre ou acheter.
N'a pas trouvé à débiter
Son beurre ni son fromage.
Il fut bientôt décidé
A vendre son ménage.

III

La femme voit venir de loin
Christophe plein de chagrin.
Elle dit au meunier soudain :
Je vois venir Christophe.
De crainte qu'il ne vous voie
Mettez vous dans le coffre.

IV

Christophe, tout en entrant,
Dit : Femme, fait mauvais temps.
Je n'ai pas trouvé à débiter,
On ne m'a fait aucune offre.
Je me suis décidé,
Je veux vendre mon coffre.

V

La femme lui dit : Mon ami,
Tu me parais bien étourdi.
Il faut vendre mes habits
Et vos chemises, Christophe.
Je veux vendre mes joyaux
Et laisser là le coffre.

VI

Christophe s'en va en criant :
Argent de mon coffre, [argent]!
Je le veux vendre dix-huit francs,
Il est bon et valable.
Je ne sais pas ce qu'il y a dedans,
Il pèse comme le diable.

VII

Celui qui le lui marchandait,
C'était un garçon boulanger.
Dit : Je vous en donne quinze francs,
Il est payé au double.
Le meunier qui était dedans,
La cervelle lui trouble.

VIII

Et vous, jeunes garçons rebelles
Qui allez voir les belles,

Je vous en prie, n'allez pas,
N'allez pas chez Christophe
Vous faire comme le meunier
Renfermer dans le coffre.

Entre les strophes V et VI, la version de l'Ain a cette strophe en plus :

Va

Le plus petit des enfants
Lui dit : Papa, le meunier est dedans.
Oh! va, mon petit enfant,
N'en dites pas davantage.
Car je veux vendre aujourd'hui
L'oiseau, aussi la cage.

COMPTE RENDU

Anthime Fourrier, **Le courant réaliste dans le roman courtois en France au moyen âge**, t. I, *Les débuts (XII^e siècle)*, Paris, A. G. Nizet, 1960, grand in-8°, 522 pages.

Cette thèse principale pour le doctorat d'État, soutenue en 1958, publiée en 1960, est le fruit de longues recherches et de patientes réflexions. Elle se distingue en premier lieu par la probité de l'effort. Le sujet en avait été proposé avant la seconde guerre mondiale à M. A. Fourrier par son maître Ernest Hoepffner, dont il fut l'étudiant à l'Université de Strasbourg. L'éminent et très regretté médiéviste n'aura pas vu l'achèvement d'une œuvre qu'il avait inspirée et guidée. Mais je crois pouvoir dire que la façon dont elle a été réalisée n'aurait pas déçu les espérances qu'Ernest Hoepffner mettait à juste titre dans son disciple. L'étude de M. A. Fourrier apporte une contribution de très haute valeur à la connaissance d'une des époques les plus riches et les plus attachantes de la littérature française, la seconde moitié du XII^e siècle. Elle n'est cependant, annonce l'auteur dans son *Avant-propos*, « que le premier volet d'un tableau » qu'il espère « pouvoir, dans l'avenir, brosser en entier jusqu'à la fin du XIV^e siècle ».

C'est en effet dans le premier quart du XIII^e siècle, avec un Jean Renart, que gagnant en force et en ampleur, le « courant réaliste » prend sa pleine évidence. Mais rien ne se produit d'un coup. La tendance apparaît dans le roman courtois dès le XII^e siècle. Réagissant, à des degrés variés, contre le merveilleux des romans « antiques » et celui des romans « bretons » (deux merveilleux de nature différente au surplus), certains auteurs, et non des moindres, se préoccupent d'introduire dans leurs œuvres plus de vraisemblance et de raison ; ils les rattachent aussi, sous le voile de la fiction, à des données authentiques, ou jugées telles, ainsi qu'à des faits d'actualité, et de la sorte ils substituent, dans une mesure appréciable, l'histoire à la légende. Au vrai, ce « courant réaliste » n'est pas toujours facile à définir. Dans son *Avant-propos* et son *Introduction* (p. 9-15), M. Fourrier s'applique, avec finesse et fermeté, à circonscrire un sujet dont la complexité et les limites en partie indécises ne lui ont nullement échappé. Exploitant au mieux la distinction aujourd'hui classique entre le roman-évasion et le roman-miroir, il reconnaît

qu'une ligne de démarcation très nette ne sépare pas les deux genres. Des éléments de réalité, empruntés aux mœurs et à la civilisation du XIIe siècle, s'allient dans le roman « antique » ou dans la matière de Bretagne au dépaysement par le merveilleux, la féerie, le recul de l'action dans le temps ou dans l'espace. De son côté le roman-miroir, qui ne saurait se passer lui non plus de l'imagination créatrice, transforme la réalité. La différence n'est en somme qu'une question de dosage. Aussi manque-t-on peut-être d'un critère absolument décisif pour trancher ce débat, d'ailleurs un peu théorique. Il suffit toutefois de citer ces formules de M. Fourrier : « le roman-miroir vise, lui, à la vraisemblance continue » — « nous ne visons pas à grouper des *realia*, mais à suivre les variations et les variétés qui se manifestent dans la conception et l'exploitation de la réalité considérée comme matière romanesque », pour que son dessein se dégage clairement et se trouve justifié, malgré d'inévitables flottements.

Autre problème à résoudre dès le départ : comment étudier le courant réaliste dans le roman courtois du XIIe siècle ? Procéder par coupes horizontales, suivant les différents aspects de la réalité (histoire, géographie, vie sociale et morale, etc.), à travers des œuvres nombreuses et diverses, aurait abouti à un morcellement excessif et sans force probante. On comprend que M. Fourrier ait préféré la diachronie à la synchronie. On le comprend d'autant mieux que seul l'ordre successif lui permettait, le cas échéant, d'établir une évolution du courant réaliste ou du moins d'en jalonner les progrès ou les variations. Il est vrai qu'en même temps il compliquait singulièrement sa tâche en abordant de front, avec un beau courage, de redoutables difficultés de chronologie (son effort pour dater avec autant de précision que possible les œuvres qu'il étudie augmente considérablement l'utilité de son travail, même si les résultats qu'il estime avoir obtenus ou les hypothèses qu'il avance laissent la voie ouverte à la discussion). Il a eu raison aussi de ne pas chercher à suivre le courant réaliste dans sa continuité, d'ailleurs problématique [1], et d'opérer une sélection parmi les romans courtois. Son choix très judicieux s'est porté sur les œuvres les plus caractéristiques, du biais qui l'intéressait : le *Tristan* de Thomas d'Angleterre, le *Cligès* de Chrétien de Troyes, les deux romans (*Eracle*, *Ille et Galeron*) de Gautier d'Arras, le *Partonopeus de Blois*, le *Florimont* d'Aimon de Varennes. Ainsi l'ouvrage comprend cinq chapitres indépendants, à peu près autonomes, mais reliés par une même idée directrice. Robustes, substantiels, un peu massifs par endroits, pénétrants, consacrés à des romans du premier ordre, si l'on excepte *Florimont*, œuvre mineure, bien que significative, ils méritent beaucoup d'éloges.

---

1. « Étant donné le nombre des œuvres médiévales qui ne sont point parvenues jusqu'à nous, — observe-t-il justement (p. 14) — il est assez vain de vouloir mesurer avec exactitude, pour cette période, l'importance d'un courant littéraire par une statistique et des chiffres précis. »

Il va de soi que la méthode appliquée par M. Fourrier n'a rien de nouveau. Mais personne avant lui, me semble-t-il, sauf Bédier pour le *Tristan* de Thomas, n'a mis des soins aussi diligents et aussi minutieux à examiner les œuvres en cause. Il devait posséder une connaissance approfondie et nuancée non seulement des textes retenus, mais encore de la littérature du XIIe siècle dans son ensemble. Il lui fallait lire avec un esprit critique et dominer quantité d'ouvrages publiés en France et à l'étranger[1], discerner le rapport des œuvres avec le milieu historique et social où elles sont nées, retracer la vie et le rôle des mécènes qui patronnaient les auteurs, s'adresser par conséquent aux travaux des historiens, remonter plus d'une fois à leurs sources d'information, compléter dans certains cas leurs recherches ou discuter leurs assertions. Il lui fallait enfin un sens littéraire assez vif pour ne pas dévier d'une juste interprétation des textes et démêler de la fiction ou de la fantaisie les éléments souvent subtils empruntés à la réalité. Presque toujours M. Fourrier a brillamment surmonté ces obstacles. S'il parvient à situer avec beaucoup de vraisemblance les auteurs et les œuvres dans leur temps (sans prétendre apporter chaque fois des solutions définitives), ses jugements esthétiques m'apparaissent excellents pour la plupart. Comparant les romans qu'il étudie aux sources que nous leur connaissons — dans les mains des bons ouvriers cette méthode continue à se révéler efficace, en dépit des attaques dont elle est parfois l'objet —, il se montre expert à déceler la genèse et les étapes des créations littéraires, à déterminer leur structure, à dégager leur sens, à mesurer leur originalité. Bref, le livre de M. Fourrier est de l'histoire littéraire au sens le meilleur et le plus complet de l'expression. On s'en réjouira d'autant plus que pour d'évidentes raisons un Thomas d'Angleterre ou un Chrétien de Troyes se prêtent moins qu'un Corneille ou un Racine à des élucidations d'ordre historique.

Avant de considérer chacun des chapitres, formulerons-nous quelques réserves de portée générale ? On a scrupule à le faire, eu égard à des investigations d'une telle étendue et d'une telle conscience. On peut regretter toutefois que M. Fourrier n'ait pas accordé la même attention aux structures sociales et aux faits de civilisation qu'à l'histoire « événementielle ». On souhaiterait aussi une distinction plus nette entre les deux questions, non contradictoires à coup sûr, différentes pourtant, qu'englobe son étude : un art littéraire fondé sur la vraisemblance et la raison d'une part, les emprunts à la vie réelle d'autre part. Le concept de « réalité » demandait sans doute une analyse plus poussée : il ne semble pas sans rapports avec le mouvement de pensée qui se dessine ou s'affirme au XIIe siècle dans le domaine de la théologie et de la philosophie, en réaction contre les abus de l'interprétation allégorique et symbolique ; il se rattache à un courant d'humanisme, propice à la vérité dans la peinture des caractères, et bien apparent

1. Cf. la bibliographie, fort copieuse, bien que triée, aux pages 493-513.

déjà dans les romans « antiques », où d'ailleurs le merveilleux revêt souvent un aspect « scientifique ». Au fond, l'esthétique de la vraisemblance et de la raison est la grande nouveauté, le principe essentiel de la littérature courtoise, même quand elle cède à l'attrait du merveilleux. Il aurait convenu également de mettre davantage en relief le goût de l'histoire qui se manifeste sous la forme de chroniques romancées dans le royaume anglo-angevin au temps de Henri II Plantagenêt et d'Aliénor d'Aquitaine. Mais ces brèves observations restent d'importance secondaire et n'entament pas la solidité du travail accompli par M. Fourrier.

Le premier chapitre — *Le « Tristan » de Thomas d'Angleterre* (p. 19-109) — débute par d'excellentes remarques sur le caractère historique attribué au roi Arthur chez les Anglo-Normands[1] et par un tableau sobre et vigoureux de la politique d'expansion pratiquée avec succès par Henri II dans les pays celtiques, Galles, Petite-Bretagne, Irlande entre 1155 et 1175. Retenons tout spécialement les dates qui marquent le rattachement de l'Irlande à la couronne d'Angleterre : reconquête du royaume de Dermot, fin septembre 1170, séjour de Henri II en Irlande et fait que Dublin est désormais considéré comme la capitale du pays, novembre 1171-mars 1172, traité de Windsor, 6 octobre 1175, qui scelle pour des siècles le sort de l'Irlande. Nous avons là des repères chronologiques auxquels il semble permis de se fier ; comme on le verra, ils me paraissent capables de jouer un rôle déterminant, parmi beaucoup d'incertitudes et de contestations possibles.

M. Fourrier examine ensuite les théories relatives au « Tristan primitif » ou du moins au modèle que Thomas a transformé. Modèle en partie instable : *Seignurs, cest cunte est mult divers,* déclare Thomas. Plus qu'à un archétype unique, M. Fourrier croit, non sans raison, à une tradition orale, à un « conte » enregistré, avec des variantes, dans « des romans de Tristan simultanés ou successifs » ; mais il s'empresse d'ajouter, avec plus de raison encore à mon avis, que ce « conte » était pourvu d'une cohérence interne : « En tout état de cause, écrit-il, ces variantes n'ont pu porter que sur des parties d'importance mineure. La charpente maîtresse, elle, ne varie pas : c'est celle-là même que nous donne la version commune représentée par *O B R Fb* » (p. 35). Aussi peut-on estimer que M. Fourrier fait montre d'un excès de sévérité à l'égard des reconstitutions du « poème primitif » tentées par Bédier ou par Golther (v. p. 32-33), car elles font ressortir précisément cette « charpente maîtresse » du *conte* dans la version commune. Ce qui ne signifie pas qu'il n'ait pas raison de relever tel « illogisme » de Bédier (v. p. 36) ou d'établir mieux qu'on ne l'avait fait auparavant le contenu de la version com-

1. « Cette optique — précise M. Fourrier (p. 20) — restera celle des Anglais par opposition à leurs voisins les Français : ceux-ci verront en Arthur un roi imaginaire, ceux-là un héros national ; les uns le traiteront comme un personnage de roman, les autres comme un monarque historique. »

mune (p. 36-38). Approuvons aussi ses remarques sur la « teinte de courtoisie » qui devait se trouver déjà dans le modèle français d'Eilhart d'Oberge et sur les allusions de Bernart de Ventadour et de Raimbaut d'Orange à la « matière » de Tristan considérée par eux « comme virtuellement [1] courtoise » (p. 38-42)

C'est sans nul doute en partant de cette version commune, qui d'après M. Fourrier aurait connu sa grande vogue entre 1160 et 1170, que Thomas a composé son *Tristan*. Comment le poète anglo-normand a exécuté son travail de renouvellement en suivant des principes esthétiques commandés par la raison, la vraisemblance et la courtoisie, en localisant l'action avec plus de précision que ses devanciers dans le temps et dans l'espace, en donnant plus de logique au récit, en supprimant le merveilleux ou en l'atténuant, en éliminant des scènes archaïques et trop brutales, en établissant des correspondances entre son œuvre et l'actualité, et surtout en approfondissant la psychologie des personnages, voilà ce qui est étudié dans le corps du chapitre (p. 43-109), épisode par épisode, et d'une façon très détaillée. C'est une apologie de Thomas, si l'on veut, mais toujours motivée et souvent de nature à emporter la conviction. Elle contient de fort belles pages. Quelques points seraient à discuter, mais il y faudrait d'assez longs développements qui prendraient trop de place dans ce compte rendu. Terminons plutôt cette revue trop rapide en signalant la date fixée par M. Fourrier à la mise en chantier du poème : le milieu de 1172 (v. p. 108-109) ; ce *terminus a quo* lui est procuré principalement par les circonstances dans lesquelles Henri II prit possession de l'Irlande. Les allusions de Thomas à une annexion possible de l'Irlande à l'Angleterre, ses mentions de Dublin et de Wexford (v. p. 63-65) s'harmonisent en somme avec ces données historiques et légitiment à mes yeux le *terminus a quo* avancé, prudemment d'ailleurs, par M. Fourrier.

Les premières pages du chapitre II — *Chrétien de Troyes, le « réalisme magique » [2] et Cligès* (p. 111-178) — caractérisent avec bonheur la « matière » et la « manière » de ce grand auteur dans ses romans bretons. Un merveilleux venu du fonds celtique s'y allie « dans un jeu savant de demi teintes » au sens de l'observation pittoresque, à une pointe d'humour, à l'analyse psychologique et la peinture des sentiments, à un « enseignement implicite d'ordre moral et social ». Henri de Blois, abbé de Glastonbury (de 1126 à 1172) et évêque de Winchester, oncle et peut-être parrain de Henri le Libéral, a-t-il contribué à faire connaître les contes bretons, et notamment celui du *Chevalier de la Charrette*, à la cour de Champagne ? Cette conjecture inté-

1. M. Fourrier avait d'abord écrit « éminemment » (dans l'exemplaire dactylographié pour la soutenance de sa thèse, p. 36) ; il n'a pas eu tort, je crois, de modifier l'adverbe.

2. Cette expression est d'Edmond Jaloux.

ressante et neuve est présentée à la page 115, sans qu'il soit question, bien entendu, d'expliquer par l'intermédiaire de ce personnage toute la transmission de la matière de Bretagne à Chrétien.

Or, dans l'œuvre du poète champenois, *Cligès* est à part : le merveilleux breton y semble aboli ; le cadre géographique en est exact ; un air de réalité, et non de féerie, s'y répand. Est-ce dû à l'influence du *Tristan* de Thomas ? On a tout lieu de le penser. En effet le « néo-Tristan » de Chrétien est une réplique non seulement à celui de la « version commune », mais encore au renouvellement de Thomas. L'analyse comparative menée par M. Fourrier avec sa précision habituelle (il lui arrive même de capter des détails bien trop menus pour que le rapprochement n'apparaisse pas comme douteux)[1] établit définitivement à mon avis l'antériorité du poème de Thomas[2]. C'est Chrétien qui a imité, industrieusement, mais non sans se trahir, l'auteur anglo-normand.

Rivalisant avec celui-ci, « Chrétien se cantonne délibérément dans les limites d'une relative crédibilité » (p. 154). Au surplus, la source de son roman, pour l'histoire même de Cligès, est un « livre » trouvé dans la bibliothèque de la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais, « une compilation latine aux allures de chronique », qui relatait, aux yeux de Chrétien, des événements aussi vrais qu'anciens (*Par les livres que nos avons Les feiz des anciiens savons Et del siecle qui fu jadis*). M. Fourrier ne se borne pas à grouper toutes les preuves ou tous les indices d'une information précise dans *Cligès* sur l'Angleterre, l'Allemagne et Constantinople Il va plus loin : sur les traces de Stefan Hofer, qu'il complète et dont il rectifie certaines assertions, il décèle dans l'intrigue même de ce roman, composé selon toute vraisemblance à l'intention de la cour de Champagne, un reflet, plus ou moins déformé il est vrai (ce qui ne saurait surprendre outre mesure dans une transposition romanesque), d'une situation politique fort complexe et d'actualité entre 1170 et 1174 (rivalité de Henri le Lion, duc de Saxe, et de Frédéric Barberousse, projets d'alliance politique et matrimoniale poursuivis par ce dernier, sans succès d'ailleurs, dans ses négociations avec l'empereur grec Manuel Comnène). M. Fourrier avait déjà exposé ces vues, qui le conduisent à dater *Cligès* de 1176-1177 probablement, dans un article publié en 1950[3] ; leur justesse a été contestée récemment par M. Jean Misrahi[4]. Sans prétendre

1. Cf. par ex. p. 128 : « Le rire de la reine [Guenièvre] rappelle le sourire énigmatique de Tristan dans la scène du bain : il intrigue Alexandre tout comme il avait intrigué Iseut. »

2. Avec raison aussi M. Fourrier écarte l'idée que Chrétien aurait composé le premier roman de *Tristan* ou même un *Tristan* complet.

3. *Encore la chronologie des œuvres de Chrétien de Troyes* dans le *Bulletin bibliographique de la Société Internationale Arthurienne*, n° 2, 1950, p. 69-88 (voir, pour *Cligès*, les p. 74-81).

4. *More light on the chronology of Chrétien de Troyes? ibid.*, n° 11, 1959, p. 89-120 (voir, pour *Cligès*, les p. 101-109).

trancher ce débat qui nous ramène aux épineuses questions de chronologie, risquons-nous à en dire un mot.

Dans son article incisif et remarquablement informé lui aussi, M. Misrahi a évidemment assez beau jeu à souligner les discordances entre les événements historiques en cause et l'action de *Cligès*; il a le droit d'estimer que la date de 1176-1177 avancée pour ce roman ne s'impose pas du tout, sans être imposible, il l'admet. Je ne crois pas cependant que la mention de Ratisbonne et de Cologne par Chrétien soit l'effet d'un simple hasard. M. Misrahi en quête (un peu ironique) d'autres rapprochements signale un parallélisme plus frappant, bien qu'imparfait lui aussi, entre l'intrigue de *Cligès* et des faits survenus en 1142-1146 (v. les pages 107-109 de son article). Mais Chrétien a pu se souvenir de ces derniers sans s'interdire des allusions discrètes à une actualité récente. Cela dit, il reste que *Cligès* est de toute façon postérieur au *Tristan* de Thomas. Si M. Fourrier ne se trompe pas en plaçant la composition du second entre 1172 et 1175 environ, la date de 1176-1177 pour le second devient tout à fait vraisemblable. Je sais bien que M. Misrahi n'accorde pas plus de crédit (v. son article, p. 96-97, à propos d'*Erec*) à l'argument « irlandais », pour parler brièvement, qu'aux autres raisons alléguées par M. Fourrier. Mais il me semble que sur ce point sa critique est trop systématiquement négative. La suprématie de Henri II sur l'Irlande, après des espoirs caressés depuis 1154, n'entre dans la phase de la réalisation qu'en 1169-1170, alors assez indirectement, pour s'accomplir, ou peu s'en faut, entre octobre 1171 et avril 1172 (les rois irlandais, à l'exception du seul Roderic, monarque suprême, qui se soumettra en octobre 1175, rendent hommage à Henri II et acceptent de lui payer un tribut annuel) [1]. Que cette suprématie n'ait pas été par la suite à l'abri de secousses, notamment en 1185 [2], il importe peu. Ce qui compte en la circonstance, c'est que les années 1169-1172 ont marqué un grand tournant dans le règne de Henri II Plantagenêt en faisant bel et bien de lui le suzerain de l'Irlande et que l'événement a dû frapper dans sa nouveauté. Aussi suis-je enclin à penser que les arguments « irlandais » de M. Fourrier, qu'il s'agisse d'*Erec* [3] ou du *Tristan* de Thomas, méritent d'être pris en considération. J'ajoute enfin que pour des raisons strictement littéraires il me paraît bien difficile de ne pas placer les romans bretons de Chrétien après les romans « antiques », ce qui invite aussi à rapprocher *Erec et Enide* de 1170. Mais je m'excuse de faire ces remarques en passant : ces questions de chronologie, aux solutions toujours remises en cause, demanderaient un bien plus ample examen.

Quant au *sen* du roman et au problème de « la femme entre deux hommes », M. Fourrier juge que Chrétien ne les a envisagés et réglés que par rapport

1. Voir l'exposé détaillé des faits dans l'ouvrage de M. Fourrier, p. 24-27 (chap. I, *Le « Tristan » de Thomas d'Angleterre*).
2. Comme le signale M. Misrahi, *loc. cit.*, p. 97.
3. Voir son article du *BBSIA* (1950), p. 73.

aux convenances sociales (v. p. 174-178). La conduite de Fénice serait uniquement dictée par l'horreur du scandale et le souci de sa « gloire ». Je n'oublie pas tout ce qu'on peut reprocher à cette héroïne ; j'avoue cependant que je serais moins sévère pour elle. Victime d'une contrainte sociale, elle obéit à un élan de son cœur et à une exigence de pureté morale, autant ou plus qu'à la première des *regulae amoris* (*Causa conjugii ab amore non est excusatio*), en ne voulant appartenir qu'à celui qu'elle aime et qui l'aime. Est-elle plus hypocrite qu'Iseut ? Faut-il lui reprocher de « n'avoir pas le courage de son amour » (p. 177), parce qu'elle ne s'est pas enfuie avec l'élu de son cœur, au lieu d'épouser l'empereur de Constantinople, alors qu'elle supporte l'épreuve de la mort simulée précisément pour assurer la beauté de son amour ? Malgré tous les artifices auxquels il a eu recours, Chrétien n'a pas entendu réduire les mobiles de Fénice au simple respect des conventions sociales ou au conformisme d'une étiquette. Il défend positivement une morale courtoise de l'amour, la solution idéale restant d'ailleurs pour lui le mariage d'amour qui se réalise à la fin du roman.

Le troisième chapitre (p. 179-313), sur Gautier d'Arras et ses deux romans, constitue comme la citadelle de l'ouvrage. On ne saurait s'en étonner : s'il est un auteur insensible ou hostile aux séductions du merveilleux, c'est bien Gautier d'Arras. On peut voir en lui le témoin le plus convaincant du courant réaliste dans la seconde moitié du XII^e^ siècle. Il ne s'ensuit pas qu'il ait dépassé en talent les autres auteurs de son temps : son art apparaît plutôt laborieux en général. Toutefois on l'avait peut-être un peu méconnu : la diligence extrême et la sympathie avec lesquelles il est étudié dans ce long et dense chapitre aident beaucoup à mieux le comprendre et à lui rendre une entière justice.

M. Fourrier voit un lui, non pas un chevalier d'Arras, comme le veut M. Frederick A. G. Cowper, mais un trouvère de profession, non dépourvu de « clergie », assez besogneux, quémandeur, d'un rang moins relevé qu'un Chrétien de Troyes, mais écrivant, comme ce dernier, « pour le même cercle, celui de la cour de Blois-Champagne et ses amis. » C'est à tirer au clair, une fois de plus, un problème de chronologie, celui-ci particulièrement compliqué, que s'emploie d'abord M. Fourrier (voir les p. 183-207). Nous ne pouvons suivre ici le détail de sa démonstration, fort minutieuse, et menée de main de maître. Essayons seulement de donner une idée des difficultés à surmonter en citant la phrase que voici : « ...la question se compliqua vraiment le jour où l'on connut l'épilogue du manuscrit de Wollaton : non seulement *Eracle* était fait de deux morceaux, avec un début destiné à Thibaut de Blois [frère d'Henri I^er^ le Libéral] et une fin destinée au comte Baudouin [Baudouin V de Hainaut, et non Baudouin IV, d'après M. Fourrier], mais *Ille*, à son tour, se présentait sous le même aspect, avec un début composé pour Béatrix [Béatrix de Bourgogne, impératrice d'Allemagne] et une fin composée pour le même Thibaut de Blois » (p. 186). Ce quadrille de dédi-

caces, dont les figures semblent irrémédiablement embrouillées, M. Fourrier l'ordonne avec l'autorité d'un maître de ballet. Comment conclut-il ? Je ne puis mieux faire que de le citer de nouveau : « En résumé, notre poète se situe entre les deux dates extrêmes de 1176 et 1184. On peut, en simplifiant, répartir ces huit années entre les quatre demi-romans, à raison de deux pour chacun, ce qui correspond, d'une part, au délai qu'il s'accorde à lui-même (*Eracle*, 6585 : *Ainz que passent dui an ou troi*) et, d'autre part, à la succession des événements que nous avons passés en revue : de 1176-1177 à août 1178, il compose la première partie d'*Eracle* à la demande du comte Thibaut V de Blois et de la comtesse Marie de Champagne, puis devant paraître à Besançon devant l'impératrice Béatrix, il entreprend à son intention *Ille et Galeron*, dont nous ne savons pas jusqu'où il l'a poussé ; étant passé ensuite (1179-1184) au service du comte Baudouin V de Hainaut, il termine d'abord *Eracle* pour son nouveau protecteur (1179-1181) et reprend ensuite *Ille et Galeron* (après le 14 mai 1181, date de la journée de Provins) pour Thibaut et l'impératrice Béatrix, dont il a gardé un excellent souvenir et à qui simultanément il envoie l'hommage de son roman mené à bonne fin (1182-1184). Cette période que laissaient présager les critères tirés du texte, l'étude des circonstances extérieures la confirme. Ainsi, Gautier d'Arras a produit ses deux romans coup sur coup, ou, pour mieux dire, parallèlement » (p. 204).

Eracle est un roman hybride, à la fois historico-hagiographique et courtois. « L'auteur a voulu « traiter de la Sainte Croix » (v. 6541-2) et a composé une biographie d'Héraclius, dont le nom demeure associé à l'insigne relique » (p. 207). D'une confrontation très attentive de l'œuvre avec ses sources, histoire, textes liturgiques, hagiographie, tradition orale, M. Fourrier fait ressortir un effort incontestable de composition chez Gautier d'Arras. C'est ainsi que l'auteur d'*Eracle* a entrelacé lui-même, selon toute apparence, l'histoire d'Athanaïs au conte populaire des trois dons et qu'il a ordonné l'ascension de son héros « en trois étapes progressives : l'esclave, le chevalier, l'empereur » (p. 228). J'hésiterais pourtant à parler de l'« unité profonde » de ce roman [1] : il faut avouer que l'arrangement de pièces disparates n'y va pas toujours sans gaucherie ni gratuité. Sur les rapports d'*Eracle* avec les réalités byzantines, bien que Gautier ait intentionnellement transporté la scène à Rome (voir p. 252), et sur ses attaches avec la Champagne, notamment Provins (collégiale de Saint-Quiriace, fête de l'Exaltation de la Croix), l'habile érudition de M. Fourrier apporte de précieux rensei-

1. « Comme dans *Athalie*, on peut dire que dans *Eracle* le principal personnage est Dieu : c'est lui qui dirige les événements et les hommes, c'est lui qui inspire le héros et forge sa destinée en vue du rôle qu'il aura à jouer : reconquérir la Croix sur les Infidèles. Telle est l'idée qui domine l'ensemble de l'ouvrage et lui donne son unité profonde » (p. 209).

gnements. Il définit aussi avec sûreté la manière et le tour d'esprit de Gautier : « Ce n'était pas un grand esprit ni un esprit très fin, mais plutôt une tête solide et un homme à principes. Le conteur n'a pas la fantaisie ailée d'un Chrétien de Troyes, et cependant son œil éveillé lui fait noter souvent d'ingénieuses trouvailles prises sur le vif, qui relèvent agréablement la grisaille de son débit » (p. 257). Gautier sait en effet tracer avec humour et pittoresque de petits tableaux de genre, des portraits moraux. Dans l'histoire d'Athanaïs, dont la longueur compromet l'équilibre d'*Eracle*, « il vise plus haut, au roman courtois », en illustrant ce problème de psychologie amoureuse : « Comment un mari peut-il le mieux sauvegarder en son absence la fidélité de sa femme ? Par la jalousie ou par la confiance ? » L'histoire se conclut dans un sens courtois, puisqu'en fin de compte l'adultère de l'impératrice est excusé et qu'elle épouse son amant (comme dans *Cligés*). Moins expert que Chrétien à user du monologue et du dialogue, Gautier est plus à l'aise dans la narration, plus apte aussi à composer une sorte de « fabliau courtois » qu'un vrai roman courtois. M. Fourrier ne montre-t-il pas lui-même, et fort bien (voir p. 268-273), que dans l'histoire d'Athanaïs le personnage le plus vivant n'est autre que la vieille entremetteuse ?

Dans *Ille et Galeron*, qui traite du « problème de *l'homme entre deux femmes* », Gautier reprend en le modifiant profondément le sujet d'*Eliduc*, qu'il s'agisse du lai de Marie de France ou de la version dont elle s'est inspirée. Gautier lui-même a cru bon de conserver à son renouvellement la dénomination de *lai* — ce qui à mon avis n'est pas du tout justifié, mais correspond chez lui à une arrière-pensée de polémique contre l'emploi du merveilleux, fondamental pourtant, dans le genre en cause —. Après une analyse excellente du lai d'*Eliduc* et de son économie, M. Fourrier examine « le travail de Gautier » et la structure d'*Ille et Galeron*. Gautier supprime totalement le merveilleux. Il étoffe sa « matière » en recourant au procédé « du prologue développé, de la *Vorgeschichte* », utilisé déjà dans le *Tristan* de Thomas, dans *Cligés* et dans *Eracle*, en accordant aussi une large place aux descriptions de batailles (malheureusement ces descriptions ne brillent guère par l'originalité et la variété). Mais son invention la plus remarquable a consisté à donner un éclairage nouveau au problème moral. Alors que dans le lai d'*Eliduc* la passion triomphe et que « la puissance de l'instinct... brise toutes les digues de la conscience » (p. 285) — rappelons toutefois que l'amour d'Eliduc et de Guilliadon reste chaste, exception faite des menues *drueries*, jusqu'au sacrifice de Guildeluec — Gautier se fait le champion scrupuleux de la morale : « L'accent, il ne le mettra ni sur l'infidélité du mari partagé entre son épouse et son amie, ni sur la prépondérance de l'amie par rapport à l'épouse, mais sur l'inébranlable respect des liens librement contractés : le héros de son œuvre ne sera pas Eliduc seul, non plus que n'en seront les héroïnes, à degré égal, les deux femmes, dont précisément les droits ne sont pas égaux (*Guildeluec ha Guilliadun*), mais le couple : « Ille et Galeron ».

Ille restera irréprochablement fidèle et ce n'est qu'à partir du moment où son mariage aura été régulièrement dissous par suite d'une initiative d'ordre religieux prise par sa femme, mais où n'interviennent plus des raisons immorales comme celles qui résulteraient d'une liaison adultérine du mari, qu'il épousera Ganor et que le second couple, non moins légitime que l'autre, succédera, en tout bien tout honneur, au premier » (p. 285-286). Le commentaire de M. Fourrier (p. 285-304), épisode par épisode, met en pleine lumière l'intérêt psychologique de la transformation, « cornélienne » avant la lettre, opérée par Gautier d'Arras ; il révèle au mieux ce qui reste un peu latent dans le roman. Je ne garantirais pas cependant qu'*Ille et Galeron* l'emporte en vérité humaine (sans parler de la poésie) sur le lai d'*Eliduc*.

Signalons enfin que M. Fourrier n'a pas manqué de découvrir des rapports, subtils parfois, entre le roman et la réalité historique (rivalité de Manuel Comnène et de Frédéric Barberousse, situation politique en Bretagne entre 1154 et 1175) avant de conclure l'ensemble du chapitre en portant ce jugement équitable sur Gautier d'Arras : « Plus que Thomas d'Angleterre, plus que le Chrétien de *Cligès*, Gautier, par tempérament, se dégage de la mode régnante pour frayer de nouvelles voies. Sans doute, jaloux de son confrère et rival Chrétien de Troyes, a-t-il voulu se poser en s'opposant : à Chrétien l'arthurianisme, le merveilleux, la féerie, à lui, Gautier, la courtoisie insérée dans l'histoire ou dans la vraisemblance du réel. Pour *Eracle* il utilise encore la recette de la « contamination », qui est celle de son concurrent, mais pour *Ille et Galeron* il inaugure un procédé qui fera fortune au siècle suivant et qui consiste à tirer d'un seul conte toute la substance du roman. Certes, il ne possède ni la prestigieuse poésie du grand Champenois ni le chatoiement pittoresque de Jean Renart, mais, entre ces deux anneaux de la chaîne, il représente néanmoins un chaînon indispensable et à coup sûr non dépourvu d'éclat » (p. 313).

Non moins étendu que le précédent est le chapitre IV consacré au seul *Partonopeus de Blois* (p. 315-446). Ce roman, qui mérite d'être considéré comme un chef-d'œuvre, a égalé en célébrité *Tristan* et le *Graal*, estime M. Fourrier, à en juger par les dix manuscrits qui subsistent, « tous, il est vrai, diversement incomplets ou remaniés », et par le nombre des traductions ou adaptations étrangères. Cependant il nous manque encore une édition critique de *Partonopeus* : « Le seul texte imprimé, précise M. Fourrier,... est celui que procura Robert en 1834 et qui fut imprimé par Crapelet. Or, ce texte, reproduisant le ms. *A* qui donne pour la fin du roman une version remaniée, se trouve à l'origine de toutes les erreurs de jugement que, depuis Raynouard, on a formulées sur la teneur primitive du récit. La bonne tradition qui remonte à l'auteur lui-même, comme l'atteste le *Florimont* d'Aimon de Varennes, est celle que fournissent tous les autres manuscrits et selon laquelle le *Partonopeus de Blois* se décompose en une partie principale et en deux « suites », la première écrite en octosyllabes, la seconde en alexan-

drins » (p. 316). Cette *bonne tradition*, M. Fourrier l'appelle « la vulgate », et son premier soin est d'en donner une analyse très détaillée, d'après « le ms. *G*, amendé surtout par *PL* (*A* en partie) et continué par *T* ». Cette analyse, fort bien faite, enrichie de nombreuses citations, se lit avec beaucoup d'agrément (p. 318-383).

M. Fourrier n'a laissé de côté aucun des problèmes que soulève *Partonopeus de Blois*, sauf peut-être un seul : ce roman est-il l'œuvre d'un unique auteur, ou de deux, ou même de plus encore ? Il semble que pour M. Fourrier aucun débat ne doive s'élever sur ce point : il parle constamment *du* poète, *du* romancier. Mais M. Félix Lecoy, qui a professé voici quelques années un cours sur *Partonopeus* au Collège de France, est d'un avis différent : « La dualité d'auteurs est certaine, écrit-il, si même plus de deux poètes n'ont pas mis la main à la pâte [1]. » Je relève ce désaccord, sans avoir d'opinion ferme, au moins pour le moment, sur la solution qu'il conviendrait d'adopter.

Partonopeus de Blois est certainement antérieur à 1188, date assurée du *Florimont* d'Aimon de Varennes ; pour des raisons plausibles (voir p. 384, n. 142), M. Fourrier en place la composition vers 1182-1185 [2]. Il caractérise justement la manière de l'auteur par un mélange de poésie et de vérité, la création d'une « espèce d'univers mitoyen entre le songe et la réalité » (p. 385). Le conte de fée qui constitue le thème initial et rappelle l'histoire d'Amour et de Psyché (avec cette différence que les rôles sont renversés, la magicienne Mélior correspondant à l'Amour et Partonopeus à Psyché) de même que la donnée du *lockendes Tier*, de l'animal (cerf, biche ou sanglier blancs) servant de leurre, comme dans *Guigemar* ou *Guingamor*, se transforme en roman de chevalerie. Au surplus l'œuvre témoigne de lectures étendues (récits arthuriens, *Lancelot* de Chrétien, *Tristan*, chansons de geste, romans antiques, Ovide).

Comment se manifeste le « courant réaliste » dans *Partonopeus* ? Brodant sur la tradition considérée alors comme historique de l'origine troyenne des Francs, l'auteur rattache à la plus haute antiquité le lignage des comtes de Blois, car il entend illustrer dans son roman la gloire de cette maison : ce faisant, il se flatte évidemment de substituer une éclatante histoire de France aux brumes des récits bretons. Il ne s'en permet pas moins des allusions à des faits d'actualité (voir p. 398-402). On remarque aussi chez lui « un certain goût de la géographie » : il se montre précis au sujet de Blois, de la topographie du Vexin, du panorama de Constantinople et sa connaissance de l'Espagne apparaît « surprenante ». Bref, « l'ensemble du roman possède

---

1. *Annuaire du Collège de France*, 57e année, 1957, p. 406. M. Lecoy annonce là son intention de publier *Partonopeus*, « un jour qu'il souhaite ne pas devoir être trop lointain ». Avons-nous besoin de dire que nous partageons ce souhait ?

2. De son côté M. Lecoy (*loc. cit.*) propose « la décade 1170-1180 ».

un cadre géographique assez net pour asseoir le récit dans le domaine de la vraisemblance » (p. 410). Autre reflet de la réalité d'après M. Fourrier : les idées politiques de l'auteur et son hostilité à l'ascension des « fils de vilains » (voir p. 411-428) ; le thème est d'ailleurs assez fréquent dans la littérature du temps. Enfin un élément personnel s'introduit dans le récit : «... la plus grande originalité du poète de *Partonopeus*, écrit M. Fourrier (p. 428), est d'avoir mêlé son propre roman d'amour à celui de ses héros. Non pas, certes, qu'il retrace de façon continue le récit de son aventure sentimentale et fasse courir ainsi une intrigue secondaire parallèlement à l'action principale, mais il ne cesse d'entrelacer à son récit des réflexions et des confidences personnelles, où s'expriment les hauts et les bas de sa situation amoureuse, son caractère, ses espoirs et ses désillusions. » Cette partie de l'œuvre est composée dans un esprit et un ton courtois, avec des calques de la poésie lyrique, un badinage aisé, et, dans quelques morceaux, une savoureuse verve satirique. Il reste à savoir cependant si cet élément d'autobiographie est parfaitement sincère ou ne représente qu'un artifice littéraire [1]. En tout cas le procédé était nouveau et ne manquera pas d'être imité, en premier lieu, semble-t-il, par Aimon de Varennes.

L'auteur de *Partonopeus de Blois* est incontestablement un écrivain très brillant. On ne peut dire toutefois qu'il transforme l'art du roman. Cet imitateur original de Chrétien de Troyes ne sait pas équilibrer comme ce dernier la *matière* et le *sen* ; la *conjointure* lui fait défaut. M. Fourrier l'admet implicitement quand il écrit (p. 384) : « Ce roman-fleuve, composé, en trois livraisons au moins, vers 1182-1185, tranche sur la production habituelle de la littérature romanesque de l'époque par la richesse de son contenu. Autour d'un noyau relativement mince, l'auteur a bâti une œuvre fertile en péripéties, dans laquelle il a déversé pêle-mêle son imagination, son savoir et sa sensibilité. » *Pêle-mêle* est le mot juste. Remarquons enfin que l'unité du style et du talent ne se maintient pas d'un bout à l'autre du roman. A partir de l'épisode d'Anseau (il s'agit de la première suite), la manière s'alourdit ; la seconde suite, la vengeance du sultan, écrite en laisses monorimes d'alexandrins, ne manque nullement d'intérêt, mais le ton est plutôt celui de la chanson de geste. Y a-t-il dans ces différences un argument favorable à l'hypothèse de deux ou de trois auteurs ? Je ne fais que poser la question.

Avant de s'exercer sur des romans comme l'*Ipomedon* de l'Anglo-normand Hugues de Rutland (Huon de Rotelande) ou le *Bel Inconnu* de Renaud de Beaujeu, l'influence de *Partonopeus de Blois* se perçoit dans le *Florimont* d'Aimon de Varennes, composé en 1188 [2], étudié par M. Fourrier dans le cin-

1. L'hypothèse très, peut-être trop, ingénieuse, « hasardée », sans plus, par M. Fourrier (p. 439-440) pour expliquer le pseudonyme ou le *senhal* de Passe-Rose que le poète donne à son amie laisse perplexe.

2. L'auteur a eu l'excellente idée de dater son œuvre en la terminant ; on ne regrettera jamais trop qu'un Thomas d'Angleterre, un Chrétien de Troyes, etc., n'aient pas pris la même précaution.

quième et dernier chapitre de son ouvrage (p. 447-485) et jugé par lui de la façon suivante : « *Florimont* se place bien au-dessous de *Partonopeus*. Aimon de Varennes ne sait pas décrire et son invention ne va guère loin. Le noyau de son histoire semble constitué par une légende locale ayant trait à la fondation de Philippopoli. Ce noyau, il l'a étoffé de poncifs empruntés à ses souvenirs de lecture : Ovide, Wace, *Piramus*, *Eneas*, *Alexandre*, Chrétien de Troyes, Marie de France, *Floire et Blancheflor*, *Partonopeus*. A ce dernier roman il doit en outre la disposition générale de sa matière » (p. 460). Il faut dire que cet Aimon de Varennes, un Varennes situé dans le Lyonnais (voir p. 467-471), n'était de son propre aveu qu'un romancier amateur. Mais M. Fourrier remarque très justement qu'« il n'est pas sans intérêt de souligner l'existence, à la fin du XII^e^ siècle et dans le premier tiers du XIII^e^, d'un foyer littéraire assez vivace aux confins du royaume, parmi des chevaliers de petite noblesse (*milites castri*) : on y cultivait la poésie lyrique, le roman courtois, le poème moralisant, avec des auteurs comme Aimon de Varennes, Hugues de Berzé, Gautier de Berzé et Renaud de Beaujeu » (p. 471). *Florimont* indique aussi que vers 1188, la vogue des conceptions courtoises ne se limitait pas aux cours princières, et qu'elles étaient adoptées, ou commençaient à l'être, par la petite noblesse campagnarde, les gentilshommes enracinés plus ou moins dans leur terroir (il en allait de même dans le Nord, à Guines, Ardres par exemple).

Il est vraisemblable qu'Aimon de Varennes accomplit un voyage en Orient vers sa vingtième année. C'est alors qu'il aurait acquis sur la Grèce, lès Balkans, la côte adriatique de l'Italie les connaissances géographiques et folkloriques dont il fait étalage dans son roman et que M. Fourrier groupe sous le titre un peu complaisant de « choses vues » (p. 471-482). Aimon traduit enfin son goût du vrai par une recherche bien modeste, mais non négligeable, de « couleur locale » : ne place-t-il pas dans la bouche de ses personnages des phrases entières en grec ?

Dans sa *Conclusion* (p. 487-492) M. Fourrier lie solidement les gerbes de sa moisson (il s'en faut que j'en aie signalé toute la richesse). Il rappelle le sens et la portée de son étude, marque les étapes parcourues, esquisse ses futurs itinéraires. Citons-le encore une fois : « Ainsi, dès le XII^e^ siècle, se fait jour un mouvement de réaction contre les mirages du merveilleux, et notamment du merveilleux breton. On tente avec celui-ci des compromis plus ou moins heureux, mais les romanciers qui s'efforcent de ramener la fiction, sinon toujours au niveau du réel, du moins à celui du vraisemblable, ont parfaitement conscience du but qu'ils poursuivent et de l'effet qu'ils recherchent : les déclarations d'un Thomas d'Angleterre ou d'un Gautier d'Arras sont à cet égard on ne peut plus significatives. A ce titre ils font figure de précurseurs, car, avec le temps et dans les œuvres les plus originales, le goût s'orientera avec une netteté croissante vers l'expression romancée du réel sous des formes diverses : on aura le roman historique ou pseudo-historique, le roman

d'observation ou de mœurs, le roman autobiographique. Tout cela apparaît à l'état embryonnaire et indifférencié au XII^e^ siècle. Dissocier cet agrégat, donner à chacune de ses composantes son autonomie, telle sera l'œuvre de l'âge suivant, la marque du XIII^e^ siècle » (p. 491-492). J'ajouterai seulement que l'arthurianisme, entendons le goût du merveilleux breton, n'a pas disparu avec le XII^e^ siècle, qu'il s'est prolongé longtemps après, non sans prendre des caractères nouveaux, non sans composer avec le courant réaliste, le roman-évasion et le roman-miroir correspondant au surplus l'un et l'autre à de permanentes aspirations. Si ce n'est trop demander, M. Fourrier ne devrai pas, me semble-t-il, exclure le roman en prose de ses recherches. Puisse-t-il, en tout cas, poursuivre sa vaste entreprise avec le même succès que dans ce premier tome !

Jean FRAPPIER.

PÉRIODIQUES

CULTURA NEOLATINA, XVIII, 1958, 1. — Ce fascicule, dont nous avions dû retarder le compte rendu, vient de nous être aimablement adressé par les directeurs de la Revue.

P. 5-52. Emilio Vuolo, *Il mare amoroso. III. Edizione critica.* Le début de ce travail a paru dans *CN*, XII, 1952 (édition diplomatique), XVI, 1956 (glossaire), XVII, 1957 (notes). M. Vuolo étudie d'abord ici la forme du poème : après avoir longuement analysé les conclusions de ses devanciers, il montre qu'il faut renoncer à le considérer comme composé uniquement d'*endecasillabi sciolti* et à accumuler les corrections pour obtenir une régularité que l'auteur n'a sans doute pas cherchée. Les éléments qui paraissent trop longs peuvent être considérés comme des *endecasillabi* suivis de vers de cinq ou de quatre syllabes ; d'autre part, s'il est vrai qu'à de rares exceptions près le « *Mare amoroso* » n'est pas rimé, M. Vuolo relève un certain nombre d'assonances ou au moins une tendance à rechercher en fin de vers une approximative homophonie (p. 5-15). Suit une édition critique, facilement lisible (p. 25-35). M. Vuolo passe enfin en revue les jugements qui ont été exprimés sur la nature de l'œuvre, sans pouvoir arrêter lui-même son opinion. Cette accumulation de comparaisons empruntées surtout au règne animal, au moyen desquelles l'amoureux définit ses sentiments, est-elle l'œuvre d'un poète désireux de montrer son ingéniosité ? S'agit-il d'une œuvre plus ou moins didactique, d'une sorte de trésor des comparaisons (le titre fait penser à celui de la « *Grande mer des histoires* » du XV^e^ siècle français) ? En tout cas, si *Il Mare Amoroso* est bien de la fin du XIII^e^ siècle, ou peut-être du début du XIV^e^, il est tout à fait impossible d'en découvrir l'auteur. — *Onomastica Rolandiana* ; p. 53-58. Aldo Rosellini, *Un nuovo caso italiano del binomio « Orlando e Oliviero »*. Deux frères, dans une charte de Ferrare du 17 avril 1176 ; M. Rosellini donne à ce propos quelques indications générales sur l'emploi des noms de Roland et d'Olivier en Italie, et conclut que leur rencontre dans un même document, si ceux qui le portent ne sont ni frères ni cousins, est dépourvu de toute signification ; p. 59-60. Paul Aebischer, *Un nouveau cas génois du couple « Roland et Olivier »*. Ce couple, dont l'existence est attestée en 1150, constitue donc le deuxième en date (après Pavie, vers 1145) des cas italiens de ce genre. — P. 61-70. Leo Spitzer, *Una questione di punteggiatura in un sonetto di Giacomo da Lentino (e un piccolo contributo alla storia del sonetto)*. Sur la question de savoir si dans ce sonnet

(XXVI de l'éd. M. Vitale), il y a enjambement « della quartina sulle terzine », et réflexions générales sur la poésie de Giacomo da Lentino. — P. 71-73. Franco Mancini, *Due quartine « della dissimulazione onesta » in una pergamena todina del 1300*. Édition d'une poésie morale, sur le thème « du chêne et du roseau », copiée dans un registre de 1335 de la commune de Todi. — Comptes rendus : p. 75-88, C. Segre, *Li bestiaires d'amours di Maistre Richart de Fornival e Li response du bestiaire* (D'Arco Silvio Avalle ; très élogieux, analyse détaillée du chapitre sur le classement des manuscrits) ; p. 88-90, Bertil Maler, *Onto do Esposo*. Texto inédito do fim do século XIV ou começo do XV (Giuseppe Tavani). — Chronique. P. 91, *I codici romanzi di Firenze* (F. Sabatini) ; p. 91-95, *Antologia Hispanica* (L. Terracini. Large collection de pages choisies des principaux écrivains espagnols avec introductions ; 14 volumes parus) ; p. 95-97, *Le opere di E.-G. Parodi. Scritti di B. Migliorini e di S. Timpanaro* (F. Sabatini ; réimpressions en volumes d'articles dispersés) ; p. 97-99, *Del mon don issic la sorits*... (Vive réplique aux jugements (à vrai dire exprimés sans courtoisie) portés par M. A. del Monte sur l'œuvre de MM. Angelo Monteverdi et Aurelio Roncaglia, par A. Roncaglia). — P. 99-102. Dépouillements de périodiques. — P. 103-109. Publications reçues.

2-3. — P. 111-120. Jean Mouzat, *Quelques hypothèses sur les poèmes perdus d'Eble II, Vicomte de Ventadorn*. Examen des pièces *BdT* 112, 3 ; 112, 2 ; 70, 38 ; 461, 197 ; 242, 12, pour lesquelles les manuscrits ne fournissent pas d'attributions acceptables et qui présenteraient, dans le fonds comme dans la forme, des caractères communs : elles paraissent anciennes, et, surtout la première, écrites par un grand seigneur. Comme trois d'entre elles sont attribuées à tort par plusieurs chansonniers à Bernard de Ventadour, M. Mouzat se demande si le nom du célèbre troubadour n'a pas pris la place de celui, moins connu, d'Eble ; il propose de voir dans ces cinq pièces l'œuvre, considérée jusqu'ici comme perdue, du vicomte cité par Marcabru, Guiraut de Cabrera, Bernard de Ventadour et Geoffroy de Vigeois. — P. 121-137. Aurelio Roncaglia, *Carestia*. Poursuivant la recherche amorcée par M. Delbouille (*Rom.*, LXXX, 145), M. Roncaglia identifie le *Carestia* auquel s'adresse Raimbaut d'Orange, dans la chanson *No chau per auzel ni per flor* (*BdT* 389, 92), avec Chrétien de Troyes. La pièce du poète français, qui justifie l'emploi de ce *senhal*, *D'amors qui m'a tolu a moi* est à rapprocher de la chanson de Raimbaut et de *Can vei la lauzeta mover* de Bernard de Ventadour. Ces pièces se répondent, et chacune exprime, avec de subtils rappels, la conception de l'amour propre à son auteur. M. Roncaglia rectifie à cette occasion l'interprétation du mot *carestia* dans des pièces de Guilhem de Saint-Didier (*BdT* 234, 4), Arnaut Daniel (*BdT* 29, 1), Raimon de Miraval, Guilhem de Montagnagol (*BdT* 225, 7), Raimon Bistort d'Arles (*BdT* 416, 1), et Luchetto Gattilusio (*BdT* 290, 1). — P. 139-140. Arrigo Castellani, *Le « parole » d'Enide. An*, au vers 2570 d'*Erec*, signifierait, dans la bouche d'Erec, « au sujet de la recréance qu'on me reproche » ; partant de cette constatation, M. Castellani propose une

nterprétation de la scène entre Erec et Enide et par conséquent de l'œuvre entière qui contredit l'hypothèse d'une combinaison, par Chrétien, de deux récits antérieurs : tout le roman est bâti sur l'idée que l'union spirituelle des deux époux se dégrade par une double faute (celle d'Erec, qui est recréant, celle d'Enide, qui a trop parlé) et se rétablit grâce à une double rédemption. — P. 151-187. Maria Sampoli Simonelli, *La novella anonima del Mediceo-Laurenziano* 42, 4. Ce manuscrit est une copie du *Décameron*, datée de 1456, où ont été insérées une ballade et une nouvelle qui ne se retrouvent pas dans les autres exemplaires. Le sujet de la nouvelle, publiée ici p. 177-187, est celui qu'a traité Shakespeare dans le *Marchand de Venise* ; comparant cette version du conte avec celles qu'offrent le *Dolopathos* et le *Pecorone*, Mme Sampoli Simonelli conclut que l'auteur s'est inspiré du *Dolopathos* et a servi de modèle à Giovanni Fiorentino ; il pourrait être Boccace lui-même. — P. 207-215. Jole Scudieri Ruggieri, *Un Vegezio « a lo divino » nel ms. escurialense & .II.18.* Notice sur une traduction moralisée de Végèce, exécutée pour Henri IV (1454-1474) par le dominicain Alonso de S. Cristobal. — P. 217-247. Giovanni B. Bronzini, *Las señas del marido e La prova, con versioni inedite dell'Italia centro-meridionale.* Poursuivant ses études sur la chanson populaire en Italie, M. Bronzini passe en revue une série de pièces espagnoles et italiennes sur le thème du mari qui, de retour après une longue absence, éprouve la fidélité de sa femme en se faisant passer pour un autre. Le point de départ semble être une chanson française (G. Paris, *Chansons du XVe siècle*, p. 127, n° 126). En appendice, 29 versions inédites. — P. 249-267. Aldo Vallone, *Rassegna di letture dantesche.* Revue critique d'un certain nombre de « letture dantesche » qui ont été prononcées depuis quelques années dans les chaires traditionnelles de Florence, de Rome et d'ailleurs. — P. 269-280. Antonio Enzo Quaglio, *Tradizione delle opere di Giovanni Boccacio.* A propos du livre de V. Branca, *Tradizione delle opere di Giovanni Boccacio, I. Un primo elenco dei codici e tre studi*, Rome, 1958, XLII-368 p. (Storia e letteratura), examen critique des dernières éditions de Boccace et des travaux consacrés à la tradition manuscrite de ses œuvres. — Comptes rendus : p. 281-290, R. A. Hall jr., *Bibliografia della linguistica italiana*, 2e éd., Florence, 1958 (F. Sabatini ; nombreuses additions d'inégale portée) ; p. 291-292, P. Jonin, *Prolégomènes à une édition d'Yvain* (M. Spaziani) ; p. 293-297, *Dicionário das literaturas portuguesa, galega e brasileira, direcção de Jacinto do Prado Coelho* (Luciana Stegagno Picchio). — Chronique. P. 299-300, *Letteratura cristiana antica* (à propos de H. Lietzmann, *Kleine Schriften*, Berlin, 1958) ; p. 300-303, *Lingua e letteratura spagnola* (L. Terracini) ; p. 302-304, *Filologia portoghese* (éditions de textes médiévaux, L. Stegagno Picchio) ; p. 304-306, *Linguistica romena* (analyse des trois premiers tomes de la *Revue de Linguistique*, Bucarest, 1956 sq.). — P. 306-308. Dépouillements de périodiques. — P. 309-314. Publications reçues.

J. Monfrin.

CHRONIQUE

Le fascicule 14 des *Studi francesi* (mai-août 1961) contient aux pages 399-400, sous la signature de notre collègue Raffaele de Cesare, une note consacrée au souvenir de Mario Roques.

Collections et publications en cours.

— La librairie Nizet, à Paris, entreprend, sous la direction de M. Jean Boutière, professeur à la Sorbonne, la publication d'une nouvelle collection de classiques provençaux sous le titre de « *Les Classiques d'Oc* ». Sont prévus pour une publication que l'on nous fait espérer prochaine : une seconde édition des *Vies des Troubadours*, par J. Boutière et A. H. Schutz, et des éditions des troubadours Gaucelm Faidit (J. Mouzat), Raimon de Miraval (L.-T. Topsfield), Dalfi d'Alvergne (S.-C. Aston), Guillem de Berguedan (M. de Riquer), Amanieu de Sescars (I.-M. Cluzel) et Marcabru (A. Roncaglia). On ne saurait assez souligner l'intérêt d'une telle entreprise à laquelle nous souhaitons tout le succès qu'elle mérite.

— Viennent de paraître, au Centre d'Études provençales de la Faculté d'Aix, les *Actes et mémoires du IIe Congrès international de langue et littérature du midi de la France* (Aix, 2-8 septembre 1958), 448 p. in-8°. Le contenu de ce gros volume est réparti en cinq sections fort inégales : langue ancienne, littérature ancienne, langue moderne, littérature moderne et Mistral, les deux dernières rubriques s'étant taillé la part du lion. Signalons, en passant, que l'absence de titres courants ne facilite pas l'utilisation du volume et que les fautes d'impression y dépassent vraiment le nombre admissible.

— Le tome I des publications de la *Société de dialectologie picarde* est un *Glossaire du patois picard de Cinqueux (Oise)*, d'Émile Lambert, petite plaquette de 48 p. in-8°.

— Les *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie* viennent de faire sortir leur 102e volume : il s'agit de *Trois fabliaux : Saint Pierre et le Jongleur, De Haimet et de Barat et de Travers ; Estula*, éditions critiques par Martha Walters-Gehrig, volume sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

— M. Pierre Ruelle, le récent éditeur du *Huon de Bordeaux*, nous fait savoir qu'il prépare une édition des *Congés* de Jean Bodel, Baude Fastoul et Adam de la Halle, dont l'achèvement ne serait plus très éloigné.

Comptes rendus sommaires.

Manuel Milá y fontanals, *De la poesía heroico-popular castellana*, Barcelona, 1959, 623 p. in-12 [*Obras de Manuel Milá y Fontanals*, I]. Nous nous permettons de signaler ici cette réimpression de l'œuvre capitale et toujours utile du grand romaniste catalan ; elle est due aux soins de MM. Martín de Riquer et Joaquín Molas, qui ont procédé à une toilette du texte, respectueuse et discrète, qui en rend la lecture et l'utilisation plus aisées. Le maintien, en marge, de l'ancienne pagination permet un usage facile des citations. — F. L.

Semeiança del mundo, A medieval description of the World, by W. E. Bull and H. F. Williams, Berkeley and Los Angeles, 1959, 164 p. in-8° [University of California Publications in Modern Philology, 51]. — Il s'agit d'une description du monde, d'une sorte de traité de géographie comme en a connu le moyen âge et qui est essentiellement tiré de l'*Imago Mundi* d'Honoré le Solitaire (ou le Reclus), Honorius Solitarius (Reclusus) ; à son auteur de base, le compilateur espagnol a ajouté d'assez nombreux passages extraits des *Etymologiae* d'Isidore de Séville ; le texte espagnol est en prose, mais il est du même type que la *Petite Philosophie* anglo-normande ou la *Mappemonde* de Pierre (toutes deux en vers). L'ouvrage, qui était déjà connu par une médiocre publication d'Antonio Blázquez, parue en 1908, est conservé dans deux manuscrits anciens, l'un de la fin du XIII^e siècle, l'autre daté de 1467 ; le ms. du XIII^e siècle est malheureusement incomplet et ne contient guère que le premier tiers du texte ; aussi les éditeurs ont-ils pris le bon parti d'imprimer les deux versions en entier, face à face pour la partie commune : cette disposition a, malheureusement, l'inconvénient qu'elle a entraîné le déplacement des ch. 169-179 du second ms. et leur insertion entre les ch. 50 et 51, pour permettre leur concordance avec les ch. 53-67 du ms. ancien : or l'ordre du ms. ancien est ici certainement fautif, ainsi que l'ont bien vu d'ailleurs les éditeurs. — L'introduction démontre, par des arguments fort raisonnables, que l'auteur était presque à coup sûr castillan et fixe la date de rédaction un peu après 1222, peut-être 1223, à cause d'une allusion précise à un tremblement de terre qui aurait ravagé la Lombardie en 1222 (toutefois la date de 1250 n'est pas absolument exclue). L'édition, sans être à proprement parler diplomatique, se contente de reproduire les mss, sans correction. Cette pratique, présentée (p. 8) comme la conséquence d'un souci d'exactitude scientifique, est, en réalité, une facilité peu recommandable, quand elle n'est pas tempérée par un commentaire suffisamment explicite destiné à marquer au moins les points où l'éditeur a eu des doutes. Tout le travail d'interprétation littérale retombe, en effet, sur le lecteur, qui n'a pas toujours à sa disposition les moyens de se tirer d'affaire. En fait, dans le cas

présent, la copie paraît bien être correcte, mais la ponctuation est souvent insuffisante, les passages inquiétants sont nombreux et la lecture de l'ensemble parfois pénible (pour ne citer qu'un exemple, il faut évidemment deux points, et non une virgule, après le *como* de la deuxième ligne du chap. 269). — Le texte proprement dit est précédé d'une importante étude de langue fondée sur le ms. ancien (p. 20-50) : je note avec satisfaction que cette étude est essentiellement descriptive et, surtout, qu'elle fait une large place à l'*orthographe* du texte. Il y aurait beaucoup à dire sur les principes que les auteurs ont retenus (p. 23-25) concernant l'établissement et les variations de l'orthographe des textes médiévaux, et je crois que les choses sont beaucoup plus compliquées qu'ils ne le pensent (cela, il est vrai, est surtout vrai du français ; les problèmes posés par l'espagnol paraissent plus simples) ; mais, d'une part, ces principes n'ont guère influé sur le classement de leur matériel, qui est simple et clair, et, de toutes façons, il faut les féliciter d'avoir ainsi mis à la disposition des grammairiens et des historiens de la langue une bonne masse de matériaux, modeste sans doute, mais facilement utilisable et toute prête à entrer dans un ensemble plus vaste, quand nous aurons tout un « corpus » de descriptions analogues et parallèles. — F. L.

Jean Marx, *La quête manquée de Gauvain* [Extr. de *Mélanges offerts à Étienne Gilson*, Paris, 1959, p. 415-436]. — On note, dans tous les romans consacrés au Graal, qu'il y est raconté au moins une visite malheureuse de Gauvain au château mystérieux. Miss Weston avait cru pouvoir conclure de ce fait que, primitivement, le héros de l'aventure du Graal était sans doute Gauvain, remplacé plus tard dans ce rôle par Perceval. Sans adopter cette opinion, M. Marx donne tout de même, de la présence de ces scènes, une explication qui retient cette idée que, dans ses sources d'inspiration, Chrétien devait trouver un Gauvain prenant une part active à la « quête ». Comme il voulait réserver le succès final à Perceval, et à Perceval seul, il lui a donc fallu « adapter » le rôle de Gauvain et faire de ce héros un héros malheureux. Toutefois, dans l'état actuel du *Conte du Graal*, nous ne pouvons savoir comment Chrétien entendait résoudre le problème — puisque nous n'avons que l'annonce de l'aventure de Gauvain (vv. 6156-6216) — ; encore moins pouvons-nous entrevoir ce que ses sources pouvaient lui suggérer ou lui fournir. Mais M. Marx pense que nous trouvons un autre écho de ces récits premiers dans la grande visite de Gauvain au château du Graal, que rapporte la première continuation, dans sa version courte (éd. Roach, III, p. 436-498). Certes, ce texte n'est pas exempt d'influences secondaires et récentes (la lance qui saigne y est, en particulier, présentée sans réticence comme la lance de Longin) ; il n'a pas échappé non plus aux servitudes d'ensemble imposées par la conception de Chrétien — mais il doit aussi conserver des éléments anciens,

comme le prouverait, en particulier, sa relative concordance avec le roman de Balin (conservé par le Huth.-Merlin). Il y a, cependant, une très grosse différence entre le texte de Chrétien et celui de sa continuation : dans le texte de Chrétien, en effet, la destruction du royaume de Logres (que doit provoquer la lance) est placée dans le futur (cf. vv. 6168, 6171) ; dans la continuation, cette destruction est un fait accompli, situation qui semble plus normale. M. Marx pense écarter cette difficulté en adoptant pour les deux vers de Chrétien les leçons de quelques manuscrits (d'ailleurs disparates), qui permettraient, là aussi, de rejeter l'événement dans le passé (*sera*, remplacé par *iert*, lui-même compris comme un imparfait et non comme un futur). Mais cette interprétation est très improbable ; le mouvement du texte et la formule *Si est escrit* montrent que Chrétien a bien pensé à un événement à venir, non à un événement accompli. — Quoi qu'il en soit, une assez forte tradition littéraire s'est ainsi établie : nécessité, pour les auteurs, de faire passer Gauvain au moins une fois au château du Graal (et cela conformément aux traditions lointaines et aux récits premiers) ; mais aussi, nécessité de présenter sa visite comme un échec (et cela conformément à la forme générale du conte telle que l'avait conçue Chrétien) ; quant aux raisons de cet échec, elles peuvent varier selon les auteurs (en particulier dans le *Lancelot* IV, 341-347 ou dans le *Perlesvaux*, 2383 ss). Enfin la scène de la première continuation a l'intérêt de nous donner une des premières versions du thème de l'« épée brisée », qui apparaît chez Chrétien, mais sous une forme à peine intelligible, et qui sera repris, lui aussi, par la plupart des conteurs du Graal. — F. L.

Paul Aebischer, *Le rôle de Pampelune lors de l'expédition franque de 778 en Espagne d'après l'histoire et l'épique médiévale* [Extr. de *Revue Suisse d'histoire*, IX (1959), 305-333]. — M. Aebischer reprend ici l'identification qu'il avait déjà proposée, dans ses *Textes norrois et Littérature française du moyen âge*, de 1954, de la ville de Nobles avec Pampelune. Les objections qui ont été présentées ici même, LXXVII (1956), 105-107, me paraissent subsister. En particulier, M. Aebischer ne nous dit pas si, pour lui, Nobles est un nom réel de Pampelune (ce qui est naturellement hautement invraisemblable) ou un nom poétique : dans le second cas, il faudrait nous expliquer pourquoi Pampelune, et Pampelune seule, a vu son véritable nom remplacé, dans l'épopée, par une banale épithète de « nature » ; car ce n'est pas le passage encore plus banal du Poeta Saxo qui peut rendre compte d'une pareille substitution. D'autre part, et bien que les identifications médiévales de Nobles avec Dax (ou Orthez) soient, en effet, très probablement secondaires et sans portée (de toutes façons, il y en a au moins une d'erronée), il est constant que, dès le Pseudo-Turpin, Nobles était placée au nord des Pyrénées — ce à quoi ne contredit pas le texte norrois,

cité p. 321 de l'article. De plus, dire que ce texte norrois (même page) provient « d'une très ancienne rédaction d'une *Entrée d'Espagne* antérieure à la *Chanson de Roland* » est quelque peu équivoque ; car enfin, le compilateur norrois n'avait pas sous les yeux un texte du Xe ou du XIe siècle, mais un texte du XIIe, avec tous les remaniements et réfections que cela suppose, si bien que, tout compte fait, son témoignage (si témoignage il y a) est, au mieux, de la même époque que celui du Pseudo-Turpin. La vérité, c'est que personne, au moyen âge, n'a su où était Nobles — et il semble bien qu'à tort ou à raison on y ait toujours vu une ville située en deçà des Pyrénées. — F. L.

Les Troubadours, Jaufre, Flamenca, Barlaam et Josaphat, [textes] et traduction de René Lavaud et René Nelli, Paris, 1960, 1 227 p. in-12°. — Bien que ce livre n'ait aucune prétention à l'érudition philologique, nous le signalons cependant ici, à cause de la présence d'un *Flamenca* complet, roman dont nous n'avons plus d'édition disponible depuis longtemps. Le *Jaufre* est naturellement moins utile ; il pourra être commode d'avoir la réimpression du *Barlaam* en prose, édité autrefois par Heuckenkamp. Dans l'ensemble, les textes sont soignés et les traductions honorables ; les services que peut rendre ce travail de bonne vulgarisation honnêtement réalisé sont certains. — F. L.

Eroi et miti della Tavola Ritonda, Milan, s. d., 85 et 169 p. grand in-4°. — Luxueux volume qui présente, dans une traduction italienne des prof. Carla Cremonesi et Anna Maria Finoli, un choix de textes tirés du *Chevalier de la Charette*, du *Conte du Graal* et des romans en prose du grand cycle (*Merlin*, *Lancelot*, *Queste du Graal* et *Mort d'Artur*). L'ensemble est illustré par quarante-trois reproductions de miniatures, empruntées aux manuscrits de Londres, de Paris et de Turin ; il est présenté par une bonne introduction de M. A. Viscardi, qui met les textes en place dans la tradition littéraire médiévale et européenne. — F. L.

Salvatore Santangelo, *Saggi critici*, Modena, 1959, 307 p. in-4°. — On trouvera dans ce volume la réimpression d'un certain nombre d'articles, parus en des lieux et des dates diverses, parmi lesquels je signale *La Chanson de Roland* (bonne et intéressante étude d'ensemble), *L'amore lontano di Jaufre Rudel*, *Il siciliano, lingua nazionale nel secolo XIII*, *La canzone « la Namoranza disiusa » e le origini della lirica provenzaleggiante in Sicilia*, *La canzone « Ben m'è venuto » e la politica remissiva di Federico II*, *Il discordo del Notaro Giacomo da Lentini*, *La scuola poetica siciliana del sec. XIII e la sua espansione*, *Un preteso dialogo del codice Vaticano latino 3793*, *Appunti sulle lettere di Guittone d'Arezzo*, *Intorno a una canzone politica di Fra Guittone*. — F. L.

INDEX DES MOTS [1]

A

a fr. 219
-ā roum. 144
a jassé prov. 291, 346
a miracle fr. 13-14
-áa esp. 178
Abime fr. 11
abisme fr. 431
abispura esp. 267
abitacle fr. 205
abyssus 431
accusatif fr. 123-124
acheminer (s') fr. 207
Ackerschlüssel all. 110
**acricella* 431
-acus 398
ad dentes 431
**ad ufar* 268
ades prov. 351-352
adestrer fr. 207
adire fr. 273
adversus 54
advocacion, -cassage, -casserie, -vocat dessoubz l'orme fr. 485
-á(e), -áe esp. 178
aérodrome, -roport fr. 123
**afannare* 268
affaire fr. 208
af(f)anar prov. 38, 41
afflamenca prov. 295
affriolant (vin) fr. 225
agina 267
aguicher fr. 123
ahi fr. 219
-ai- fr. 207, 436
aïe (venir en l') fr. 210
aïeul fr. 279
**aïne, aines (en)* fr. 267
Aïr fr. 215
aisela prov. 301
aisiés (l') fr. 269
aiso que (ja sia) prov. 338
aixeta cat. 268
ajuar esp. 165
ajue fr. 272
al prov. 38, 41
aldeana (de) prov. 276
aleve esp. 154
alevosía esp. 405
alezan fr. 124
Alixandre fr. 215
aller fr. 297
almanach fr. 124
ambes fr. 208
**ambitare* 297
amen(ar) prov. 294
amigne valais. 286
aminea (vitis) 286
amiral fr. 210
añacal, -lero esp. 264
anar prov. 297
anc prov. 302-321, 324, 327, 333-334, 346, 352-353, 355
anc...dia, anc...jorn prov. 315-316
anc...(h)ora prov. 317
anc...mais prov. 315
anc...no prov. 305, 318
anc...nonca prov. 316
anc...pueis prov. 315
anc sempre prov. 306, 316
anc...temps prov. 316
ancara prov. 304
ancas (las) prov. 31, 32, 41
ancor prov. 34, 41

1. Les mots sont placés dans l'ordre alphabétique sans distinction de langues ; les abréviations désignant les langues et dialectes sont, d'une façon générale, celles qui ont été employées pour la *Table* des tomes XXXI-LX de la *Romania*. Les mots non suivis d'une indication de langue sont des mots latins attestés ou supposés, les types préromans d'origine incertaine ou les noms propres connus. Aucune distinction n'est faite entre les divers états chronologiques des langues.

ancsé prov.... 289-292. 297-298, 302, 319-324, 346-347, 352-355
ancsé (non...) prov. 319-320
ancsen prov... 290, 295-297
**anda*..... 268
andar esp., port... 297
andar(e) it.... 268, 297
Andévalo esp..... 265
**Andevalon* gaul.... 265
andilhar prov... 31, 41
andui fr..... 208
añecli(n) andal..... 264
**anfanna-*, **anf(i)*, **anna*..... 268
annaduras prov.. 32, 41
antipode fr..... 123
anui fr..... 207
-áo esp..... 178
aour(e) fr..... 206
apoladoira galic.... 267
**appellitare*..... 267
apretar esp..... 428
apuesto, -uosto esp.. 177
Aranda esp..... 265
Arbre Sec (outre l') fr. 215
arcus..... 431
areĩz fr..... 63
**Areranda* celt..... 265
Arévalo esp..... 265
**Arevalon* gaul..... 265
argot fr..... 124
-ârit roum..... 143
arquar prov..... 36, 41
arr- gasc..... 264
Arrabe fr..... 215
arras esp..... 165
arrubir galic..... 267
arvine valais... 286-287
asag prov..... 301
ascendere..... 264
aspergere..... 267
aspirine fr. 124
assagio it..... 301
assanler (encontrer les fers a l') fr..... 210
aste prov..... 36, 41
-ata..... 407
atant fr..... 208
*ater, *atrella*..... 431
Aub(e)ron fr..... 214
aucidron prov..... 297
autarchie fr..... 123
autre fr..... 207
aver prov..... 348
avers fr..... 54
aviolus..... 279
avironnant, avis fr.. 270
avocasser fr..... 485
avoir aucun par grant deduit fr..... 271
avoir la clef des champs fr.... 106-111
axilla..... 301
*axis, *axitta*..... 268

B

ba fr..... 219, 277
baba esp..... 41
Babiloine fr..... 215
babot, -ta, -to prov. 36, 41
bagne fr..... 124
bakélite fr 123
ballena..... 431
balsamum..... 523
bâme fr..... 524
baragouin fr.... 124-125
Bardibalus..... 267
barné, baron fr..... 210
basme fr..... 523
bat (no dire ni) ni but fr..... 277
bau(l)me fr.... 523-524
be fr..... 219
Beauce fr..... 265
becuz fr..... 511
Belsa gaul..... 265
ben prov..... 294
Bérengier fr..... 214
**Berg-ova* gaul..... 265
Bergua arag..... 265
bescaire prov.... 40, 41
bielle fr..... 124
Bielsa arag..... 265
bien fr..... 220
biéspora esp..... 267
bieste fr..... 407
biffe fr..... 125
biffer fr..... 124
binariae..... 72
bisa, blasphemare... 431
**Blecc-ova* gaul..... 265
Blecua arag..... 265
**bligicare*..... 265
**Blig-ova* gaul..... 265
boca (bona, fort) prov. 32, 40-42
Bodel fr..... 214
boin fr..... 407
bona boca prov... 32, 41
bonadies..... 506
borcan roum..... 144
borel fr..... 273
borgne fr..... 124
borrel fr..... 273
bot, -tee fr..... 273
bourdaine fr..... 124
boutomeures fr..... 252
bouton(s) fr..... 252-253
brac, -as prov... 36, 39, 41
bragos prov..... 32, 41
brasme fr..... 252
brazon prov..... 38, 41
bredouiller, bronze fr. 124
b(r)ury prov... 35, 39, 41
bu, bu (ne) ne ba fr. 277
buffe fr..... 427
burel fr..... 273

C

ca-..... 280
ca prov..... 331
cabestre prov..... 41
cabillaud fr 124
cadarieg prov... 38, 41
cage fr..... 279
Ca(i)gnet fr..... 214

calç cat..... 281
calcis..... 281
calembredaine fr.... 124
calx..... 281
camba prov..... 38, 41
cambre fr..... 407
camembert fr..... 123
camouflet fr..... 124
campejar prov... 32, 41
Campo Santo it..... 275
campos clericorum... 518
campos (*avoir*) fr... 518
campus..... 111
Campus sanctus.... 275
can prov..... 330
cangier fr..... 407
canivet prov.... 33, 41
capons fr..... 407
capvorm prov... 35, 41
car fr..... 313
car prov.. 313-314, 333
carcan fr..... 207
Carestia, c. prov... 552
carimara, -mari fr.. 501
carmen..... 127
carpenta, carraria.. 431
carrousel fr..... 124
carteron prov... 37, 41
castiel fr..... 407
**caucellus, *cauciolus*. 281
causol esp..... 281
caval prov... 31, 39-41, 43
cavea..... 279
cay prov..... 35, 41
cays prov..... 39, 41
ce fr..... 407
**centia*..... 268
cephalicus..... 72
ceval fr..... 407
chaïd fr..... 68
chaloupe, chambarder, chandail, charançon fr..... 124
chasement prov..... 326
chaussée fr..... 124
che- fr..... 280
chiave it..... 107
Chiloeches esp..... 265
χιμαιρα..... 265
chiper fr..... 123
chipie fr..... 124-125
chorégraphie fr..... 123
chy fr..... 407
Chypre (*oisel*(*et*) *de*) fr..... 275
ciens, cierges, ciet fr. 407
cince(*s*) fr..... 268
*cinis, *cintia*..... 268
cipriani (*uccelletti*) it. 275
cisiel fr..... 407
clau prov..... 107
claveau, -vette, -vier fr..... 107
clavis, c. adulterina. 107, 280
clef fr..... 106-107
clef d'eschamp fr.... 111
clef des champs, c. du champ fr.... 106-107
clef (*faire la*) *du roi, clefs* (*mettre les*) *sous la porte* fr..... 110
clefs (*porte-*) fr..... 107
clerf fr..... 110
Cligès fr. 113, 115, 121
Cliquet fr..... 214
clivis..... 72
coadă roum..... 143
coat prov... 31, 41, 42
coeur (*par*) fr..... 431
coffin, -nel, -niaus fr. 253-254
Coine (*Le*) fr..... 215
colligere..... 143
co(*m*) prov.... 298-299
com(*o*)..... 298-299
coms prov..... 31, 41
con prov.. 296-297, 299
conductus..... 127
confies fr..... 407
confondre crestïens fr. 210
congren prov.... 37, 41
Coniart, Connart fr. 214
conqués fr..... 207
conroi (*riche*) fr.... 210
consel fr..... 407
conte fr..... 210
conter fr..... 220
contrel fr..... 66
coquemar fr..... 123
corba(*s*) prov..... 266
corde (*ex*)..... 431
corn prov..... 37, 41
corona del pe prov.. 36, 41
corpos prov..... 35, 42
corre prov..... 32, 42
cors (*cap del*) prov.. 32, 42
cosdre fr..... 273
cossiniaus fr..... 254
cossol esp..... 281
costrech (*tener en*) prov..... 35, 42
coza prov... 31, 41, 42
crabe fr..... 124
creans (*fers et*) fr... 220
creature fr..... 270
credo..... 295
crépite (*eau qui*) fr.. 226
crescis..... 431
crey prov..... 295
crier l'ost fr..... 210
crier le vin fr..... 223
criquette (*eau qui*) fr. 226
crisser fr..... 124
cruche (*la*), *cruchon* (*le*) fr..... 266
cuca prov..... 42
cuchara, -rón esp... 428
cuco prov..... 42
cuer (*par*) fr..... 271
cugna prov..... 34, 42
cum prov..... 310
cunha prov..... 34, 42
cuqua prov..... 42
cuspus..... 431

D

dap (*paier un*) fr.... 220
David, d. fr... 280-283
davier, -et, -viot fr.. 280

de prov. 352
**de-exin(de)*. . . . 300-301
**de me*, **de se*, **de te*. 353-354
decolletage fr. 463
dedens (*en*) fr. 271
deinde 301
**deissé* prov. 301
deissendre prov. 293
del fr. 407
delphinus 431
demanés, *-nois* fr. . . 436
dementi (*trestouz li cuers li*) fr. 271
demontar prov. . . 32, 42
de(n)fen prov. 294
dentes (*ad*) 431
depart, *-port du viel antif* fr. 277
derachier fr. 273
dés de deus et d'as, *dés du mains*, *dés du plus* fr. 255
descarquier se ware fr. 229
desconfire fr. 207
dese prov. 349, 351
dese (*al*) *que* prov. . . 349
desen prov. 293-295
desener fr. 434
desenes, *desenés* fr. . 433-434
desenflar prov. . . 39, 42
deseves. Voir *desenes*.
desmaner fr. 208
despit fr. 207
después esp. 177
desrachier fr. 273
dessé prov. . . . 289-292, 294-295, 300, 302, 349-355
dessé que prov. 290, 300, 302
dessen prov. . . 292-294, 298, 300
dessendre prov. 293
dessenes fr. 433
**dessi* prov. 354
dessolar prov. . . . 36, 42
desvoiés fr. 207
detranchié (*estre*) fr. 210
**dexin*, **dexinde* 300
dia (*anc...*) prov. . . 315-316
dia (*ja*) prov. 344
diable (*vif*) fr. 219
dicendre fr. 264
Diebsschlüssel all. . . . 283
dies martis 264
Dieu (*croire tenir*) *par les piés* fr. 282-283
Dieus fr. 219
discorama fr. 277
dissendre prov. 293
Dius fr. 407
diva fr. 219
divendre. Voir *dicendre*.
doll (*harvest*) angl. . 110
dolours (*grans*) *et grans piés* fr. 220
donar (*per*) *e per vendre* prov. 348
dorsum 265
dotzna prov. 38, 42
două roum. 144
dragma prov. . . . 37, 42
drap fr. 124, 519
drincan goth. 425
Durant fr. 214
**durasia*, *duratia* . . . 286
durize valais. . . 286-287
durus 286

E

-e esp. 279
-è- fr. 207
-éa esp. 177-178
eage (*d'*) fr. 207
eben all. 352
ἔχω εἰπεῖν, ἔχω πεποιημένον 425
éclaircir fr. 431
écope, *-oute* fr. 124
**ec-uo-randa* celt. . . . 265
-ée esp. 178
efflat prov. 39, 42
égrillard (*vin*) fr. . . 225
eils goth. 425
eisam, *-saurar*, *-sausar*, *-semple*, *-sorbar*, *-sorzer* prov. 301
**eissai* fr. 301
eissalot prov. 266
eissidar prov. 444
eisugar prov. 301
Eloys (*mal de sant*) prov. 34, 42
emberlificoter fr. 124-125
emparenté fr. 269
empiffrer fr. . . . 124-125
En' fr. 272
ἦν διδάσκων 425
en jassé prov. . 291, 346
enaissi prov. 354
enans prov. 311
enceinte fr. 124
encens blanc prov. 37, 42
encheoir, *e. de*, *e. en* fr. 259, 271
enclavadura prov. 36, 42
encontrer les fers a l'assanler fr. 210
encore fr. 304
endestré fr. 70
endormir fr. 207
enfrenat (*ben*) prov. . 32, 42
enliamar prov. . . 41, 42
ens fr. 442
ensag prov. 301
ensaig cat. 301
ensayo esp., port. . . 301
ensemble fr. 299
ensems prov. 299
entortiller fr. 124
entraire, *-ite* fr. 52
entrait fr. 431
-éo esp. 177-178
éparpiller, *épingle*, *équiper* fr. 124
**Equoranda* celt. . . . 265
esbraoner fr. 42

esbrasonadura, -nat prov. 38, 42
escabau (metre en) prov. 331
escalade, -lope fr. 124
escamonea prov. 37, 42
escamper, -pette (poudre d') fr. 107
escarbille,-rmouche fr. 124
escat fr. 220, 236
esceer fr. 445
eschamp, -per fr. 111
escher fr. 280
eschever, -chiver fr. 257-259
eschoiseler fr. 281
esclairier (soi) fr. 272
esclistrer fr. 270
escofier fr. 124
escorche et poile fr. 220
escourgeon fr. 124
esgarés fr. 207
esmiervelle fr. 407
esmilhar port. 267
esmillar galic. 267
esmovoir la guerre fr. 210
esparcelte fr. 124
esparval, -van prov. 32, 39, 42
espéranto fr. 123
espervan prov. 34, 42
espes prov. 295
espingadura, -gar cat. 141
esporriar galic. 267
espringuer fr. 141
essai fr. 301
essample fr. 208
essi prov. 295
essoine(venir sans) fr. 210
estadal de cera prov. 35, 42
estain trait de la trainme fr. 434
estalvar prov. 431
estoc fr. 124
et fr. 208
etai, étalon, étandart, étoffe fr. 124
étriquer, étuve fr. 124
-eu- fr. 407
eu(e) fr. 270
ex-, exagium 301
exalot prov. 266
**ἐξαλώτης* 267
**exaltiare* 301
*examen, *exaurare* 301
**excappare* 111
excitare 444
exemplum, exim, exin(de) 301
exin(de) quum 300
**ex-micul-are* 267
**exorbare* 301
**expeditiare* 283
**exsucare, -urgere* 301

F

f- gasc. 264
faire bien, bien f. fr. 210
faissil prov. 295
falca prov. 32, 42
falha prov. 31, 42
falle fr. 407
falx 431
farsum prov. 34, 42
fascem 207
favaliska germ. 267
felon fr. 207
felouque fr. 124
fentar prov. 37, 42
ferir fr. 210, 434
fers et creans fr. 220
fes fr. 207
fes prov. 36, 42, 295
fet fr. 427
fi fr. 219
fiala 166
fiance fr. 404
fichier fr. 65
filé, -let fr. 434
*filica, *-caria, *-cosus, filictum* 267
firmare 431
flageolet fr. 124
flerar prov. 36, 42
floche fr. 124
fo esp. 178
foleto esp. 267
fo(n) prov. 294
foris jurare 258
forjurer fr. 257-258
fors fr. 246
fort boca prov. 40, 42
fourfaire seur crestienne loy fr. 210
fraut prov. 40, 42
freluquet fr. 124
fretar prov. 34, 42
Frévaulx fr. 496
freya prov. 33, 34, 42
Froictz-Vaulx fr. 496
fu (quevre-) fr. 407
fué esp. 178
fuente esp. 177
fuer (el) fr. 62
fuerte esp. 177
fuit 294
fulgueira, -lisca esp. 267
fuorte esp. 177
futurisme fr. 123

G

gaaigné fr. 361
gable fr. 123
gai fr. 124
gaîne fr. 267
galipette, -pot fr. 123
gallica (mensura) 431
gallot, gamache, -met fr. 123
gamin fr. 124
gandoura fr. 123
ga(n)dren prov. 36, 42
gangster fr. 123
garans (secours et) fr. 220
gardon fr. 124
gargatet prov. 39, 42
garibaldin, -boldello it. dial. 280
Garibolde, g. it. 280
garit (coiffe ne haubers ne le) fr. 210

garron prov.... 32, 42
gas-oil fr..... 123
gastar se prov.. 32, 39, 41, 42
gatilhon, -illon prov. 31, 40, 42
gâtine, gatte fr..... 123
gau prov..... 331
gaudium..... 447, 457
gavache, -vette, -vot fr..... 123
gaz fr..... .. 123-124
gazales (los) prov... 31, 32
gazé, geisha, générique, génétique, génitif, georgette (crêpe), germon, gérondif, gerseau, gerzeau fr..... 123
ges prov..... 31, 43
gesir fr..... 212
gesse fr..... 124
geter dou mains fr.. 254-256
gibelot, gimblette, ginguet, girie, gitan(e) fr..... 123
gladius..... 279
glaive fr..... 279
**glajjus, *glavius*... 279
gleave angl..... 279
gleich all..... 352
glène, glette, glui, goal, gobille, gord fr..... 123
Gormaciu..... 158
Gormaz esp... 158, 168
goro canarien..... 143
Gottesacker all..... 275
goualer, gouin, goujère, goum, gourbi, goussant fr..... 123
gouster fr..... 227
goy, grabeau fr..... 123
gradar prov.... 31, 42
graissanton prov.... 39, 42
granges (aouvrir les) Dieu fr..... 220
gratilhoun prov.... 42
gravir fr..... 124
graysanton prov.. 39, 42
grégaire fr..... 123
greissant prov..... 42
grelette, -lin fr..... 123
grelle germ..... 143
gréloir, grémil, -ille, gréneler, grènetis fr..... 123
grenouillette fr..... 43
grésoir, grièche (ortie, pie), griffon, grigne, grignotis fr..... 123
grill germ..... 143
Grillen all..... 143
grimaldello, -do it.. 280
grimuche (cocue) fr.. 229
grolle germ..... 143
groseille fr..... 431
**grossella*..... 431
grosserie fr..... 123
grossus..... 431
grouiller fr..... 124
grouse, grumelure fr. 123
guenille, -nipe, -non, guérite fr..... 124
guerre (esmovoir la) fr..... 210
guiche, guideau, guignette fr. 123
guimbarde fr..... 124
guipage, -pon fr.... 123
Guirbautz prov.... 280
guissa prov.. 32, 41, 42
guitoune fr..... 123
guyssa prov..... 33, 42

H

h- gasc..... 264
ha fr..... 219
habeo (dicere), factum habeo..... 425
habere..... 143
(h)abitacle fr..... 205
hac..... 304
**hanc*..... 304
hanc prov..... 304-305
hangar fr..... 124
hart (acroire seur le) fr..... 220
hasard fr..... 230, 427
hascie fr..... 407
he fr..... 219
heil all..... 425
(h)eils goth..... 425
helvennaca (uva) gaul..... 286
helvina (vitis)..... 286
Hénin (blés de) fr.. 220
heure (tout à l') fr.. 352
Hibernalia..... 496
hic, hinc..... 304
hoc lucet..... 431
hormone fr..... 123
Huesca esp..... 177
humagne valais..... 286
huolz prov..... 31, 42
Huosca esp..... 177
**hylomanea (vitis)*... 286

I

-i esp..... 279
i prov..... 354
-i prov..... 427
-ia esp..... 178, 188
ia goth..... 425
ibi..... 354
ici fr..... 304
-i(e), -ie esp..... 178
-ie, iestre, -ieu-fr... 407
il fr..... 69
ille..... 425
illeuc fr..... 206
illim..... 301
illuec, iloeuc fr..... 206
-im..... 301
imparfait fr..... 123
importer fr..... 124
imus..... 431
in-..... 299

incandescent (*vin*) fr. 226
incidence fr. 124
inde 294, 301
indescriptible, infinitésimal fr. 123
infocare, ingenium, initiare 431
**insimus* 299
interim 301
introspection fr. 124
intus 442
invia 240
-io esp. 178, 188
ipse 425
-ir galic. 267
ir de embajador prov. 276
-is- prov. 301
issalot prov. 266
istim 301
**istualbat* 431
itinéraire fr. 123
-iu- fr. 407
Iuuanus 276
Ivan sl. 277
Iverneaux, ivernois (temps d') fr. 495-496
Iwan 277

J

ja fr. 219, 453
ja prov. 324-346, 352-353, 355
ja dia, ja jorn prov. 344
ja mais prov. 342-343
ja negun, ja nul prov. 344
ja nul temps prov. 345
ja...non prov. 338-340
ja...nonca prov. 345
ja per re(n) prov. 345
ja plus, ja pois prov. 343
ja sol prov. 345
ja un prov. 343
jacere 428
jaciays(s)o que prov. 338
jam 302, 324
jamais, ne...j. fr. 298, 305, 338-339
jarra, -rro esp. 428
jase prov. 346-347
jasempre prov. 346
jasiaiso que prov. 338
jassé prov. 289-292, 295, 298, 302, 346-349, 352-355
jassey prov. 295
jauge, -ger fr. 431
jeter del mains fr. 254-255
jeu fr. 208
jiu-jitsu fr. 123
-jj- 279
joé fr. 448
joi, ne...j. fr. 447-457
joi (avoir, dire, voir) fr. 453
joie fr. 448, 454-455, 457
joïr, se j. fr. 454-455
Joiuse fr. 140
jomar lyon. 265
jor fr. 447
jorn (anc...) prov. 315-316
jorn (ja) prov. 344
jouai, joué fr. dial. 448
jouir, jovir fr. 455
Jovis (coleum) tenere. 283
joye fr. 454
judo fr. 123
juïse fr. 271
jumart fr. 265
jurare 257
jwa, jwé fr. dial. 448

K

ka- fr. 280
Kateloigne fr. 215
kieles fr. 219
Kilidj Arslan turc. 114-115, 121
Κλί(τ)ζ-, *Κλίτζης, *Κλιτζῆς, Κουτζ-ασθλάνης 115
-ks- 301

L

la fr. 135, 207, 407
la Marion fr. 266
lagan (metre a) fr. 210
lagan (a perte et a) fr. 220
lambin fr. 124
lancement fr. 144
lanceta prov. 39, 42
langue fr. 269
lardee fr. 271
larder fr. 207
lardiera prov. 31, 42
layzana prov. 40, 42
**le Marion* fr. 266
le Rociele fr. 407
le(s) fr. 57
leitmotiv fr. 123
letres et seel fr. 210
Leu (saint) fr. 493
leur fr. 207
leus (com li cloz) fr. 273
li fr. 57, 207
liges (hom) fr. 210
lingot fr. 124
liquescentes 72
Liubila germ. 265
llave esp. 107
Loeches esp. 265
loeus fr. 208
loi fr. 210
longuet prov. 36, 42
lor fr. 207
lorgner fr. 124
lors fr. 208
lo(u)bet (mal) prov. 34, 42
Louison fr. 266
**Lovo-acte* gaul. 265
Lubidn esp. 265
*lucere, hoc lucet, *lucicare* 431
lum(i)aco esp. 267
lupus 42
luron fr. 124-125
lymadura prov. 37, 42

M

ma, maalle fr..... 407
macip prov.. 33, 35, 42
magis..... 290
mago canarien..... 143
maint fr..... 284, 426
maintenant quant fr. 207
mais fr..... 219, 442
mais prov..... 290
mais (*anc...*) prov.. 315
maisela prov..... 301
maisnie fr..... 210
maiz fr..... 439
mal de saint Eloys, m. lo(u)bet prov . 34, 42
mala, m....anc prov. 307
mala (*ja*) prov..... 334
*mali voti, *malifatius, *malivatius, *-votius*..... 431
Malquiant fr..... 11
mander le secours prochain fr..... 210
manescal prov... 39, 42
manoque fr.... 204, 208
mantega fresco esp.. 279
manyar prov.... 39, 42
maquiller fr..... 124
mar (*ja*) prov.... . 334
marchir fr..... 207
mare fr..... 124
Margariz de Sibille fr..... 280
Marion, la M. fr... 266
marmite fr..... 124-125
marrer (*se*) fr..... 124
martis, m. dies..... 264
mas prov..... 290
Mathelin (*s.*) fr. 492-493
matjan, matzia(n) goth..... 425
mauvais fr..... 431
mauvis..... 124
maxilla..... 301
mayenc prov..... 38, 42
-mb- gasc..... 264
me fr., prov..... 354
Medranda esp..... 265
melgoyres prov.. 33, 42
ménage fr..... 124
mener fr..... 208
menoier (*soi*) fr..... 272
menos valer esp. 153-154
mens (*esser*) prov. 34, 43
mentalité fr..... 123
mercadar prov... 40, 43
mercedem..... 295
mercey prov..... 295
mes angl..... 442
mes fr..... 436-444
meschever fr..... 259
mesconter fr..... 220
mescre prov..... 294
mesnaige fr..... 523
mesnie fr..... 270
messire fr..... 513
messis..... 444
**Metoranda* celt.... 265
meum gaudium..... 140
mi (*de*) prov... ... 354
miche fr..... 124
mie fr..... 207
mierchy, miervel fr. 407
mijaurée fr..... 124
minare..... 431
mine (*partie à la*) fr. 230
Miranda esp..... 265
mirat prov..... 40, 43
**Miro-, Mirobriga, *-roranda* celt.... 265
missos, -ssum... 436-437
mna dies..... 506
moche fr..... 124
mocho esp., port.... 267
modius..... 244
mofette fr..... 124
moi (*a*), *au m. de, outre m.* fr..... 245
moi (*sanz*) fr..... 244
**mokka* fr..... 268
**mokke* néerl..... 268
Monfrague esp..... 265
monnaie fr..... 269
mons fractus..... 265
montare..... 264
monteplier fr..... 271
monteploiier fr..... 208
Montjoie fr..... 140
Mor (*saint*) fr..... 493
morbifuge (*viu*) fr... 225
morgue, -rille fr.... 124
mot fr..... 269
mot (*ne savoir*) fr.. 273
mouc(h)o galic., port. 267
mouquère fr..... 123
-mp- gasc. 264
**mroga, *-gi* celt.... 268
muga basque, cat., esp., gasc..... 268
mular prov..... 34, 43
**mulcus*..... 267
Munjoie fr..... 140
**murculus, murcus*.. 267

N

-n- gasc..... 264
nabot fr..... 124
nadies..... 506
narcose fr..... 123
narguer fr..... 124-125
nat (*a*) prov.... 40, 43
natare..... 43
natio..... 144
navrer fr..... 124
-nc-, -nd- gasc..... 264
ne prov..... 294
ne...jamais fr. 305, 338-339
ne...joi fr..... 447-457
neam roum..... 144
néant fr..... 124-125
negun (*ja*) prov.... 344
nel fr..... 407
néspora port. dial... 267
nesra fr..... 407
nettoyer fr..... 124
-ng- gasc..... 264
no (*anc...*) prov.... 318
noche (*de*) *ciego* esp.. 279
Noiron (*Pré*) fr.... 215
non...ancsé prov.. 319-320

non ja prov..... 340
nonca (*anc...*) prov. 316
nonca (*ja...*) prov.. 345
none fr..... 273
nostalgie fr..... 124
notorne (*crier*) fr.... 220
nou prov..... 292
nouă roum..... 144
nourrissant (*vin*) fr.. 225
novum..... 292
n-q-l ar..... 264
-nt- gasc..... 264
nudisme fr..... 123
nul (*ja*) prov..... 344
nylon fr..... 123-124

O

-o esp..... 279
o prov..... 331
-óa esp..... 177-178
obsolète fr..... 123
obviata..... 241
ochire fr..... 210
octavus..... 81
odos roum..... 144
-ó(e), *-óe* esp... 177-178
ogive fr..... 241
-oin fr..... 407
oisel(et) de Chypre fr. 275
o(i)ssor prov..... 301
Oliferne fr..... 215
olim..... 301
Olivier fr..... 551
Oliviero it..... 551
-on fr..... 266
ondat prov..... 40, 43
onques fr..... 452
-óo esp... 177-178, 187
operarius..... 392
or, or cha, or dont fr. 219
ora (*anc...*) prov... 317
orça port..... 266
orce, a o., orçoier fr. 266
orelle fr..... 407
Orient fr..... 215
oriscus..... 72
orison fr..... 207
Orlando it..... 551
Orquenie fr..... 215
orsa, -sopoupo prov.. 266
ὀρθία..... 266
orza it., esp..... 266
os (*a los*) fr..... 450
oscle prov..... 326
osir prov..... 39, 43
ost (*crier l'*) fr..... 210
ostés fr..... 219
ostollar se prov.. 40, 43
-ou- galic., port.... 267
ourton fr..... 217
outrevin fr..... 227
**-ova* gaul..... 265
ova..... 506-507

P

païen fr..... 124
palafren, -lefren prov... 31, 39-41, 43
panorama fr..... 277
Pantecoste fr..... 428
pantin fr..... 124
papilionacée fr..... 123
parada, parar se prov. 32, 43
*Parcey, *Parcy* fr... 397-398
pargea, -gia..... 240
parg(i)ee fr..... 240
Parisius..... 506
parjurer fr..... 256-258
parole fr..... 269
paroli, -rpain fr.... 124
pas fr..... 207
pas (*del*) prov... 32, 43
pasme fr..... 252
Pasque close fr..... 273
passereau, pastel, patard fr..... 124
patiens (*daemonem*).. 431
paupiettes, pavane fr. 124
pazzo it..... 431
pecies fr..... 407
**peditiare*..... 283
pékin fr..... 124
pelagus..... 268
pelle fr..... 252
**peltrum*..... 281
pelu(e) fr..... 272
pénaliser fr..... 123
Peñaranda esp..... 265
pene fr..... 252-253
peneuse (*entrer en*) *semaine* fr..... 220
**Pennoranda* celt.... 265
pénombre fr..... 123
penre fr..... 407
per ja, p. ja mais prov..... 326
per jassé prov. 291, 346
Perchois fr..... 397-398
**Percy* fr..... 398
perdre fr..... 208
Pere (*saint*) fr..... 493
pergea, -gia..... 240
pergee, -gie fr.. 240-241
pergon prov..... 33, 43
perinde..... 301
perjuramentum, -ratio..... 258
perle fr..... 252
permeramens prov... 31, 43
perne fr..... 252
peroyna prov.... 36, 43
perte (*a*) *et a lagan* fr. 220
Perthois fr..... 397-398
perto esp..... 428
*pervia, *-are, *-ata, -vium*..... 240-241
pesana prov..... 36, 43
peskier fr..... 407
pesnes fr..... 252
peyrada, pezana prov. 36, 43
phiala..... 166
pièce fr..... 283
piel fr..... 407
piercie, pierdi fr.... 407
Pierre, -rron fr..... 266
piés (*grans dolours et grans*) fr..... 220
pignouf fr..... 124-125

pijl-of flam..... 112
pil(l)e fr..... 111-112
pilloires, -llouëres fr. 511-512
Pincedé fr..... 214
pinte, pirouette fr... 124
pituzzu cal..... 283
planche fr..... 124
planctus..... 71, 127
planeta..... 431
plante fr..... 124
plausus..... 92
pleurnicher fr..... 123
plus (ja) prov..... 343
podatus..... 72
**podiare*..... 264
poile (escorche et) fr.. 220
poins (partie a plus) fr..... 230
point fr..... 74, 207
pois prov. 290, 303-304
pois (ja) prov..... 343
poissed fr..... 53, 67
pompe, ponter fr.... 124
po(o)ir fr..... 270
porion fr..... 124
porrectus..... 72
porrel, portar prov... 32, 43
pos prov..... 290
**postiu*..... 290
potache fr..... 124
potare..... 487
potatif fr..... 486-487
potin fr..... 124
poudre d'escampette fr. 107
pourfiier fr..... 208
pourgarder fr..... 207
pourvoir fr..... 123
praejuratio..... 258
prasius..... 252
prasme fr..... 252
prendre la clef des champs fr.. 106, 109-110
prendre la poudre d'escampette fr..... 107
pres prov..... 295
pressus..... 72
preu fr..... 454
preudome fr..... 211
prieto esp..... 428
prinche fr..... 210
prison fr..... 208
pro fr..... 452, 454
pro(i)sme prov..... 301
pro(n) prov..... 294
prou fr..... 454
proueche fr..... 210
prr-..... 267
pueblo esp..... 177
pueis prov.... 290, 303
pueis (anc ...) prov.. 315
puiar cat., prov.... 264
puis fr..... 208
punctum..... 72
pungere..... 431
puoblo esp..... 177
putidus..... 431

Q

quaerere..... 431
quam..... 311, 331
quant, maintenant q. fr..... 207-208
quas prov..... 32, 43
que fr..... 329
que prov. 311, 313-314, 331, 333
queillir fr..... 273
Quenimo (de)..... 514
quignie fr..... 407
quisses prov..... 295
quoi fr..... 123
**quom, quomo, -modo* 299

R

r- gasc..... 264
rabiot, racaille fr.... 124
racater fr..... 270
racler fr..... 125
radar fr..... 123-124
Raenfrois, Rainfrois fr..... 270
-rama fr..... 277
ramal prov..... 41, 43
ramette fr..... 123-124
rana..... 43
rana prov..... 32, 43
**randa* celt..... 265
Raoul, -let fr..... 214
rasigal prov. 31, 33, 43
Rasoir fr..... 214
ratatiner fr.... 124-125
ravioli fr..... 123
re prov..... 298
readily angl.... 353-354
reba prov..... 34, 43
receer fr..... 445
recitare..... 445
reclamer fr..... 207
recoier fr..... 446
reculceare..... 43
recussar prov... 39, 43
redorta prov.... 36, 43
regussar prov..... 43
reissidar prov..... 444
relen(t) prov.... 36, 43
rem..... 295, 298
remuer fr..... 272
re(n) (ja per) prov.. 345
renes..... 265
renifler fr..... 124-125
requerre fr..... 220
resceer fr..... 444-447
rèse valais..... 287
resoignier fr..... 253
retornant fr..... 270
reüle fr..... 427
reumoisiene (espaule) fr..... 274
reüse fr..... 427
reviestus fr..... 407
rey prov..... 295
rhaetica (vitis)..... 287
rimadura prov..... 42
rime, ripaille fr.... 124
ripopée, river fr. 124-125
robarbi prov..... 37, 43
roda d'esperon frances prov..... 39, 43
rogne fr..... 124

Roland fr. 551
romoisine (*espaule*) fr. 274
ro(n)cinols prov. . . . 294
rosada (*parar lo pe a la*) prov. . . . 36, 43
roter fr. 273
rouscailler fr. 123
rouvre fr. 124
roy fr. 210
rubiar, Rubiña, -bindo, rubir galic. 267
rupes 267
rupin fr. 124
*rupina, *-pin-are, *-pinetum* 267

S

-s- 144
sa fr. 407
sai, de sai prov. 304
saillir fr. 272
salade fr. 124
saligaud fr. 123
salmigondis fr. . 124-125
sanz Dieu fr. 245
sanz moi fr. 244
sargasse fr. 124
sau(d)rez fr. 272
saut (*menar de*) prov. 32, 43
scampare it. 107
scapia(n) goth. 425
sceliva all. 269
schaffen all. 425
Schlüssel all. 110
schopfen all. 425
sclaffar prov. . . . 34, 43
se, de se 353-354
se fr. 354
se prov. 294, 354
se fust l'aube esclarcie fr. 269
-sé, sé prov. . . 289, 298-300, 352-355
secours et garans fr. 220
secours (*mander le*) *brochain* fr. 210
secundus 431
seel (*letres et*) fr. . . . 210
segnet fr. 435
segnour fr. 270
**Selg-ova* gaul. 265
Selgua arag. 265
**sem(e)* prov. 298
semel 298-299
semondre fr. 210
semper 298-299
semprars prov. 352
sempre, anc s., de s., ja s. prov. . 289, 300, 306, 316, 352
sen pic. 436
senais (*de*) fr. 435
senes (*de*) fr. . . . 433-437
senés (*de*) fr. . . . 435-436
senestrier prov. . . 32, 43
senet fr. 436
senez (*de*) fr. . . 433, 436
senz vos fr. 247
sequens 431
serjant fr. 208
serres (*de*). Voir *senes* (*de*).
set fr. 427
si prov. 330, 354
si...anc prov. . . 312-313
si...ja prov. 330, 332-333
sibi 354
sifflotte (*eau qui*) fr. . 226
Sigorel fr. 11
silhouette fr. 124
*simul, *simus* 299
sire fr. 513
sirocco fr. 266
sisante pic. 138
**skalifa* germ. 269
**skarfon* goth. 269
smodegar ven. 144
smudié rouchi. 144
sobreos, -eossas prov. . 31, 32, 43
soeben, sogleich all. . . 352
soif fr. 272
soin fr. 143
soint fr. 481
soiz fr. 272
Sol esp. 165
sol (*ja*) prov. 345
sombrer fr. 125
somme fr. 207
somptueux (*nectars*) fr. 225
sopta cara prov. . 32, 43
sorjoÿr fr. 454
**sorjurer* fr. 258
sotol prov. 36, 43
sou fr. 272
spatial fr. 123
spelter angl. 281
spitazzare, -tuzzare cal. 283
spituzzare it. dial. . . 283
stagnum 281
stalvar corse. 431
sto faciendo 425
sub- 144
subinde 301
subir esp. 267
sue (*li mains te*) fr. . 220
sug roum. 144
**Su-lov-acte* gaul. . . . 295
sunnia 143
superjurare 258
supra- 144
sus fr. 272
suum ipsum 437
Suzon fr. 266

T

tabagie fr. 123
tactus 92
tallons prov. 36, 33
tans fr. 442
tant que fr. 207-208
tarlatane fr. 124
tatin fr. 125
te fr., prov. 354
teiser prov. 301
temps (*anc...*) prov. 316
tenés fr. 219
tenet 295
ternariae 72

tertulia esp..... 144
testiera prov.... 35, 43
texere..... 301
tey prov..... 295
théologique (*vin*) fr.. 225
théosophe fr..... 123
ticăz(u)i roum..... 144
tiens fr..... 219
tiere, *tieste* fr..... 407
**tina*..... 281
tiretaine fr..... 124
-tj- goth..... 425
Toinon fr..... 266
torculus..... 72
to(u)rné fr..... 274
tout fr..... 282
tproupt fr..... 219
trahere..... 431
traiches fr..... 436
traición esp..... 154
traidor esp.... 153-154
traïr, *traire*, *trait*, *traït* prov..... 323
trancadas-prov.. 33, 43
trancher fr..... 124
Tranle fr..... 215
transsoria, *-orjan* prov..... 32, 43
travador prov... 31, 43
trémousser fr..... 124
trencadas prov... 34, 43
tres prov..... 295
tres un tres autre fr.. 249
treuil, *tricher* fr.... 124
trier fr..... 125
tries un tries autre fr..... 247-249
trilogie fr..... 123
triolet fr..... 124
tritus..... 81
tro, *tru* prov..... 342
truble fr..... 124
-ts-..... 144
turbiner fr..... 123
Turpio, *Tylpinus*... 24
tyrannique fr..... 123
-tz- goth..... 425
tzigane fr..... 123

U

-u esp..... 279
-u- fr..... 407
uber..... 268
uccelletti cipriani it.. 275
-ué- esp..... 177
ufa cat..... 268
ufano esp., port... 268
**ufar*..... 268
ufec prov..... 268
ufo (*a*) cat,, esp., it., prov..... 267-268
-ule roum..... 143
ὑλομανοῦσαι (ἄμπελοι)..... 286
ului roum..... 144
un (*l'*) *dans l'autre* fr..... 249
un (*ja*) prov..... 343
un(s) fr..... 207
-uó- esp..... 177-178

V

vagina..... 267
vaires fr..... 436
valer (*menos*) esp.. 153-154
vasque fr..... 124
vaus(is) fr..... 270
velouset (*faire le*) fr.. 220
Veltro it..... 268
velu(e) fr..... 272
vendre (*per donar e per*) prov..... 348
vendre (*s'i*) *bien* fr.. 210
vendut prov... 347-348
venras, *veoir* fr.... 270
Verague esp..... 265
verbiage fr..... 124
Verera it..... 268
Vermudoz esp. 178, 179, 191
vervactum..... 265
ves(s)iga prov... 32, 43
vignoble fr..... 124
vin (*crier le*) fr..... 223
vinea..... 144
viole fr..... 124
virga..... 72
vispera esp..... 267
vispora astur..... 267
vite fr..... 124
vitrea fracta..... 268
vitrine fr..... 123
vitulus marinus.... 431
vivas prov..... 33, 43
vivier fr..... 270
-vj-..... 279
voguer fr..... 124
volontiers fr., prov. 350, 353
vorm prov.. 31, 35, 43
Vormatiu..... 158
voti (*mali*), *votum*.. 431
Vualauuaynus, *Vuuanus*..... 276
vysiga prov..... 38, 43

W X Y Z

waldstück all..... 110
Wallengue (*Grise*) fr. 215
wanquetinois (*en*) fr. 231
Weinberg, *-nstock* all..... 144
Wiesenschlüssel all.. 110
wuide (*faire une*) fr. 220, 229

Ybanus..... 277
yerba maúro esp.... 279
yes prov..... 35, 43

zèbre fr..... 124
zelven (*van den*) flam..... 434-435
Zink, *-nn* all..... 281
zmuticare..... 144

TABLE DES MANUSCRITS CITÉS

COPENHAGUE, Bibl. roy. 487. 134
DIJON, Bibl. mun., fr. 213. 458, 461
ESCORIAL, Y-i-12..... 168
— &-II-18..... 553
FLORENCE, Bibl. Laur. 42, 4.. 553
FRÉJUS, Bibl. mun. 9..... 27
LILLE, Arch. dép. B 8984..... 434
LINCOLN, Cathédrale 104..... 45
LONDRES, British mus., Arundel 707..... 275
— — Harley 1605..... 44
— — Add. 16955..... 139
— — Add. 45103 (Ancien Arnold's Penrose MS)..... 45
MADRID, Bibl. nat., rés. 2.... 103
NAMUR, Arch. État 47 à 64... 406
NANTES, Arch. dép. FF 152... 112
OXFORD, Bibl. Bodléienne, Selden supra 74.. 275
PARIS, Arsenal 2156..... 462
— Bibl. nat. lat. 778..... 84
— — — 1139..... 126
— — — 1154..... 126
— — — 7211..... 91
— — — 7900..... 76
— — — 8051..... 75
— — — 13220..... 126
— — fr. 837..... 452
PARIS, Bibl. nat. fr. 844..... 392
— — — 856..... 392
— — — 1506..... 432
— — — 2163..... 271
— — — 12483..... 524
— — — 12615..... 85, 89
— — — 21781..... 111
— — — 22555..... 269
— — — 24301..... 249
— — — 25518..... 446
— — — 25545..... 107
— — — 25566..... 204
— — n. a. fr. 10057..... 432
— — — 10060..... .. 139
— — — 24541..... 271
PHILADELPHIE, Bibl. Univ. of Pennsylvania, MS French 32.. 458
ROME, Bibl. vaticane, Regina lat. 288..... 71
— — lat. 3793..... 558
SÉVILLE, Bibl. Colombine, Abecedarium B, Compendium librorum, Registrum B..... 101
— — 5-2-21..... 97
— — 5-6 22..... 100
SION, Bibl. canton. Valais, Supersaxo 97 bis..... 287
VENISE, Bibl. S. Marc, it. X. 127. 277

TABLE DES MATIÈRES

Pages

BEAUJOUAN (Guy), Fernand Colomb et le traité d'astrologie d'Henri le Navigateur 96

BLAKEY (Brian), The Harley Brut : an early French Translation of Geoffrey of Monmouth's *Historia regum britanniae* 44

BRUNEL (C.), Recettes vétérinaires de Fréjus en ancien provençal 27

DUBOIS (Michel), Notes lexicologiques 433

GRIGSBY (John L.), *Miroir des bonnes femmes*, I 458

HENRY (Albert), Introduction stylistique au *Jeu de saint Nicolas* 201

LECOY (Félix), Sur la date du *Guillaume de Dole* 379

LEJEUNE (Rita), Le linteau d'Angoulême et la *Chanson de Roland* 1

— Pour quel public *la farce de Maistre Pierre Pathelin* a-t-elle été rédigée ? 482

LEWENT (Kurt), Les adverbes provençaux *anc-ancsé*, *ja-jassé* et *dessé*. Essai de sémantique et d'étymologie 289

MACHABEY (Armand) Sr, Les *Planctus* d'Abélard, remarques sur le rythme musical du XII^e^ siècle 71

MENÉNDEZ PIDAL (Ramón), Dos poetas en el *Cantar de Mio Cid* ... 145

MICHA (Alexandre), Études sur le Lancelot en prose, II 357

MÉLANGES

BRAULT (Gérard-J.), Ancien français *clef des champs* 106

BRAYER (Édith), Fragments d'un ms. du *Roman de Renart* conservé aux Archives de l'État à Namur 405

BRUNEL (C.), Ancien français *pergie* 240

(†) FRANK (István), Le cortège du Graal et les reliques de Saint-Denis 241

FRAPPIER (Jean), Sur le vers 30 de la farce de *Regnault qui se marie a Lavollée* 522

KAHANE (Henry et Renée), L'énigme du nom de *Cligès* 113

LECOY (Félix), Note sur le fabliau du *Prêtre au lardier* 524

— Sur quelques passages difficiles du *Guillaume de Dole* 244

MACHABEY (Armand) Jr, Le terme « pile » dans l'ancienne métrologie. 111

RIQUER (Martín DE), Un aspecto jurídico en li *Contes del Graal* 403

COMPTES RENDUS

Bloch (O.) et W. von Wartburg, Dictionnaire étymologique de la langue française, 3e éd. refondue par W. von W. (Félix Lecoy)... 122
Chailley (Jacques), L'école musicale de Saint-Martial de Limoges jusqu'à la fin du xie siècle (A. Machabey Sr)..... 125
Dragonetti (Roger), La technique poétique des trouvères dans la chanson courtoise (Paul Zumthor)..... 418
Fourrier (Anthime), Le courant réaliste dans le roman courtois en France au moyen âge, t. I, Les débuts : xiie siècle (Jean Frappier). 536
Gautier de Coinci, Huit miracles, éd. par Erik v. Kraemer (F. Lecoy)..... 271
Huon de Bordeaux, éd. par Pierre Ruelle (F. Lecoy)..... 269
Kraemer (Erik v.). Voir Gautier de Coinci.
Migliorini (Bruno), Storia della lingua italiana (Cl. Margueron)... 422
Rohlfs (Gerhard). Voir Romanica.
Romanica, Festschrift für Gerhard Rohlfs (F. Lecoy)..... 264
Ruelle (Pierre). Voir *Huon de Bordeaux*.
Viscardi (Antonio), Storia della letteratura italiana dalle origini al Rinascimento (J. Monfrin)..... 261
Wartburg (W. von). Voir Bloch et W. von Wartburg.

DISCUSSION

Hammarström (Göran), Philologie et Linguistique. A propos d'un compte rendu de M. Félix Lecoy..... 129

CORRECTIONS

Dembowski (Peter F.), Corrections à l'édition de la *Chronique* de Robert de Clari, de Ph. Lauer..... 134

PÉRIODIQUES

Cultura neolatina, XVIII, 1958 (J. Monfrin)..... 551
Moyen (Le) âge, LXV (4e série, t. XIV), 1959 (P. Cézard)..... 139
Neophilologus, XLI, 1957 à XLIV, 1960 (F. Lecoy)..... 426
Neuphilologische Mitteilungen, LVIII, 1957 à LXI, 1960 (F. Lecoy). 275
Publications of the Modern Language Association of America (P M L A), LXXV, 1960 (P. Cézard)..... 141
Speculum, XXXIV, 1959 (Yves Lefèvre.)..... 278
Studi francesi, 1959 († Mario Roques)..... 141
Zeitschrift für romanische Philologie, LXXIV, 1958 (F. Lecoy)..... 279

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Actes et mémoires du IIe Congrès international de langue et littérature du midi de la France..... 554
Aebischer (Paul), Élucubrations bachiques et étymologiques sur les noms des vieux cépages valaisans..... 286
— Le manuscrit Supersaxo 97 bis de la Bibliothèque cantonale du Valais : le roman de « Ponthus et la belle Sidoine », textes en vers..... 287
— Le rôle de Pampelune lors de l'expédition franque de 778 en Espagne d'après l'histoire et l'épique médiévale..... 557
Altfranzösisches Wörterbuch. Voir Tobler-Lommatzsch.
Arnaud de Mareuil. Voir Bec (Pierre).
Balet. Voir Favre (PP.) et Balet.
Bambeck (M.), Lateinische-romanische Wortstudien..... 430
Barber (W. H.). Voir Year's Work in Modern Language Studies.
Bec (Pierre), éd. Saluts d'Amour du troubadour Arnaud de Mareuil.. 430
Belloni (Pietro) e Hans Nilsson-Ehle, Voci romanesche, aggiunte e commenti al vocabolario romanesco Chiappini-Rolandi..... 285
Borello (Rodolfo A.), Jaryas andalusies..... 288
Bull (W. E.). Voir *Semeiança del mundo*.
Bulletin de l'Atlas linguistique méditerranéen..... 285
Chiappini-Rolandi. Voir Belloni (Pietro).
Clive (H. P.). Voir *Floridan et Elvide*.
Cremonesi (Carla). Voir Eroi e miti.
Debrie (René), Dictionnaire des noms de famille d'Albert (de 1178 à 1952)..... 430
— Lexique picard des parlers nord-amiénois..... 285
Diccionari Català-Valencià-Balear..... 142
Diccionario histórico de la lengua española..... 142
Ehle (Hans Nilsson-). Voir Belloni (Pietro).
Eroi e miti della Tavola Ritonda (A. Viscardi, Carla Cremonesi, Anna Maria Finoli.)..... 558
Favre (PP.) et Balet, Lexique du parler de Savièse..... 285
Finoli (Anna Maria). Voir Eroi e miti.
Floridan et Elvide, A critical Ed. of the 15th Century Text by H. P. Clive..... 432
Französisches etymologisches Wörterbuch. Voir Wartburg.
Gehrig. Voir Walters-Gehrig.
Guiette (Robert), Questions de littérature..... 286
Iordan (Iorgu). Voir Omagiu lui Iorgu Iordan.
Jacquemart Gielée, Renart le Nouvel, publ. par Henri Roussel... 142

LAMBERT (Émile), Glossaire du patois picard de Cinqueux (Oise).... 554
LAPA. Voir RODRIGUES LAPA.
LAVAUD (René) et René NELLI, Les troubadours, *Jaufre*, *Flamenca*, *Barlaam et Josaphat*, [Textes et] traduction..... 558
LEJEUNE (Rita), L'évêque de Toulouse Folquet de Marseille et la principauté de Liège..... 287
Lexicon mediae et infimae latinitatis Polonorum..... 430
LOMMATZSCH. Voir TOBLER-LOMMATZSCH.
MARX (Jean), La quête manquée de Gauvain..... 556
MILA Y FONTANALS (Manuel), De la poesia heroico-popular castellana (réimpr. par M. de RIQUER et Joaquín MOLAS)..... 555
MOLAS (Joaquín). Voir MILA Y FONTANALS.
MÜLLER (Marianne), Le patois de Marécottes (commune de Salvan, Valais)..... 430
NELLI (René). Voir LAVAUD (René).
NILSSON-EHLE (Hans). Voir BELLONI (Pietro).
Novum glossarium mediae latinitatis..... 430
Omagiu lui Iorgu IORDAN..... 142
RIQUER (Martín DE). Voir MILA Y FONTANALS.
RODRIGUES LAPA, As cantigas d'escarnho e de maldizer dos velhos cancioneiros galego-portugueses..... 286
ROLANDI (CHIAPPINI-). Voir BELLONI (Pietro).
ROUSSEL (Henri). Voir JACQUEMART GIELÉE.
SANTANGELO (Salvatore), Saggi critici..... 558
Semeiança del mundo. A medieval Description of the World, by W. E. BULL and H. F. WILLIAMS..... 555
SINCLAIR (K. V.), The Miniaturists of the Livy Manuscript in the National Gallery Collection..... 431
TOBLER-LOMMATZSCH, Altfranzösisches Wörterbuch..... 142
VISCARDI (A.). Voir Eroi e miti.
WALTERS-GEHRIG (Maria), éd. Trois fabliaux : *Saint Pierre et le Jongleur ; De Haimet et de Barat et de Travers ; Estula*..... 554
WARTBURG (Walter von), Französisches etymologisches Wörterbuch. 142, 430
WILLIAMS (H. F.). Voir *Semeiança del mundo*.
Year's Work in Modern Language Studies, publ. sous la direction de W. H. BARBER..... 285

CHRONIQUE

Notices nécrologiques : Sever POP, 142 ; Mario ROQUES, 1, 554.
Congrès : 2e Congrès international de Langue et Littérature du midi de la France, 554 ; 3e Congrès international de Langue et Littérature d'Oc, 142.

Publications annoncées : Pierre RUELLE, éd. des *Congés* de Jean Bodel, Baude Fastoul et Adam de la Halle, 554 ; J. BOUTIÈRE et A. H. SCHUTZ, Vie des troubadours, 2e éd., 554 ; I.-M. CLUZEL, éd. Amanieu de Sescars, 554 ; S.-C. ASTON, éd. Dalfi d'Alvergne, 554 ; J. MOUZAT, éd. Gaucelm Faidit, 554 ; M. DE RIQUER, éd. Guillem de Berguedan, 554 ; A. RONCAGLIA, éd. Marcabru, 554 ; L.-T. TOPSFIELD, éd. Raimon de Miraval, 554.

Sociétés : de Dialectologie picarde, 285, 430, 554 ; des Anciens Textes Français, 142 ; Vetenskaps-societeten (Lund), 285.

Collections : Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 430, 554 ; Bibliothèque méridionale, 430 ; classiques (Les) d'Oc, 554 ; Publications de la Société de Dialectologie picarde, 285, 430, 554 ; Rijksuniversiteit te Gent, Werken uitgegeven door de Facuteid van de Letteren en Wijsbegeerte, 418 ; Romanica gandensia, 286 ; Romanica helvetica, 285 ; Skrifter utgivna av Vetenskaps-societeten i Lund, 285 ; Société des Anciens Textes Français, 142 ; University of California Publications in Modern Philology, 555.

INDEX DES MOTS 559

TABLE DES MANUSCRITS CITÉS 571

TABLE DES MATIÈRES 572

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Février 1962. — Dépôt légal 1er trimestre 1962.
N° immatriculation : 21.502. — N°s d'ordre : imprimeur : 7102 ; éditeur : 328.

ROMANIA

Direction et Rédaction : Félix Lecoy, 2, rue de Tournon, Paris, VI^e^.

Administration (Abonnements et ventes) : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

Tél. : ODEon 16.00.

R.C. 267-188 B. — Chèques Postaux : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1962 en un tome, t. LXXXIII, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

AVIS IMPORTANT

L'attention de nos collaborateurs est attirée sur le fait que, dorénavant, toute la correspondance concernant la rédaction (articles, envois pour comptes rendus de livres, tirés à part ou périodiques) doit être adressée à notre nouveau directeur :

Félix Lecoy, 2, rue de Tournon, Paris, VI^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX (1902-1934)

Tome premier : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages.

Tome second : INDEX DES COLLABORATEURS

TABLE DES MANUSCRITS, DES OUVRAGES RECENSÉS ET DES PÉRIODIQUES DÉPOUILLÉS

Un volume de vii-205 pages.

Le Centre de Documentation du Centre National de la Recherche Scientifique

15, quai Anatole-France - PARIS VII^e^. — SOLférino 93-39+

Le Centre de Documentation du C.N.R.S. publie mensuellement un « BULLETIN SIGNALÉTIQUE » en plusieurs fascicules dans lesquels figurent sous la forme de courts extraits classés par matières, tous les travaux scientifiques et techniques publiés dans le monde entier. Quatre fascicules d'entre eux sont consacrés à la Philosophie et aux Sciences Humaines et paraissent trimestriellement. Cette revue bibliographique, l'une des plus importantes du monde, signale, chaque année, environ 250.000 articles et mémoires.

Le Centre de Documentation du C.N.R.S. fournit également la reproduction sur MICROFILM ou sur PAPIER des articles analysés dans le « BULLETIN SIGNALÉTIQUE » ou des articles dont la référence bibliographique précise lui est fournie.

Expérimentateurs, Ingénieurs et Techniciens peuvent ainsi bénéficier, sans quitter leur laboratoire ou leur bureau, d'une documentation abondante et rapide.

TARIF DES ABONNEMENTS AU BULLETIN SIGNALÉTIQUE

Année 1961

	FASCICULES	PRIX France	PRIX Étranger
TRIMESTRIELS	19. PHILOSOPHIE. SCIENCES HUMAINES. Philosophie. Sciences religieuses. Archéologie et Histoire de l'Art. Psychologie. Pédagogie. Sociologie. Sciences du Langage. Histoire des sciences et des Techniques	80 NF	85 NF
	20. PSYCHOLOGIE PÉDAGOGIE [1]	30 »	35 »
	21. SOCIOLOGIE ET SCIENCES DU LANGAGE [1]	30 »	35 »
	22. HISTOIRE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES [1]	20 »	25 »

1. Les fascicules spécialisés numérotés 20-21-22 sont regroupés dans le fascicule 19.

- Dans ces prix sont compris les index « auteurs » et « matières » correspondant à chacune des rubriques.
- Une réduction de 25 % sera accordée sur le montant des abonnements à 2 fascicules et plus.
- La même remise sera consentie aux abonnés qui désirent plusieurs exemplaires d'un même fascicule.
- Une remise de 50 % sur le tarif des abonnements est accordée aux personnels du C.N.R.S. et des Établissements universitaires français. Pour en bénéficier, les abonnés doivent adresser leur commande directement à nos bureaux. Cependant cette déduction ne peut être cumulée avec la remise de 25 % indiquée ci-dessus.
- Lorsqu'il s'agit d'un abonnement réglé par un Laboratoire ou un Institut, la commande doit être accompagnée d'un bon de commande de l'établissement.

Paiement au **C.C.P. Paris 9131-62** ou par chèque bancaire établi au nom du **Centre de Documentation du C.N.R.S., 15, quai Anatole-France, PARIS 7^e^.**